

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le 9 novembre à 18h45, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Anissa BRIKH, Daniel BOUR, Philippe CHEVALIER, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Christian GAILLARD, Hamid HAMLIL, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine JANIAUD LARCHER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Florence PFHURTER, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Chantal BEQUILLARD, Anne Catherine BOBILLIER, Catherine CREPIN, Catherine CLAYEUX, Monique DINET, Gérard FESSELET, Patrice DUMORTIER, Imann EL MOUSSAFER, Vincent FREARD, Sophie GUYON, Michel HOUDELAT, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Gilles PERRIN, Sophie PHILIPPE, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Annick PRENAT, Virginie REY, Lionel ROY, Jean-Michel TALON et Françoise THOMAS.

Avait donné pouvoir : Lounès ABDOUN SONTOT à Daniel BOUR, Jacques ALEXANDRE à Martine BENJAMAA, Anne-Catherine BOBILLIER à Sandrine JANIAUD LARCHER, Gérard FESSELET à Jean-Louis HOTTLET, Gilles PERRIN à Claude MONNIER, Sophie PHILIPPE à Daniel FRERY, et Françoise THOMAS à Frédéric ROUSSE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 23 octobre 2023	Le 23 octobre 2023	En exercice	50
		Présents	26
		Votants	33

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Jean RACINE est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2023-06-01A-Contrat de bassin Allan 2022-2024 – SAGE Allan
Rapporteur : Christian RAYOT

1. Contexte

Le contrat de bassin est un accord technique et financier entre partenaires locaux pour une gestion des milieux aquatiques. Il repose sur la mise en place d'un programme d'actions à l'échelle du bassin versant, défini en fonction des enjeux et des objectifs de réduction des pressions sur la ressource en eau et les milieux aquatiques. Il s'agit d'un programme d'actions volontaire et concerté avec engagement financier contractuel. Le contrat de bassin Allan constitue ainsi une déclinaison opérationnelle du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Allan, approuvé en janvier 2019. Son élaboration s'est déroulée sous la supervision de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE, à laquelle siège la Communauté de communes du Sud Territoire (CCST).

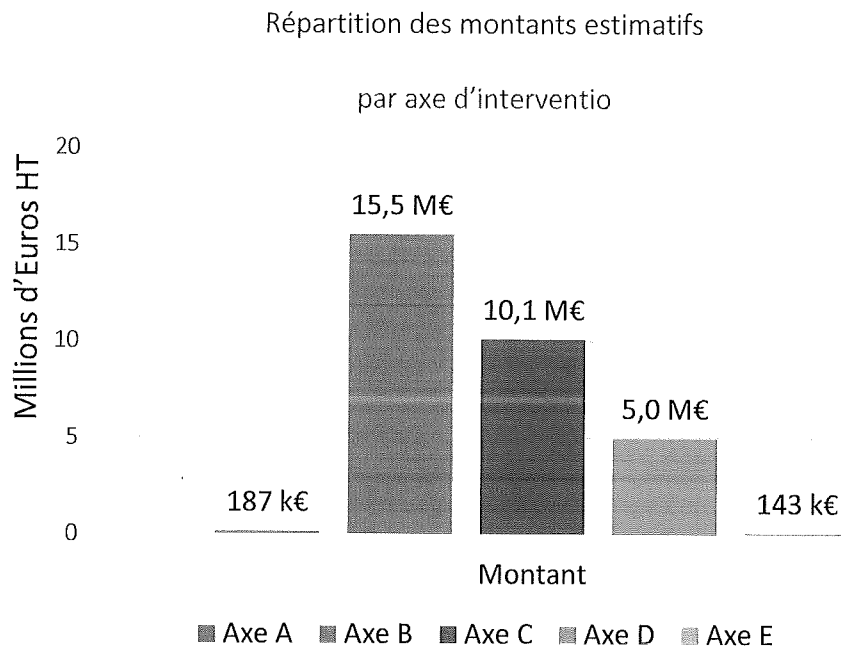
Afin de garantir des conditions de financement de l'Agence de l'eau stables sur toute la durée du contrat, l'exécution de celui-ci doit donc s'inscrire sur la durée du 11^e programme. Son exécution est donc prévue sur la période 2022-2024. Ainsi, les actions inscrites à ce contrat sont soit des opérations déjà envisagées par les maîtres d'ouvrage ou suffisamment peu complexes pour que leur réalisation soit possible dans la durée du contrat, soit des actions d'amélioration de la connaissance qui serviront à planifier de nouvelles opérations à l'issue du contrat, sous la forme d'un avenant ou d'un second contrat.

Le programme du contrat a été validé par la CLE le 13 septembre 2022, et a été déposé pour examen en commission des aides de l'Agence de l'eau en décembre 2022.

Le contrat porte sur le périmètre du bassin de l'Allan, circonscrit au périmètre du SAGE, qui s'étend sur 871 km² et concerne 158 communes sur 3 départements (Doubs, Haute Saône et Territoire de Belfort). Il se décline en 5 axes d'intervention et 6 sous-objectifs :

- **Axe A** : Organiser la gouvernance de l'eau à une échelle pertinente
- **Axe B** : Améliorer la disponibilité de la ressource pour les milieux et les usages
 - o Objectif B.1 : Rehausser le niveau des nappes par la restauration des milieux et l'évolution de l'usage
 - o Objectif B.2 : Etablir une stratégie globale de sécurisation de l'AEP en s'appuyant sur 3 axes (quantitatif, qualitatif, conjoncturel)
- **Axe C** : Réduire les pollutions toxiques et diffuses
 - o Objectif C.1 : Encadrer et réduire les impacts des activités sources de pollutions en commençant par les secteurs les plus sensibles
 - o Objectif C.2 : Améliorer la connaissance des pollutions et la capacité des milieux récepteurs
- **Axe D** : Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides
 - o Objectif D.1 Restaurer la morphologie et la continuité écologique sur les secteurs prioritaires du SAGE
 - o Objectif D.2 : Définir et mettre en œuvre une stratégie d'intervention en faveur des milieux humides
- **Axe E** : Sensibiliser les élus et le grand public aux enjeux de l'eau du territoire

Le montant total prévisionnel du programme d'actions est de 31,0 millions d'euros, sur 3 ans, répartis de la sorte :



Ces actions bénéficient de subventions par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, ainsi que d'autres partenaires financiers (Département du Doubs, Région Bourgogne – Franche-Comté).

Le détail du programme d'actions est présenté à la suite du document contractuel joint en annexe du présent rapport.

2. Les actions à engager sur le territoire de la collectivité

Le programme prévoit l'engagement de la collectivité (CCST) pour la réalisation des opérations pour lesquelles elle est identifiée comme maître d'ouvrage, listées dans le tableau ci-dessous :

Fiche action	Opération	Intitulé de l'action	Montant prévisionnel € HT pour la période 2022-2024	Autofinancement prévisionnel après déduction des subventions attendues
B2-4	B2-4-2	Documents directeurs pour la gestion de l'eau potable : élaboration du PGSSE	50 000 € HT	25 000 € HT
C1-2	C1-2-1	Etablissement d'un projet de territoire en faveur de la qualité de l'eau : animation	270 000 € HT	81 000 € HT
C1-6	C1-6-6 à C1-6-11	Réduction des pollutions issues de la collecte des effluents domestiques (renouvellement/réhabilitation de réseaux d'assainissement)	4 054 524 € HT	2 785 289 € HT

Fiche action	Opération	Intitulé de l'action	Montant prévisionnel € HT pour la période 2022-2024	Autofinancement prévisionnel après déduction des subventions attendues
C2-3	C2-3-2	Diagnostic des installations d'assainissement autonome (BV Loutre/Suarcine)	- € HT	- € HT
D1-1	D1-1-1 D1-1-2	Restauration de l'Allaine entre Delle et Grandvillars : tranche 2 (études)	100 000 € HT	50 000 € HT
D1-4	D1-4-1 à D1-4-3	Diagnostic des petits affluents de l'Allaine et de la Bourbeuse	100 000 € HT	70 000 € HT
TOTAL			4 304 524 € HT	2 930 289 € HT

Le programme d'actions comprend également des actions dont la portée couvre l'ensemble du bassin versant. Un portage de ces actions par la structure d'animation du SAGE et du contrat de bassin (à savoir l'EPTB Saône et Doubs) est proposé. C'est le cas notamment des actions relevant du plan de communication (axe E).

Ces actions ne faisant pas partie des missions confiées à l'EPTB Saône et Doubs par ses adhérents dans le cadre de ses missions statutaires, la part d'autofinancement devra être pris en charge par les EPCI-FP du bassin, sur le même principe que le portage de l'animation du SAGE et du contrat de bassin (*cf. : délibération 2022-06-19A – Etude de gouvernance grand cycle de l'eau – SAGE Allan*). Des conventions techniques et financières définiront les modalités précises et la clé de répartition des contributions des EPCI-FP au cas par cas.

Les opérations concernées sont listées dans le tableau ci-dessous :

FA	Opération	Intitulé de l'action	Montant prévisionnel € HT pour la période 2022-2024	Autofinancement prévisionnel après déduction des subventions attendues
A1-1	A1-1-1 A1-1-2	Animation du SAGE et du contrat de bassin	143 750 € HT	71 875 € HT
A1-2	A1-2-1	Etude de gouvernance pour le portage des démarches de coordination et l'organisation des maîtrises d'ouvrage du grand cycle de l'eau	42 917 € HT	17 854 € HT
B2-2	B2-2-1 B2-2-1	Préservation des ressources en déficit ou en fragilité quantitative	150 000 € HT	45 000 € HT
B2-11	B2-11-1	Mobilisation de ressources alternatives à l'eau potable : anciens captages	- € HT (animation)	- € HT (animation)
C1-1	C1-1-1	Délimitation des zones de sauvegarde des ressources stratégiques	83 333 € HT	25 000 € HT
C1-7	C1-7-1 C1-7-2	Réduction des pollutions des activités artisanales	16 667 € HT	8 334 € HT
D2-1	D2-1-2	Stratégie de protection des milieux humides	41 667 € HT	12 500 € HT

E1-1	E1-1-1 à E1-1-3	Plan de communication : conforter le rôle de la CLE	10 000 € HT	3 000 € HT
E1-2	E1-2-1 à E1-2-4	Plan de communication : implémenter une culture du risque	10 500 € HT	3 150 € HT
E1-3	E1-3-1 à E1-3-07, E1-3-9, E1-3-10	Plan de communication : Faire le lien entre la ressource et le milieu	82 750 € HT	5 325 € HT
E1-4	E1-4-1	Plan de communication : Accompagner vers un changement durable des pratiques	10 000 € HT	3 000 € HT
E1-5	E1-5-1 à E1-5-3	Plan de communication : Mettre l'eau au cœur de l'aménagement	23 000 € HT	6 900 € HT
TOTAL			614 584 € HT	201 938 € HT

Sur la base de la clef de répartition retenue (basée sur la moyenne des critères « *Population* » et « *Potentiel fiscal* ») pour le portage de l'animation, la contribution de la Communauté de communes du Sud Territoire (CCST) serait de 16 155 € HT.

Il est à noter qu'une délibération a été prise par la Communauté de communes du Sud Territoire (CCST) pour chacune des actions suivantes :

- A1-1 (Animation du SAGE et du contrat de bassin) par voie de délibération n°2021-04-15 en date du 02/06/2021 ;
- A1-2 (Etude de gouvernance pour le portage des démarches de coordination et l'organisation des maîtrises d'ouvrages du grand cycle de l'eau) par voie de délibération n°2022-06-19A en date du 30/09/2022.

Le Conseil communautaire rappelle que la Communauté de communes du Sud Territoire dispose de la compétence GEMAPI que le législateur lui a confiée.

Le Conseil communautaire indique qu'il ne déléguera à aucune autre structure cette compétence ni celle d'ailleurs de l'eau potable.

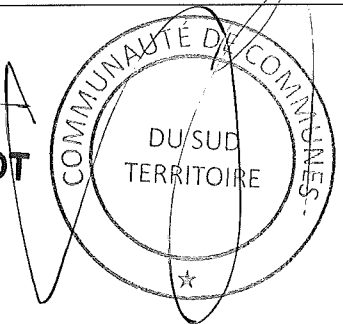
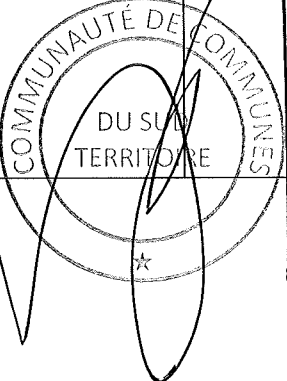
L'approbation du présent Contrat de Bassin Allan est validée sous réserve des dispositions précédentes.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de valider les objectifs du projet de contrat de bassin Allan 2022-2024 et le contenu du programme d'actions global, sous réserve des dispositions précédentes,**
- **d'approuver l'engagement de la Communauté de communes du Sud Territoire (CCST) dans cette démarche, au travers de la mise en œuvre des actions pour lesquelles elle est identifiée comme maître d'ouvrage et de la contribution financière aux opérations sous maîtrise d'ouvrage de l'EPTB Saône et Doubs,**

- d'autoriser le Président (ou son représentant légal) à signer le contrat de bassin Allan 2022-2024 et tout document administratif, juridique et financier permettant l'exécution de la délibération.

Annexe : Contrat de bassin Allan 2022-2024 - Version définitive présentée à la CDA (Commission des Aides) de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse (en date du 15/12/2022)

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p>	<p>Le Président, Le Président Christian RAYOT</p> 
<p>Et publication ou notification le</p>	<p>5 MARDI 14 NOV. 2023</p>
<p>Le Président, Le Président Christian RAYOT</p>	

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le

Bessey
Levrault

ID : 090-249000241-20231109-2023_06_01A-DE



Contrat de bassin Allan 2022-2024

Dossier définitif

*Version présentée à la Commission des aides
de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
le 15 décembre 2022*



Sommaire

1. DESCRIPTIF GENERAL	3
1.1. MOTIVATIONS POUR UN CONTRAT DE BASSIN	3
1.2. CARACTERISTIQUES GENERALES DU BASSIN DE L'ALLAN	4
Les masses d'eau du bassin.....	5
1.3. LES ACTEURS DU BASSIN	6
Les structures exerçant la compétence GEMAPI	6
Les structures en charge du cycle domestique de l'eau	7
L'EPTB Saône et Doubs.....	8
Autres acteurs	9
1.4. GOUVERNANCE ET ANIMATION	10
L'instance de pilotage	10
La structure porteuse du SAGE et des démarches de bassin	10
2. LES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX DU TERRITOIRE.....	11
2.1. LE SDAGE RHONE MEDITERRANEE 2022-2027.....	11
2.2. LES AUTRES POLITIQUES EN FAVEUR DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA BIODIVERSITE.....	23
Les sites Natura 2000.....	23
Les arrêtés de protection du biotope.....	24
Les espaces naturels sensibles (ENS).....	25
Les réserves et parcs naturels.....	25
3. LES MODALITES DU CONTRAT	28
ARTICLE 1 : PERIMETRE DU CONTRAT	29
ARTICLE 2 : DUREE DU CONTRAT	30
ARTICLE 3 : ETAT DES LIEUX ET PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIES SUR LE TERRITOIRE	30
L'état des masses d'eau	30
Aspects quantitatifs	35
Qualité des ressources en eau	40
L'enjeu Inondation	43
Les milieux aquatiques et humides	45
Synthèse des enjeux	48
ARTICLE 4 : OBJECTIFS ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU CONTRAT	49
Grands principes	49
Orientations stratégiques	49
Orientation 1 : Organiser la gouvernance de l'eau à une échelle pertinente	50
Orientation 2 : Améliorer la disponibilité de la ressource pour les milieux et les usages sensibles	50
Orientation 3 : Réduire les pollutions toxiques et diffuses	52
Orientation 4 : Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides	54
Orientation 5 : Sensibiliser les élus et le grand public aux enjeux de l'eau du territoire	55
ARTICLE 5 : PROGRAMME D'ACTIONS DU CONTRAT	56
ARTICLE 6 : ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES.....	59
Engagement des maîtres d'ouvrage	59
Engagement de la structure porteuse	59
Engagement de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	60
Engagement des autres partenaires	65
ARTICLE 7 : SUIVI DU CONTRAT	65
Suivi et bilans annuels	65
Modalités de révision du contrat	65
Résiliation du contrat	65
4. SIGNATURES	66
ANNEXES.....	68
ANNEXE 1 : ELABORATION DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES	69
ANNEXE 2 : PLAN DE COMMUNICATION	71
ANNEXE 3 : PROGRAMME D'ACTIONS	73
ANNEXE 4 : FICHES ACTIONS	80
LISTE DES SIGLES.....	81

1. DESCRIPTIF GENERAL

1.1. MOTIVATIONS POUR UN CONTRAT DE BASSIN

Le bassin versant de l'Allan, un des affluents principaux du Doubs, présente de nombreux enjeux concentrés sur un territoire fortement urbanisé et doté d'un tissu industriel de premier ordre. Cette situation complexe a conduit les acteurs du territoire à élaborer un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) qui concerne la partie française de ce bassin partagé avec la Suisse. Entre 2012 et 2018, les travaux d'élaboration du SAGE ont permis de procéder à un diagnostic du bassin et d'opter pour une stratégie d'intervention intégrée, plaçant l'eau au cœur de l'aménagement du territoire. Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), qui découle de cette stratégie, préconise la mise en œuvre de nombreuses actions de connaissance, de gestion et d'intervention, dans le but d'instaurer les conditions nécessaires à une gestion équilibrée de la ressource et de contribuer à l'atteinte du bon état des eaux visé par la Directive cadre européenne sur l'eau. Ce PAGD et son règlement ont été approuvés en 2019.

Il s'agit à présent d'orchestrer la réalisation de programmes d'actions, en application du PAGD, et de façon coordonnée entre les différents maîtres d'ouvrage. Ainsi, les acteurs du territoire ont souhaité s'appuyer sur des programmes contractuels afin de décliner en opérations concrètes les orientations du SAGE, sous la supervision de la Commission Locale de l'Eau (CLE), organe de concertation créé afin d'élaborer le SAGE et de suivre sa mise en œuvre.

Le contrat de bassin, multithématique, encadrera les actions visant à reconquérir le bon état quantitatif, qualitatif et écologique des milieux aquatiques et de la ressource en eau, tout en instaurant des conditions propices à une prise de conscience collective de la nécessité de préserver les écosystèmes aquatiques par l'information d'un large public sur le fonctionnement de ces milieux, les services qu'ils rendent, et les menaces qu'ils subissent.

La protection contre les inondations est un enjeu particulièrement fort du bassin, qui est concerné par un territoire à risque important d'inondation. Aussi, ce volet fera l'objet d'un traitement séparé : des réflexions sont en cours pour qu'un Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) voie le jour. Pour autant, atténuation des crues et état morphologique des milieux ne sont pas déconnectés l'un de l'autre. Ainsi une opération de restauration morphologique dont l'un des objectifs principaux serait de participer à l'atténuation du risque d'inondation pourra apparaître dans les deux démarches contractuelles, en faisant apparaître une distinction entre les coûts qui relèveront plutôt de la restauration de milieux et les coûts relevant davantage de la protection contre les crues, et ce afin de bénéficier des meilleures possibilités de financement offertes par les deux dispositifs. La CLE, véritable moteur de la gestion de l'eau sur le bassin, est l'instance de supervision qui assurera la cohérence des deux programmes.

L'élaboration du contrat de bassin répond à un calendrier contraint. En effet, le contrat est prévu pour une durée de trois ans, alors que le 11^{ème} programme de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (2019-2024) arrive bientôt à son terme. Afin de garantir des conditions de financement de l'Agence de l'eau stables sur toute la durée du contrat, l'exécution de celui-ci doit donc s'inscrire sur la durée du 11^{ème} programme. Son exécution est donc prévue sur la période 2022-2024. Cependant, le contrat bénéficie des travaux conduits précédemment pour l'élaboration du SAGE et la mise en œuvre de plusieurs programmes opérationnels (contrat de rivière Allaine, opérations Limitox et OPALE).

Ainsi les actions à inscrire à ce contrat seront soit des opérations déjà envisagées par les maîtres d'ouvrage ou suffisamment peu complexes pour que leur réalisation soit possible dans la durée du contrat, soit des actions d'amélioration de la connaissance qui serviront à planifier de nouvelles opérations à l'issue du contrat, sous la forme d'un avenant ou d'un second contrat.

1.2. CARACTERISTIQUES GENERALES DU BASSIN DE L'ALLAN

La rivière Allan est un des principaux affluents du Doubs. Elle naît de la confluence de deux rivières, l'Allaine et la Bourbeuse. L'Allaine prend sa source dans le Jura plissé en Suisse à 605 m d'altitude. Elle prend le nom d'Allan à la confluence avec la Bourbeuse, sur la commune de Bourogne dans le Territoire-de-Belfort. Elle reçoit les eaux de nombreux affluents dont les principaux sont la Savoureuse, la Lizaine et le Rupt. L'Allan se jette dans le Doubs à Voujaucourt, à 310 m d'altitude.

Situé en tête du grand bassin Rhône-Méditerranée, son bassin d'alimentation couvre une étendue de 1 179 km², dont environ un quart relève du territoire suisse. A l'intérieur des frontières françaises, le bassin concerne 158 communes sur trois départements de Bourgogne-Franche-Comté : le Territoire-de-Belfort dans sa quasi-intégralité, le Doubs et la Haute-Saône. Quatre sous-bassins peuvent être distingués, correspondants aux principales rivières du bassin de l'Allan :

- Le sous-bassin de l'Allaine, de l'Allan et du Rupt ;
- Le sous-bassin de la Bourbeuse ;
- Le sous-bassin de la Lizaine ;
- Le sous-bassin de la Savoureuse.

Le territoire est également traversé par 2 canaux de navigation : le canal du Rhône au Rhin, et le canal de Montbéliard à la Haute-Saône.

L'importance du réseau hydrographique du Nord Franche-Comté a soutenu l'implantation et le développement de nombreuses activités industrielles : filatures, activités métallurgiques et sidérurgiques puis industries de l'automobile et de l'énergie. La plaine de l'Allan accueille aujourd'hui un des principaux pôles industriels de la région. De ce fait, il s'agit d'un territoire fortement urbanisé le long des cours d'eau, en particulier autour du nœud hydrographique constitué par les confluences de la Savoureuse, de l'Allan et du Doubs.

La nature peu perméable des sols a favorisé l'implantation d'étangs à des fins de pisciculture et d'exploitation de la force motrice, en particulier dans le Sundgau au sud de la Bourbeuse et le secteur sous-vosgien. Cette vocation a laissé place aux activités de loisirs (pêche, baignade). Le bassin est ainsi émaillé de nombreux plans d'eau en barrage de cours d'eau, dont le nombre a fortement progressé après les années 50. Plus de 2 500 plans d'eau sont recensés à l'heure actuelle sur l'ensemble du périmètre du SAGE.

Le bassin de l'Allan fait face à de nombreuses problématiques : une ressource déficitaire en période estivale qui a justifié l'adoption en 2015 d'un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) sur le bassin versant de la Savoureuse, des pollutions historiques et modernes, une concentration de zones urbanisées et d'activités économiques en zones inondables, et des milieux dont le fonctionnement naturel est fortement perturbé de la main de l'homme. La nécessité de remédier à ces enjeux complexes a donné naissance au SAGE de l'Allan, qui a émergé en 2012, et est entré en application en 2019.

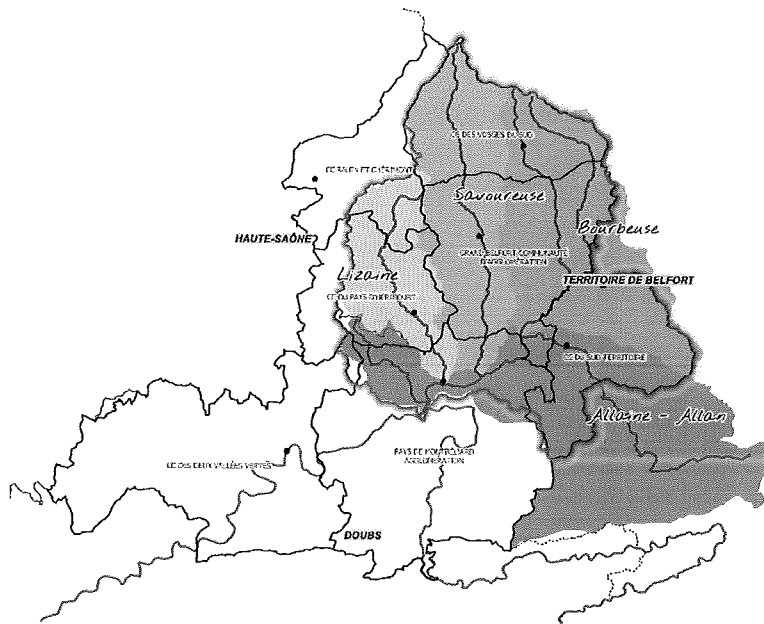


Figure 1 : Sous-bassins de l'Allan, périmètre du SAGE Allan et limites des EPCI concernés

Les masses d'eau du bassin

Le périmètre du contrat de bassin comprend 4 sous-bassins versants et 27 masses d'eau de surface au sens de la Directive cadre européenne sur l'eau, dont deux masses d'eau de type « plan d'eau ». Ces masses d'eau sont les suivantes :

Type de masse d'eau	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut
Allaine – Allan – DO_02_01			
Cours d'eau	FRDR 630a	L'Allaine (de la source à la Bourbeuse)	Masse d'eau naturelle
	FRDR 630b	L'Allan de la Bourbeuse à la Savoureuse	Masse d'eau naturelle
	FRDR 627	L'Allan de la Savoureuse au Doubs	Masse d'eau fortement modifiée
	FRDR 10948	Le Rupt	Masse d'eau naturelle
	FRDR 11203	Ruisseau la Batte	Masse d'eau naturelle
	FRDR 11813	Ruisseau la Feschotte	Masse d'eau fortement modifiée
	FRDR 12081	Ruisseau la Covatte	Masse d'eau naturelle
Bourbeuse – DO_02_03			
Cours d'eau	FRDR 631	La Bourbeuse	Masse d'eau naturelle
	FRDR 632a	La Saint Nicolas	Masse d'eau naturelle
	FRDR 632b	La Madeleine	Masse d'eau naturelle
	FRDR 10521	Ruisseau le Margrabant	Masse d'eau naturelle
	FRDR 11128	Ruisseau la Loutre	Masse d'eau naturelle
	FRDR 11146	Rivière l'Autruche	Masse d'eau naturelle
	FRDR 11432	Ruisseau l'Ecrevisse	Masse d'eau naturelle
	FRDR 12049	Ruisseau de l'Etang	Masse d'eau naturelle
	FRDR 20001	Ruisseau la Suarcine	Masse d'eau naturelle
Lizaine – DO_02_13			
Cours d'eau	FRDR 1679	La Lizaine	Masse d'eau naturelle
	FRDR 11546	Ruisseau de Brevilliers	Masse d'eau naturelle
	FRDR 10366	Ruisseau de l'étang Rechalle	Masse d'eau naturelle
Plan d'eau	FRDL 3	Bassin de Champagnay	Masse d'eau fortement modifiée

Savoireuse – DO_02_16			
Cours d'eau	FRDR 628a	La Savoireuse de sa source jusqu'au rejet de l'Étang des Forges	Masse d'eau naturelle
	FRDR 628b	La Savoireuse du rejet étang des Forges à la confluence avec l'Allan	Masse d'eau naturelle
	FRDR 629	La Rosemontoise	Masse d'eau naturelle
	FRDR 10019	Rivière la Douce	Masse d'eau naturelle
	FRDR 11327	Rivière le Rhône	Masse d'eau naturelle
	FRDR 11593	Ruisseau le Verdoyeux	Masse d'eau naturelle
Plan d'eau	FRDL 5	Étang du Malsaucy	Masse d'eau naturelle

Le périmètre du contrat recoupe 11 masses d'eau souterraines :

Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau
FRDG172	Cailloutis du Sundgau dans BV du Doubs
FRDG173	Formations tertiaires Pays de Montbéliard
FRDG178	Calcaires jurassiques septentrional du Pays de Montbéliard et du nord Lomont
FRDG217	Grès Trias inférieur BV Saône
FRDG238	Calcaires du Jurassique supérieur sous couverture de Belfort
FRDG306	Alluvions de la vallée du Doubs
FRDG362	Alluvions de la Savoireuse
FRDG363	Alluvions de l'Allan, Allaine et Bourbeuse
FRDG500	Formations variées de la bordure primaire des Vosges
FRDG524	Marnes et terrains de socle des Avants-Monts
FRDG618	Socle vosgien BV Saône-Doubs

1.3. LES ACTEURS DU BASSIN

Les structures exerçant la compétence GEMAPI

Le bassin de l'Allan concerne principalement 6 EPCI-FP (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre), chacun exerçant tout ou partie de la compétence GEMAPI en propre.

Pays de Montbéliard Agglomération (PMA)

La Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard regroupe aujourd'hui 72 communes dans le département du Doubs. Le périmètre de l'intercommunalité s'est étendu en 2017 par fusion avec 4 intercommunalités voisines.

PMA intervient dans le champ de la prévention contre les inondations dès 1976. La compétence GEMAPI est exercée par anticipation depuis le 24 novembre 2016 sur l'ancien périmètre de PMA, et 2017 sur le nouveau périmètre des 72 communes.

32 communes de PMA se situent sur le bassin de l'Allan. Le territoire s'étend également sur les bassins du Doubs médian et du Doubs moyen.

Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA)

Grand Belfort Communauté d'Agglomération est née en 2017 de la fusion entre la Communauté de l'agglomération Belfortaine et la Communauté de communes Tilleul-Bourbeuse. Elle regroupe 52 communes, toutes situées dans le bassin de l'Allan.

GBCA exerce en propre la compétence GEMAPI depuis le 1^{er} janvier 2018 sur la totalité de son territoire. La gestion d'ouvrages de protection contre les crues de la Savoureuse et de la Rosemontoise est confiée par convention au Département du Territoire-de-Belfort jusqu'en 2023.

Communauté de communes du Sud Territoire (CCST)

Composée de 27 communes du Territoire-de-Belfort, toutes concernées par le périmètre du SAGE Allan, la Communauté de communes du Sud Territoire a co-animé avec la République et Canton du Jura (Suisse) le contrat de rivière transfrontalier de l'Allaine, mis en œuvre entre 2010 et 2015. Elle exerce en propre la compétence GEMAPI depuis 2018.

Communauté de communes des Vosges du Sud (CCVS)

Constituée par fusion en 2017 de la Communauté de communes de la Haute-Savoire et de la Communauté de communes du Pays Sous-Vosgien, elle regroupe 22 communes du piémont vosgien, dans le périmètre du SAGE Allan. Son territoire constitue la « tête » française des principales rivières du bassin, dont le point culminant, le Ballon d'Alsace, se situe sur la ligne de partage des eaux entre la Méditerranée (bassin Rhône-Méditerranée) et la mer du Nord (bassin Rhin-Meuse).

La collectivité exerce en propre la compétence GEMAPI depuis 2018. Deux séries de bassins écrêteurs des crues protégeant l'agglomération de Belfort ont été édifiées sur le périmètre de la CCVS. La gestion en est assurée par le Département du Territoire-de-Belfort (également propriétaire des terrains), avec une participation financière de la CCVS et du Grand Belfort selon une clé de répartition. Une convention entre les trois collectivités a été signée le 11 avril 2019 pour une durée de 5 ans.

Communauté de communes du Pays d'Héricourt (CCPH)

Cette intercommunalité est constituée de 23 communes. 18 d'entre elles sont concernées par le bassin de l'Allan, dont la ville-cœur, Héricourt. La CCPH est traversée par la Lizaine en amont de Montbéliard. Le reste de l'intercommunalité relève du bassin de l'Ognon (affluent de la Saône) ou, pour une faible partie, du Doubs moyen. La CCPH exerce en propre la compétence GEMAPI depuis 2018.

Communauté de communes Rahin et Chérimont (CCRC)

Composée de 9 communes seulement, la Communauté de communes Rahin et Chérimont est concernée pour 5 d'entre elles par le bassin de l'Allan. Le reste du territoire de l'intercommunalité est situé sur le bassin de l'Ognon, sur lequel l'exercice de la compétence GEMAPI est délégué au Syndicat intercommunautaire du bassin de la haute vallée de l'Ognon (SIBHVO). Le bassin versant de l'Allan comprend le bassin de Champagny, retenue d'eau propriété de VNF dont la particularité est de prélever les eaux du Rahin, affluent de l'Ognon (sous-affluent de la Saône) afin d'alimenter le canal de Montbéliard à la Haute-Saône, voie de navigation inachevée qui rejoint le canal du Rhône au Rhin à Montbéliard. Ainsi un transfert d'eau est réalisé au travers de ces canaux, depuis l'Ognon (bassin de la Saône) vers l'Allan (bassin du Doubs).

Les structures en charge du cycle domestique de l'eau

Eau potable

Grand Belfort Communauté d'Agglomération et la Communauté de communes du Sud Territoire exercent cette compétence sur l'intégralité de leur territoire.

Sur les communautés de communes du Pays d'Héricourt, de Rahin et Chérimont et des Vosges du Sud, et sur Pays de Montbéliard Agglomération, la compétence est exercée par les structures suivantes :

- Sur le périmètre de Pays de Montbéliard Agglomération : Pays de Montbéliard Agglomération, le syndicat des eaux d'Abbévillers, et le syndicat de l'Abbaye des Trois Rois ;
- Sur le périmètre de la CC des Vosges du Sud : le syndicat des eaux de Giromagny, le syndicat des eaux de la Saint-Nicolas et la commune de Lepuix (+ ressources privées sur la commune de Lamadeleine-Val-des-Anges) ;
- Sur le périmètre de la CC Rahin et Chérimont : le syndicat des eaux de Champagney ;
- Sur le périmètre de la CC du Pays d'Héricourt : le syndicat des eaux de Champagney, le syndicat des eaux du Vernoy, et au niveau communal.

Assainissement

La compétence est exercée sur leurs périmètres par Grand Belfort Communauté d'Agglomération, Pays de Montbéliard Agglomération, la Communauté de communes du Sud Territoire et la Communauté de communes des Vosges du Sud, ainsi que par la Communauté de communes Rahin et Chérimont (pour l'assainissement non collectif).
Interviennent également :

- Le syndicat de la Haute vallée du Rahin (regroupant 4 communes de la CCRC) ;
- Le syndicat d'épuration de la Luzine (regroupant 4 communes de la CCPH) ;
- Le syndicat intercommunal d'assainissement de Chenebier, Échavanne, Frahier-et-Chatebier (regroupant 2 communes de CCPH et CCRC) ;
- Le syndicat intercommunal d'assainissement de Buc Échenans Mandrevillars (regroupant 3 communes de CCPH et GBCA).

Les communes de CCRC et CCPH non rattachées à un syndicat d'assainissement exercent cette compétence en propre.

L'EPTB Saône et Doubs

L'Etablissement Public Territorial du Bassin (EPTB) Saône et Doubs intervient pour la coordination, l'impulsion et la mise en œuvre des politiques de l'eau. Son territoire d'intervention couvre l'intégralité du bassin de la Saône, soit environ 30 000 km².

Structure porteuse du SAGE de l'Allan dès son émergence en 2011, l'EPTB Saône et Doubs assure l'animation du SAGE et le secrétariat administratif et technique de la CLE. L'Etablissement a également été animateur et partie prenante du premier PAPI Allan-Savoureuse mis en œuvre entre 2004 et 2011. Il co-anime avec la DREAL Bourgogne-Franche-Comté la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) de l'Allan, déclinaison de la Directive Inondation européenne.

Autres acteurs

Le Département du Territoire-de-Belfort

La collectivité départementale s'est investie de la question des inondations suite à la crue historique de 1990. Le Conseil Général du Territoire-de-Belfort a été maître d'ouvrage de la construction des bassins d'écrêtement des crues de la Savoureuse et de la Rosemontoise, principales rivières contributrices des inondations sur l'aire urbaine. Le Département assure aujourd'hui la gestion de ces ouvrages par convention avec les intercommunalités concernées (Grand Belfort Communauté d'Agglomération et la Communauté de communes des Vosges du Sud).

Le Département du Territoire-de-Belfort a également assuré la gestion des milieux aquatiques et humides du département en substitution des syndicats de rivière préexistants dès le début des années 2000. Ainsi le Département a porté la maîtrise d'ouvrage d'opérations de restauration des milieux (Allaine à Delle, Vendeline à Réchésy...) et de préservation des zones humides (inventaires communaux, restauration et gestion d'espaces naturels sensibles...).

Si le Département n'intervient plus directement sur la gestion des cours d'eau, l'expertise historiquement acquise et les missions encore exercées (suivi de la qualité des cours d'eau, inventaires des zones humides, gestion des ouvrages écrêteurs des crues...) en font un appui important aux gestionnaires des milieux aquatiques.

Le Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté

Créé en 2016, le Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté fédère 2 communautés d'agglomération et 3 communautés de communes, toutes concernées par le bassin de l'Allan (Grand Belfort Communauté d'Agglomération, Pays de Montbéliard Agglomération, Communauté de communes du Pays d'Héricourt, Communauté de communes du Sud Territoire et Communauté de communes des Vosges du Sud). Il succède à d'autres formes de coopération établies à l'échelle du Nord Franche-Comté depuis les années 1980 (Association Aire Urbaine, puis Syndicat mixte de l'aire urbaine). Les axes de compétence portés par le Pôle métropolitain sont les suivants :

- Santé ;
- Promotion de l'innovation, de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la culture ;
- Transport et mobilité ;
- Développement économique ;
- Aménagement du territoire.

Suite à des difficultés d'approvisionnement en eau potable rencontrés à l'échelle de l'aire urbaine à l'été 2020, le Pôle Métropolitain a souhaité se saisir du sujet de la sécurisation de l'alimentation en eau potable. Le comité de projet « Politiques d'aménagement » est chargé du suivi de ce sujet. Ses réflexions se sont également élargies aux politiques de prévention des inondations.

1.4. GOUVERNANCE ET ANIMATION

L'instance de pilotage

Depuis son installation en 2012, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Allan est l'instance privilégiée de coordination des démarches et projets en faveur de l'eau et des milieux aquatiques. La CLE a été renouvelée en 2021 et s'est attelée, dès son installation, à l'élaboration du contrat de bassin.

Le suivi du contrat sera opéré en CLE, qui s'assurera de l'avancement du programme d'actions et de l'atteinte des objectifs inscrits dans le contrat. Pour cela, elle s'appuiera sur la cellule d'animation du SAGE, qui sera chargée de l'accompagnement et du suivi des maîtres d'ouvrage, ainsi que de la réalisation des bilans annuels et de fin de contrat.

La structure porteuse du SAGE et des démarches de bassin

L'EPTB Saône et Doubs accompagne historiquement l'émergence et la mise en œuvre des démarches de bassin versant du territoire : animateur du premier PAPI Allan-Savoireuse (2004-2011), structure porteuse du SAGE Allan depuis son émergence en 2012 et co-animateur, avec la DREAL, de la SLGRI du bassin de l'Allan. L'EPTB Saône et Doubs est aujourd'hui la seule structure habilitée à porter le SAGE Allan de par ses compétences et son périmètre d'intervention.

Les évolutions institutionnelles apportées par les lois MPTAM¹ et NOTRe² ont induit une transformation de l'organisation du bassin versant : d'une part, la refonte des statuts et des missions de l'EPTB Saône et Doubs, consécutive à l'évolution de ses adhérents, recentre désormais les interventions de l'établissement sur les grands axes de la Saône et du Doubs ; d'autre part, le choix opéré par l'ensemble des EPCI-FP du bassin d'exercer en propre la compétence GEMAPI sur le bassin de l'Allan impose une réflexion quant au maintien de la cohérence amont-aval et de la solidarité des territoires vis-à-vis de la gestion de l'eau et de l'aléa inondation. Le bassin de l'Allan est ainsi désigné par le SDAGE Rhône-Méditerranée comme prioritaire pour la création d'une structure de type EPAGE.

Il s'avère donc nécessaire de donner au SAGE, ainsi qu'aux autres démarches de bassin (SLGRI, contrat de bassin, PAPI, PGRE...) une structure porteuse légitime pour assurer la cohérence des démarches et projets à l'échelle du bassin hydrographique, et pour parachever une organisation efficiente de la maîtrise d'ouvrage.

Pour ce faire, les acteurs du bassin ont décidé d'engager une étude de l'organisation des compétences « grand cycle de l'eau » à l'échelle du bassin de l'Allan, étude qui sera conduite dans la durée du contrat.

L'étude s'intéressera entre autres aux moyens humains dévolus à l'animation des démarches de coordination du bassin versant, afin de mettre en adéquation l'équipe d'animation du SAGE et du contrat avec les ambitions des acteurs du bassin et les objectifs du présent contrat. En effet, pour l'heure, la cellule d'animation du SAGE est constituée d'un ETP uniquement. Par la suite, ce dimensionnement pourra être revu, afin de permettre un meilleur accompagnement des porteurs de projet, et surtout de déployer le volet « Communication » autour du SAGE et du contrat de bassin, indispensable à la bonne appropriation des enjeux par les acteurs locaux.

¹ Loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

² Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

2. LES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX DU TERRITOIRE

2.1. LE SDAGE RHONE-MEDITERRANEE 2022-2027

Sur les 29 masses d'eau superficielle que compte le bassin de l'Allan, 5 sont considérées en bon état écologique et chimique selon l'état des lieux du SDAGE 2022-2027 (FRDR11203 ruisseau la Batte, FRDR11199 la Lutter, FRDR 11327 rivière le Rhône, FRDL3 bassin de Champagny, FRDL5 étang du Malsaucy). Les 24 autres masses d'eau requièrent la mise en œuvre d'actions pour atteindre les objectifs assignés par le SDAGE 2022-2027. A l'horizon 2027, le bon état est visé pour 3 masses d'eau supplémentaires (FRDR11128 ruisseau la Loutre, FRDR20002 la Gruebaine, FRDR628a la Savoureuse de sa source jusqu'au rejet de l'Etang des Forges). Les autres masses d'eau sont concernées par des objectifs moins stricts.

Dans son programme de mesures, le SDAGE 2022-2027 liste les mesures nécessaires pour l'atteinte des objectifs de la période considérée. Les mesures visent à améliorer d'une ou plusieurs classes d'état les paramètres actuellement déclassants, ou à contrecarrer l'effet d'une pression faisant à terme peser un risque sur le maintien du bon état. Ce sont ainsi 129 mesures qui ont été identifiées sur l'ensemble des masses d'eau superficielle et souterraine concernées par le bassin de l'Allan. Ces mesures sont récapitulées dans le Tableau 3 en pages suivantes.

En tant qu'outil de mise en œuvre du SDAGE, le contrat de bassin Allan prend en compte ces mesures afin de les inscrire en priorité dans le programme d'actions.

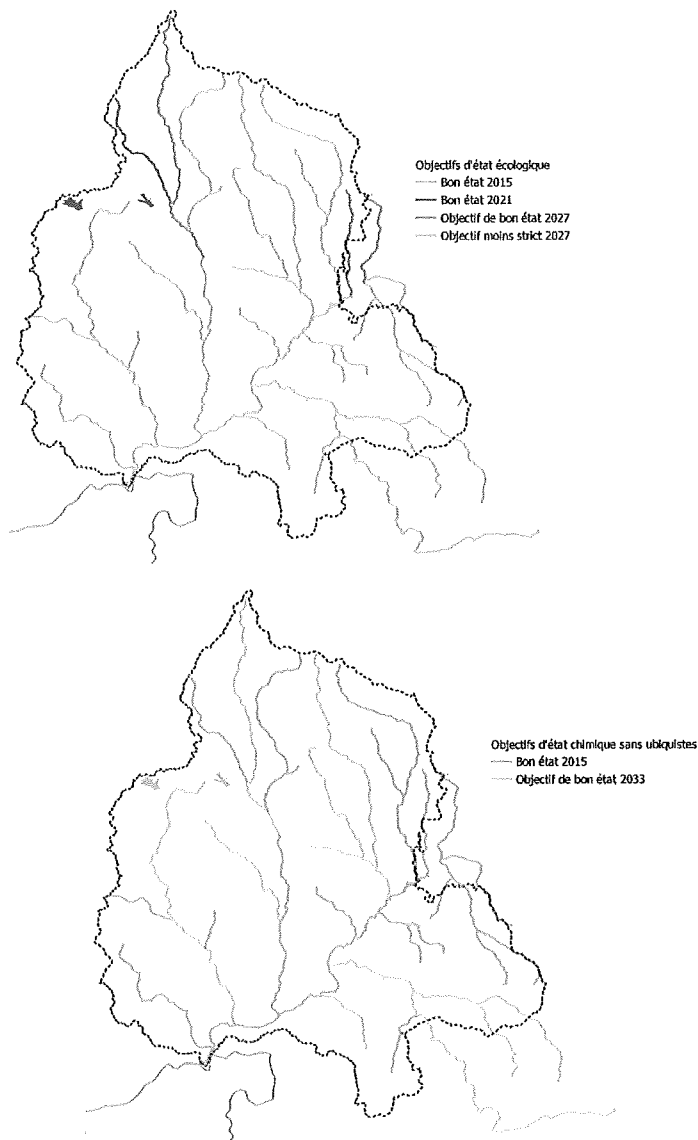


Figure 2 : Objectifs d'état écologique et chimique des masses d'eau superficielle du bassin de l'Allan (SDAGE 2022-2027)

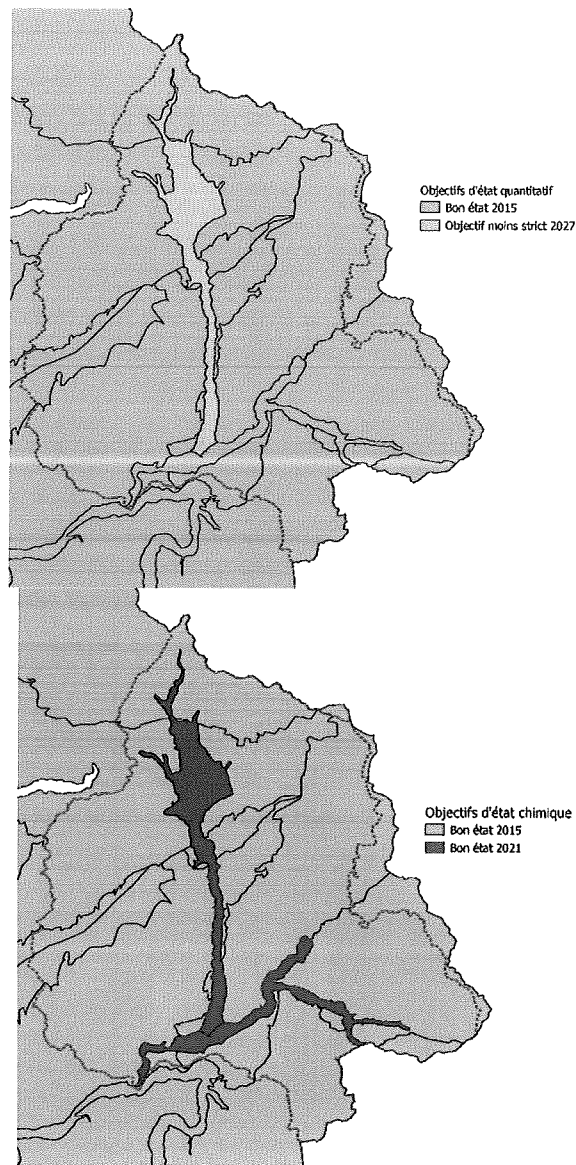


Figure 3 : Objectifs d'état quantitatif et chimique des masses d'eau souterraine du bassin de l'Allan (SDAGE 2022-2027)

Envoyé en préfecture le 14/11/2023
 Reçu en préfecture le 14/11/2023
 Publié le 21/11/2023
 ID : 090-249000241-20231109-2023_06_01A-DE

Tableau 1 : Objectifs d'état écologique et chimique des masses d'eau superficielle du bassin de l'Allan (SDAGE 2022-2027)

Code masse d'eau	Libellé de la masse d'eau	Objectifs du SDAGE 2022-2027									Pression(s) à l'origine du risque de non atteinte du bon état à l'horizon 2027
		Etat écologique				Etat chimique					
		Objectif d'état	Échéance	Motif de dérogation	Éléments de qualité faisant l'objet d'une adaptation	Objectif d'état	Échéance avec ubiquistes	Échéance sans ubiquistes	Motif de dérogation	Éléments de qualité faisant l'objet d'une adaptation	
Sous-bassin Allaine-Allan											
FRDR10948	Le Rupt	OMS	2027	FT	Phytobenthos	Bon état	2015	2015			Pollutions par les nutriments urbains et industriels - Pollutions par les nutriments agricoles - Altération de la morphologie - Altération de la continuité écologique
FRDR11203	Ruisseau la Batte	Bon état	2015			Bon état	2015	2015			Pollutions par les pesticides - Prélèvements d'eau - Altération du régime hydrologique - Altération de la morphologie - Altération de la continuité écologique
FRDR11813	Ruisseau la Feschotte	OMS	2027	FT	Ichtyofaune, Phytobenthos	Bon état	2033	2033	FT, CN	Benzo(a)pyrene, Benzo(b)fluoranthène, Benzo(k)fluoranthène, Benzo(g,h,i)peryène, Fluoranthène, Anthracene	Pollutions par les nutriments urbains et industriels - Pollutions par les nutriments agricoles - Pollutions par les pesticides - Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides) - Altération de la morphologie
FRDR12081	Ruisseau la Covatte	OMS	2027	FT	Ichtyofaune, Phytobenthos	Bon état	2033	2033	FT, CN	Benzo(b)fluoranthène, Benzo(g,h,i)peryène, Fluoranthène	Pollutions par les nutriments urbains et industriels - Pollutions par les pesticides - Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides) - Altération de la morphologie - Altération de la continuité écologique
FRDR627	L'Allan de la Savoureuse au Doubs	OMS	2027	FT	Ichtyofaune, Phytobenthos	Bon état	2015	2015			Pollutions par les nutriments urbains et industriels - Pollutions par les nutriments agricoles - Pollutions par les pesticides - Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides) - Altération de la morphologie - Altération de la continuité écologique
FRDR630a	L'Allaine (de la source à la Bourbeuse)	OMS	2027	FT	Phytobenthos, Macrophytes	Bon état	2033	2033	FT, CN	Benzo(b)fluoranthène, Benzo(g,h,i)peryène, Fluoranthène	Pollutions par les pesticides - Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides) - Altération de la morphologie - Altération de la continuité écologique
FRDR630b	L'Allan de la Bourbeuse à la Savoureuse	OMS	2027	FT	Phytobenthos	Bon état	2021	2015			Altération de la morphologie - Altération de la continuité écologique

Envoyé en préfecture le 14/11/2023
 Reçu en préfecture le 14/11/2023
 Publié le
 ID : 090-249000241-20231109-2023106_01A-DE

Code masse d'eau	Libellé de la masse d'eau	Objectifs du SDAGE 2022-2027									
		Etat écologique				Etat chimique					
		Objectif d'état	Échéance	Motif de dérogation	Éléments de qualité faisant l'objet d'une adaptation	Objectif d'état	Échéance avec ubiquistes	Échéance sans ubiquistes	Motif de dérogation	Éléments de qualité faisant l'objet d'une adaptation	Non atteinte du bon état chimique en 2027
Sous-bassin Bourbeuse											
FRDR10521	Ruisseau le Margrabant	OMS	2027	FT	Phytobenthos	Bon état	2015	2015			Prélèvements d'eau - Altération du régime hydrologique - Altération de la morphologie - Altération de la continuité écologique
FRDR11128	Ruisseau la Loure	Bon état	2027	FT		Bon état	2015	2015			Pollutions par les nutriments urbains et industriels
FRDR11146	Rivière l'Autruche	OMS	2027	FT	Bilan de l'oxygène, Concentration en nutriments, Faune benthique invertébrée, Ichtyofaune, Phytobenthos, Macrophytes	Bon état	2033	2033	FT, CN	Benzo(b)fluoranthène, Benzo(g,h,i)peryène, Fluoranthène	Pollutions par les nutriments urbains et industriels - Pollutions par les nutriments agricoles - Pollutions par les pesticides - Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides) - Prélèvements d'eau - Altération du régime hydrologique - Altération de la morphologie - Altération de la continuité écologique
FRDR11199	Rivière la Lutter	Bon état	2015			Bon état	2015	2015			
FRDR11432	Ruisseau l'Écrevisse	OMS	2027	FT	Ichtyofaune	Bon état	2015	2015			Prélèvements d'eau - Altération du régime hydrologique - Altération de la morphologie - Altération de la continuité écologique
FRDR12049	Ruisseau de l'Étang	OMS	2027	FT	Phytobenthos	Bon état	2015	2015			Prélèvements d'eau - Altération du régime hydrologique - Altération de la morphologie - Altération de la continuité écologique
FRDR20001	Ruisseau la Suarcine	OMS	2027	FT	Phytobenthos	Bon état	2015	2015			Pollutions par les nutriments urbains et industriels - Pollutions par les nutriments agricoles - Altération du régime hydrologique - Altération de la morphologie - Altération de la continuité écologique
FRDR20002	Ruisseau la Gruebaine	Bon état	2027	FT		Bon état	2015	2015			Altération de la morphologie
FRDR631	La Bourbeuse	OMS	2027	FT	Bilan de l'oxygène, Ichtyofaune, Phytobenthos	Bon état	2021	2015			Pollutions par les nutriments urbains et industriels - Pollutions par les nutriments agricoles - Pollutions par les pesticides - Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides)
FRDR632a	La Saint Nicolas	OMS	2027	FT	Bilan de l'oxygène, Faune benthique invertébrée, Phytobenthos	Bon état	2015	2015			Pollutions par les nutriments urbains et industriels - Prélèvements d'eau - Altération du régime hydrologique - Altération de la morphologie - Altération de la continuité écologique
FRDR632b	La Madeleine	Bon état	2015			Bon état	2033	2033	FT, CN	Benzo(b)fluoranthène, Benzo(g,h,i)peryène, Fluoranthène	Altération de la morphologie - Altération de la continuité écologique

Envoyé en préfecture le 14/11/2023
 Reçu en préfecture le 14/11/2023
 Publié le
 ID : 090-249000241-20231109-2023_06_01A-DE

Code masse d'eau	Libellé de la masse d'eau	Objectifs du SDAGE 2022-2027									
		Etat écologique				Etat chimique					
		Objectif d'état	Échéance	Motif de dérogation	Éléments de qualité faisant l'objet d'une adaptation	Objectif d'état	Échéance avec ubiquistes	Échéance sans ubiquistes	Motif de dérogation	Éléments de qualité faisant l'objet d'une adaptation	2027
Sous-bassin Lizaine											
FRDR10366	Ruisseau de l'Étang Rechalle	OMS	2027	FT	Ichtyofaune, Phytobenthos, Faune benthique Invertébrée, Concentration en nutriments	Bon état	2015	2015			Pollutions par les nutriments urbains et industriels - Altération de la morphologie - Altération de la continuité écologique
FRDR11546	Ruisseau de Brevillers	OMS	2027	FT	Phytobenthos, Faune benthique Invertébrée, Concentration en nutriments	Bon état	2015	2015			Pollutions par les nutriments urbains et industriels - Pollutions par les nutriments agricoles
FRDR1679	La Lizaine	OMS	2027	FT	Bilan de l'oxygène, Faune benthique Invertébrée, Ichtyofaune, Phytobenthos, Macrophytes	Bon état	2033	2033	FT, CN	Benzo(g,h,i)peryène, Fluoranthène	Pollutions par les nutriments urbains et industriels - Pollutions par les pesticides - Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides) - Altération de la morphologie - Altération de la continuité écologique
FRDL3	Bassin de Champagne		2021			Bon état	2015	2015			
Sous-bassin Savoureuse											
FRDR10019	Rivière la Douce	OMS	2027	FT	Faune benthique Invertébrée, Phytobenthos	Bon état	2033	2033	FT, CN	Benzo(g,h,i)peryène, Fluoranthène	Pollutions par les nutriments urbains et industriels - Pollutions par les pesticides agricoles - Pollutions par les pesticides - Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides) - Altération de la morphologie - Altération de la continuité écologique
FRDR11327	Rivière le Rhône	Bon état	2021			Bon état	2015	2015			Altération de la morphologie - Altération de la continuité écologique
FRDR11593	Ruisseau le Verdoyeux	OMS	2027	FT	Ichtyofaune	Bon état	2015	2015			Altération du régime hydrologique - Altération de la morphologie - Altération de la continuité écologique
FRDR628a	La Savoureuse de sa source jusqu'au rejet de l'Étang des Forges	Bon état	2027	FT		Bon état	2033	2033	FT, CN	Benzo(b)fluoranthène, Benzo(g,h,i)peryène, Fluoranthène	Pollutions par les nutriments urbains et industriels - Prélèvements d'eau - Altération du régime hydrologique - Altération de la morphologie - Altération de la continuité écologique
FRDR628b	La Savoureuse du rejet étag des Forges à la confluence avec l'Allan	OMS	2027	FT	Polluants spécifiques, Ichtyofaune, Phytobenthos, Macrophytes	Bon état	2015	2015			Pollutions par les nutriments urbains et industriels - Pollutions par les pesticides - Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides) - Altération de la morphologie - Altération de la continuité écologique
FRDR629	La Rosemontoise	OMS	2027	FT	Phytobenthos	Bon état	2015	2015			Altération du régime hydrologique - Altération de la morphologie - Altération de la continuité écologique
FRDL5	Étang du Malsaucy		2021			Bon état	2015	2015			

Objectifs d'état :
 OMS : objectif moins strict
 Motifs de dérogation :
 CN : conditions naturelles - FT : faisabilité technique


Envoyé en préfecture le 14/11/2023
 Reçu en préfecture le 14/11/2023
 Publié le 
 ID : 090-249000241-20231109-2023_06_01A-DE

Tableau 2 : Objectifs d'état quantitatif et chimique des masses d'eau souterraine du bassin de l'Allan (SDAGE 2022-

Code masse d'eau	Libellé de la masse d'eau	Objectifs du SDAGE 2022-2027								Pression(s) dont l'impact résiduel est significatif à l'horizon 2027
		Etat quantitatif				Etat chimique				
		Objectif d'état	Echéance	Motif de dérogation	Raison(s)	Objectif d'état	Echéance	Motif de dérogation	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation	
FRDG172	Cailloutis du Sundgau dans BV du Doubs	Bon état	2015			Bon état	2015			
FRDG173	Formations tertiaires Pays de Montbéliard	Bon état	2015			Bon état	2015			
FRDG178	Calcaires jurassiques septentrional du Pays de Montbéliard et du nord Lomont	Bon état	2015			Bon état	2015			
FRDG217	Grès Trias inférieur BV Saône	Bon état	2015			Bon état	2015			
FRDG238	Calcaires du Jurassique supérieur sous couverture Belfort	Bon état	2015			Bon état	2015			
FRDG306	Alluvions de la vallée du Doubs	Bon état	2015			Bon état	2015			Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides)
FRDG352	Alluvions de la Savoureuse	OMS	2027	FT, CD	Déséquilibre prélèvements/ressource, impact eaux de surface	Bon état	2021			Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides) - Prélèvements d'eau
FRDG363	Alluvions de l'Allan, Allaine et Bourbeuse	Bon état	2015			Bon état	2021			Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides)
FRDG500	Formations variées de la bordure primaire des Vosges	Bon état	2015			Bon état	2015			
FRDG524	Marnes et terrains de socle des Avants-Monts	Bon état	2015			Bon état	2015			
FRDG618	Socle vosgien BV Saône-Doubs	Bon état	2015			Bon état	2015			

Objectifs d'état :

OMS : objectif moins strict

Motifs de dérogation :

CD : coûts disproportionnés – FT : faisabilité technique


Envoyé en préfecture le 14/11/2023
 Reçu en préfecture le 14/11/2023
 Publié le 14/11/2023
 ID : 090-249000241-20231109-2023_06_01A-DE

Tableau 3 : Mesures identifiées pour l'atteinte des objectifs du SDAGE Rhône Méditerranée 2022-2027 sur les masses d'eau du


Sous-bassin			Allaine – Allan							Savoireuse					
Code ME			FRDR10948	FRDR11203	FRDR11813	FRDR12081	FRDR627	FRDR630a	FRDR630b	FRDR10019	FRDR11327	FRDR11593	FRDR628a	FRDR628b	FRDR629
Code mesure	Libellé mesure	Libellé ME	Le Rupt	Ruisseau la Batte	Ruisseau la Feschotte	Ruisseau la Covatte	L'Allan de la Savoireuse au Doubs	L'Allaine (de la source à la Bourbeuse)	L'Allan de la Bourbeuse à la Savoireuse	Rivière la Douce	Rivière le Rhône	Ruisseau le Verdoyeux	La Savoireuse de sa source ...	La Savoireuse du rejet étang des Forges ...	La Rosemontoise
POLLUTIONS PAR LES NUTRIMENTS URBAINS ET INDUSTRIELS															
ASS0302	Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU		X		X	X	X			X			X	X	
ASS0402	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU		X							X					
ASS0502	Équiper une STEP d'un traitement suffisant hors Directive ERU (agglomérations >=2 000 EH)						X								
ASS0801	Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif														
POLLUTIONS PAR LES NUTRIMENTS AGRICOLES															
AGR0302	Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, au-delà des exigences de la Directive nitrates									X					
DNO3	Mise en œuvre de la Directive nitrates		X		X		X								
POLLUTIONS PAR LES PESTICIDES															
AGR0303	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire			X	X	X	X	X		X				X	
AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes (blo, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)			X		X		X							
POLLUTIONS PAR LES SUBSTANCES TOXIQUES (HORS PESTICIDES)															
ASS0201	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement													X	
IND0201	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)						X								
IND0601	Mettre en place des mesures visant à réduire les pollutions des "sites et sols pollués" (essentiellement liées aux sites industriels)				X										
IND0901	Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur				X	X	X	X		X				X	
PRELEVEMENTS D'EAU															

Envoyé en préfecture le 14/11/2023
 Reçu en préfecture le 14/11/2023
 Publié le 14/11/2023
 ID : 090-249000241-20231109-2023_06_01A-DE

Sous-bassin			Allaine – Allan															
Code ME			FRDR10948	FRDR11203	FRDR11813	FRDR12081	FRDR627	FRDR630a	FRDR630b	FRDR10019	FRDR11327	FRDR11327	FRDR11327	FRDR11327	FRDR11327	FRDR11327	FRDR11327	FRDR11327
Code mesure	Libellé mesure	Libellé ME	Le Rupt	Ruisseau la Batte	Ruisseau la Feschotte	Ruisseau la Covatte	L'Allan de la Savoureuse au Doubs	L'Allaine (de la source à la Bourbeuse)	L'Allan de la Bourbeuse à la Savoureuse	Rivière la Douce	Rivière le Rhône	Ruisseau le Verdoyeux	La Savoureuse de sa source ...	La Savoureuse du rejet élang des Forges ...	La Rosemontois			
RES0202	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités			X									X					
RES0601	Réviser les débits réservés d'un cours d'eau dans le cadre strict de la réglementation																	
RES0801	Développer une gestion stratégique des ouvrages de mobilisation et de transfert d'eau												X					
RES1001	Instruire une procédure d'autorisation dans le cadre de la loi sur l'eau sur la ressource												X					
ALTERATION DU REGIME HYDROLOGIQUE																		
MIA0203	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes												X					
ALTERATION DU REGIME HYDROLOGIQUE																		
RES0601	Réviser les débits réservés d'un cours d'eau dans le cadre strict de la réglementation			X								X	X	X				
ALTERATION DE LA MORPHOLOGIE																		
MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau			X			X						X					
MIA0203	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes		X			X		X		X				X				X
Report	Pression qui fera l'objet de mesures reportées au-delà de 2027				X				X		X	X						
ALTERATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE																		
MIA0301	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)			X		X	X	X		X			X	X				
MIA0401	Réduire l'impact d'un plan d'eau ou d'une carrière sur les eaux superficielles ou souterraines										X		X					X
Report	Pression qui fera l'objet de mesures reportées au-delà de 2027		X						X			X						
RES0601	Réviser les débits réservés d'un cours d'eau dans le cadre strict de la réglementation					X					X							

Envoyé en préfecture le 14/11/2023
 Reçu en préfecture le 14/11/2023
 Publié le  14/11/2023
 ID : 090-249000241-20231109-2023_06_01A-DE

Sous-bassin			Bourbeuse												
Code ME			FRDR10521	FRDR11128	FRDR11146	FRDR11432	FRDR12049	FRDR20001	FRDR20002	FRDR631	FRDR632a	FRDR632b	Ruisseau de l'Étang Rechalle	Ruisseau de Brevilliers	La Lizaine
Code mesure	Libellé mesure	Libellé ME	Ruisseau le Margrabant	Ruisseau la Loutre	Rivière l'Atruche	Ruisseau l'Ecrevisse	Ruisseau de l'Étang	Ruisseau la Suarcine	Ruisseau la Gruebaine	La Bourbeuse	La Saint Nicolas	La Madeleine	Ruisseau de l'Étang Rechalle	Ruisseau de Brevilliers	La Lizaine
POLLUTIONS PAR LES NUTRIMENTS URBAINS ET INDUSTRIELS															
ASS0302	Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)				X						X		X	X	X
ASS0402	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)				X					X			X	X	X
ASS0502	Equiper une STEP d'un traitement suffisant hors Directive ERU (agglomérations >=2000 EH)														
ASS0801	Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif			X				X							
POLLUTIONS PAR LES NUTRIMENTS AGRICOLES															
AGR0302	Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, au-delà des exigences de la Directive nitrates													X	
DNO3	Mise en œuvre de la Directive nitrates (non territorialisée)				X			X		X					
POLLUTIONS PAR LES PESTICIDES															
AGR0303	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire				X					X					X
AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)														
POLLUTIONS PAR LES SUBSTANCES TOXIQUES (HORS PESTICIDES)															
ASS0201	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement														
IND0201	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)														
IND0601	Mettre en place des mesures visant à réduire les pollutions des "sites et sols pollués" (essentiellement liées aux sites industriels)														X
IND0901	Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur				X					X					
PRELEVEMENTS D'EAU															
RES0202	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités														
RES0601	Réviser les débits réservés d'un cours d'eau dans le cadre strict de la réglementation		X		X	X	X	X			X				

Envoyé en préfecture le 14/11/2023
 Reçu en préfecture le 14/11/2023
 Publié le 
 ID : 090-249000241-20231109-2023_06_01A-DE

Sous-bassin			Bourbeuse												
Code ME			FRDR10521	FRDR11128	FRDR11146	FRDR11432	FRDR12049	FRDR20001	FRDR20002	FRDR631	FRDR632a	FRDR632b	FRDR632c	FRDR632d	FRDR632e
Code mesure	Libellé mesure	Libellé ME	Ruisseau le Margrabant	Ruisseau la Loure	Rivière l'Autruche	Ruisseau l'Ecrevisse	Ruisseau de l'Étang	Ruisseau la Suarcine	Ruisseau la Gruebalne	La Bourbeuse	La Saint Nicolas	La Madeleine	Ruisseau de l'Étang Rechalle	Ruisseau de Brevillers	La Lizalne
RES0801	Développer une gestion stratégique des ouvrages de mobilisation et de transfert d'eau														
RES1001	Instruire une procédure d'autorisation dans le cadre de la loi sur l'eau sur la ressource														
ALTERATION DU REGIME HYDROLOGIQUE															
RES0601	Réviser les débits réservés d'un cours d'eau dans le cadre strict de la réglementation		X		X	X	X	X			X				
ALTERATION DE LA MORPHOLOGIE															
MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau								X						
MIA0203	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes										X	X			X
Report	Pression qui fera l'objet de mesures reportées au-delà de 2027		X		X	X	X	X					X		
ALTERATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE															
MIA0301	Aménager un ouvrage qui contraindrait la continuité écologique (espèces ou sédiments)										X				
MIA0401	Réduire l'impact d'un plan d'eau ou d'une carrière sur les eaux superficielles ou souterraines														
Report	Pression qui fera l'objet de mesures reportées au-delà de 2027				X	X	X	X				X	X		X
RES0601	Réviser les débits réservés d'un cours d'eau dans le cadre strict de la réglementation		X												

Envoyé en préfecture le 14/11/2023
 Reçu en préfecture le 14/11/2023
 Publié le

Code ME		FRDG173	FRDG178	FRDG217	FRDG306		
Code mesure	Libellé mesure	Libellé ME	Formations tertiaires Pays de Montbéliard	Calcaires Jurassiques septentrional du Pays de Montbéliard et du nord Lomont	Grès Trias Inférieur BV Saône	Alluvions de la vallée du Doubs	Alluvions de la savoureuse et Bourbeuse
POLLUTIONS PAR LES NUTRIMENTS AGRICOLES							
AGR0302	Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, au-delà des exigences de la Directive nitrates		X	X			
AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes (blo, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)		X	X			
AGR0503	Elaborer un plan d'action sur une seule AAC				X		
POLLUTIONS PAR LES PESTICIDES							
AGR0303	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire			X		X	X
AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes (blo, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)			X		X	X
AGR0503	Elaborer un plan d'action sur une seule AAC			X		X	
POLLUTIONS PAR LES SUBSTANCES TOXIQUES (HORS PESTICIDES)							
IND0601	Mettre en place des mesures visant à réduire les pollutions des "sites et sols pollués" (essentiellement liées aux sites industriels)				X	X	X
IND0901	Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur					X	
PRELEVEMENTS D'EAU							
MIA0601	Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide					X	
MIA0602	Réaliser une opération de restauration d'une zone humide					X	
RES0202	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités					X	
RES0203	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'industrie et de l'artisanat					X	
RES0801	Développer une gestion stratégique des ouvrages de mobilisation et de transfert d'eau					X	
RES1001	Instruire une procédure d'autorisation dans le cadre de la loi sur l'eau sur la ressource					X	

2.2. LES AUTRES POLITIQUES EN FAVEUR DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA BIODIVERSITE

Sur le périmètre du contrat Allan existent de nombreux autres documents, plans, programmes en faveur des milieux aquatiques et de la biodiversité. Les principaux documents sont présentés ci-après.

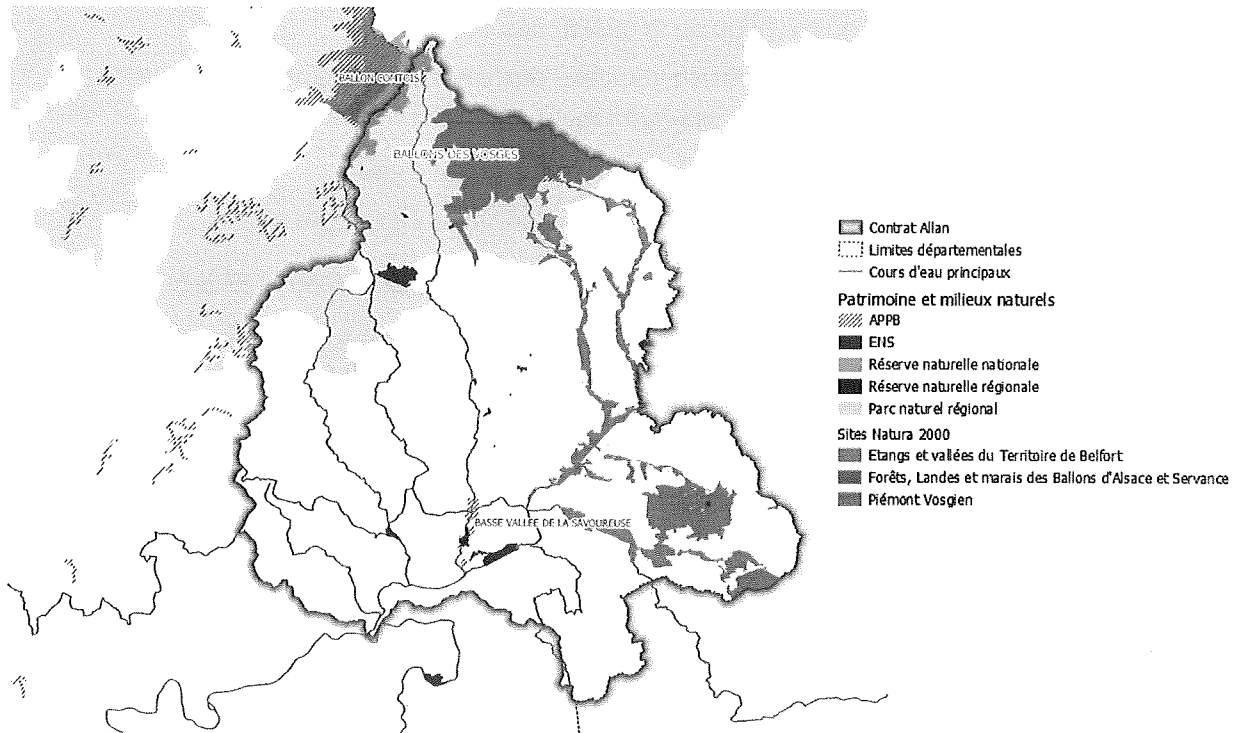


Figure 4 : Milieux naturels protégés du bassin de l'Allan

Les sites Natura 2000

Natura 2000 est un réseau européen de sites écologiques qui a pour objectif la préservation de la diversité biologique et la valorisation des territoires. Ces sites Natura 2000, institués par les directives « Oiseaux » et « Habitats, faune, flore », sont désignés pour le caractère remarquable des milieux naturels, de la faune et de la flore sauvage qu'ils abritent.

Des mesures spécifiques de maintien ou de restauration de ces milieux y sont menées en lien avec les propriétaires et les gestionnaires des secteurs agricoles, forestiers et aquacoles.

Trois sites Natura 2000 recoupent le périmètre du contrat de bassin Allan :

- Les sites « Piémont Vosgien » et « Etangs et Vallées du Territoire-de-Belfort », situés intégralement dans le périmètre du contrat de bassin. Ces deux sites sont gérés par le Conseil départemental du Territoire-de-Belfort ;
- Le site « Forêts, landes et marais des Ballons d'Alsace et de Servance », incluant la Réserve Naturelle des Ballons Comtois en Franche-Comté, est géré par le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges. La majeure partie de ce site est situé hors du périmètre du contrat de bassin.

Le site « Piémont Vosgien » (ZSC FR4301348, ZPS FR4312024)

Le document d'objectifs (DOCOB) de ce site a été établi en 2005. Il a fait l'objet d'une première révision en 2011 et une nouvelle révision est en cours.

Plusieurs objectifs du site sont en relation avec les milieux aquatiques, en particulier :

- A.1.3 Contribuer au maintien de la qualité des eaux ;
- A.1.6 Contribuer au maintien de la qualité des eaux et des habitats aquatiques ;
- A.1.8 Maintenir et améliorer la qualité des eaux ;
- A.1.9 Conserver et restaurer l'habitabilité des cours d'eau ;
- A.1.10 Conserver et restaurer la diversité spécifique des cours d'eau.

Le site « Etangs et Vallées du Territoire-de-Belfort » (ZSC FR4301350 et ZPS FR4312019)

Le site « Etangs et Vallées du Territoire-de-Belfort a été proposé au classement en 2006 et a été désigné comme Zone de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la Directive « Oiseaux » cette même année. Il a été reconnu comme Site d'Intérêt Communautaire (SIC) en 2007, et désigné en tant que Zone Spéciale de Conservation (ZSC) au titre de la Directive « Habitats » en 2015. Son document d'objectifs (DOCOB) est daté de 2010 et est actuellement en cours de révision.

Les habitats aquatiques ou humides sont bien représentés sur ce site, par conséquent plusieurs objectifs visent spécifiquement ces milieux ou les habitats qui leur sont inféodés :

- C Maintenir ou améliorer les ripisylves et les forêts alluviales prioritaires ;
- F Encourager une gestion des étangs favorable à la biodiversité ;
- G Préserver et/ou améliorer la qualité de l'eau sur l'ensemble du site ;
- H Préserver ou améliorer la qualité morphologique des cours d'eau.

Les arrêtés de protection du biotope

Un Arrêté préfectoral de Protection de Biotope (APB) permet aux préfets de fixer les mesures tendant à valoriser la conservation des biotopes nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie d'espèces protégées et à interdire des actions pouvant porter atteinte à l'équilibre biologique des milieux.

Le périmètre du contrat de bassin est concerné par :

- l'arrêté de protection de biotope du faucon pèlerin sur la commune de Lepuix (90) ;
- l'arrêté inter-préfectoral de protection du biotope « Basse Vallée de la Savoureuse », sur les communes de Brognard, Dambenois, Nommay et Vieux Charmont (25) et Châtenois-les-Forges et Trévenans (90), concernant les espèces suivantes :
 - o Flore : Trèfle strié - Butome en ombelle
 - o Insectes : Cuivré des marais
 - o Amphibiens : Triton palmé - Crapaud commun
 - o Reptiles : Orvet - Lézard des souches - Lézard vivipare - Couleuvre à collier
 - o Poissons : Chabot - Truite fario – Vandoise
 - o Oiseaux : Aigrette garzette - Martin pêcheur - Milan noir – Pic cendré - Pie-grièche écorcheur
 - o Chiroptères : Murin de Daubenton - Noctule commune - Noctule de Leisler - Pipistrelle commune - Pipistrelle de Nathusius

- L'arrêté de protection du biotope de l'écrevisse à pattes blanches et de la truite fario, sur 76 communes de la Haute-Saône, concernant :
 - o L'écrevisse à pattes blanches
 - o La truite commune
 - o Le chabot
 - o La salamandre tachetée
- L'arrêté de protection du biotope des ruisseaux patrimoniaux de tête de bassin versant, sur les communes d'Auxelles-Haut, Auxelles-Bas, Etueffont, Lachapelle-sous-Chaux, Lamadeleine-Val-des-Anges et Rougemont-le-Château (90) concernant :
 - o L'écrevisse à pattes blanches
 - o La truite commune
 - o Le chabot
 - o La salamandre tachetée

Les espaces naturels sensibles (ENS)

Les conseils départementaux conduisent des politiques de développement et de valorisation de réseaux d'espaces naturels sensibles. Le périmètre du contrat de bassin compte notamment les espaces naturels sensibles suivants, de caractère aquatique ou humide :

- Dans le Doubs :
 - o La basse vallée de l'Allan
 - o La Lizaine
- Dans le Territoire-de-Belfort :
 - o La carrière de Foussemagne
 - o L'étang Colin
 - o L'étang de la Grille
 - o L'étang du Petit-Haut
 - o L'étang Boigeol
 - o Le site du Malsaucy

Les réserves et parcs naturels

Le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

Créé en 1989, le Parc naturel régional des Ballons des Vosges regroupe 189 communes réparties sur quatre départements : les Vosges, le Haut-Rhin, le Territoire-de-Belfort et la Haute-Saône. Sa superficie couvre 2 700 km² et compte 238 000 habitants. Il est à ce titre le plus peuplé des parcs naturels régionaux. Il s'étend depuis la vallée de Sainte-Marie-aux-Mines au nord, jusqu'aux portes de Belfort et de Luxeuil-les-Bains.

Les enjeux de ce parc en lien avec les milieux aquatiques résident dans le maintien et la restauration des milieux humides et tourbeux avec la mise en place de documents de gestion conservatoire et l'interdiction d'engager des travaux de drainage dans ces milieux. En particulier, la mesure 1.1 de la charte a pour objectif d'agir pour la biodiversité et de favoriser les continuités écologiques. Pour cela, la charte s'appuie sur la mise en place des trames vertes et bleues, et incite à la préservation des espaces humides et des cours d'eau à travers des documents d'urbanisme.

La troisième charte du parc a été adoptée pour la période 2012-2024, sa révision est en cours.

La réserve naturelle nationale des Ballons Comtois

Créée en 2002, la Réserve Naturelle Nationale des Ballons Comtois est située à l'extrême sud du massif vosgien. A la fois franc-comtoise et lorraine, elle protège un vaste espace montagnoux de 2 259 hectares, qui culmine au Ballon de Servance à 1 216 mètres d'altitude.

Elle est gérée par l'Office National des Forêts du Nord Franche-Comté et le Parc Naturel Régional des Ballons de Vosges.

Le deuxième plan de gestion de la réserve est entré en application en 2015 et ce jusqu'en 2024. Ce plan est structuré autour de sept objectifs à long terme :

- Assurer un état de conservation optimal pour les habitats et les espèces à forte valeur patrimoniale ;
- Favoriser le caractère naturel et une diversité optimale sur l'ensemble du massif forestier ;
- Augmenter la viabilité de la sous-population de grand tétras des Ballons Comtois, en tant que noyau vosgien de population ;
- Maîtriser la fréquentation ;
- Connaître le patrimoine naturel de la réserve et favoriser la recherche fondamentale ;
- Faire découvrir et comprendre les enjeux de la réserve ;
- Préserver les autres patrimoines.

La réserve naturelle régionale de la basse vallée de la Savoureuse

La réserve naturelle de la basse vallée de la Savoureuse est localisée au nord de Montbéliard dans le Doubs. Le site concerne la rivière Savoureuse et une partie de son lit majeur, en amont de sa confluence avec l'Allan. Créé en 2000, il s'agit d'une zone de contact de 42 hectares entre les plateaux tertiaires de Haute-Saône et les avant-monts de calcaire jurassique. La réserve est gérée par la Communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard.

D'autres plans et programmes, établis à différentes échelles territoriales, contribuent à la protection et la mise en valeur des milieux aquatiques et humides et des espèces qui leur sont inféodées. Citons en particulier :

- Documents à portée communautaire :
 - o La Directive Eaux résiduaires urbaines (directive n° 91/271/CEE du 21 mai 1991, dite « DERU ») a pour objet de protéger l'environnement contre une détérioration due aux rejets de ces eaux. Elle impose aux États membres des normes pour la collecte, le traitement et le rejet des eaux résiduaires urbaines ainsi que le traitement et le rejet des eaux usées provenant de certains secteurs industriels.
- Documents à portée régionale :
 - o Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de Bourgogne-Franche-Comté, arrêté en 2020. Il s'organise en 3 axes et 8 orientations, déclinés en 33 objectifs et 40 règles à portée prescriptive. Plusieurs de ces objectifs ont un lien direct avec les milieux et la biodiversité aquatiques :
 - Objectif 4 : Préserver la qualité des eaux et la gérer de manière économe
 - Objectif 16 : placer la biodiversité au cœur de l'aménagement
 - Objectif 17 : Préserver et restaurer les continuités écologiquesUne procédure de modification du SRADDET a été engagée en mai 2022 ;
 - o La stratégie régionale de Bourgogne-Franche-Comté pour la biodiversité 2020-2030, construite autour de 6 orientations stratégiques déclinées en 19 objectifs ;

- Le Plan Régional Santé Environnement (PRSE) : le 3^{ème} plan (2017-2021) comporte un axe stratégique « L'eau dans son environnement et au robinet », dont l'objectif est d'améliorer, en quantité et en qualité, la ressource en eau depuis le milieu naturel jusqu'à la distribution au robinet du consommateur ;
- Documents à portée locale :
 - Les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) : ce sont des programmes d'actions ciblant deux axes principaux : adapter le territoire aux changements climatiques et lutter contre les dérèglements de l'écosystème. Institués par la Loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, ils sont obligatoires pour les EPCI-FP de plus de 20 000 habitants. Le Grand Belfort, Pays de Montbéliard Agglomération, la Communauté de communes du Pays d'Héricourt et la Communauté de communes du Sud Territoire ont ainsi entamé l'élaboration ou la révision de leur PCAET ;
 - L'étude de vulnérabilité au changement climatique du Territoire-de-Belfort : démarche engagée par le Département 90, cette étude vise à discerner les enjeux du changement climatique sur le contexte local et d'orienter les politiques départementales en conséquence. L'étude comporte un volet examinant les enjeux de l'eau du territoire.

3. LES MODALITES DU CONTRAT

Entre,

L'Etablissement Public Territorial de Bassin Saône et Doubs, représenté par son Président, M. Landry LEONARD, en vertu de la délibération n°..... du, désigné ci-après par « l'EPTB »,

La Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, représentée par son Président, M. Fernand BURKHALTER, en vertu de la délibération n°..... du, désignée ci-après par « la CCPH »,

La Communauté de Communes Rahin et Chérimont, représentée par son Président, M. Benoît CORNU, en vertu de la délibération n°..... du, désignée ci-après par « la CCRC »,

La Communauté de Communes du Sud Territoire, représentée par son Président, M. Christian RAYOT, en vertu de la délibération n°..... du, désignée ci-après par « la CCST »,

La Communauté de Communes des Vosges du Sud, représentée par son Président, M. Jean-Luc ANDERHUEBER, en vertu de la délibération n°..... du, désignée ci-après par « la CCVS »,

Grand Belfort Communauté d'Agglomération, représentée par son Président, M. Damien MESLOT, en vertu de la délibération n°..... du, désignée ci-après par « GBCA »,

Pays de Montbéliard Agglomération, représentée par son Président, M. Charles DEMOUGE, en vertu de la délibération n°..... du, désignée ci-après par « PMA »,

Le Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté, représenté par son Président, M. Damien MESLOT, en vertu de la délibération n°..... du, désigné ci-après par « le Pôle métropolitain NFC »,

Le Conseil Départemental du Doubs, représenté par sa Présidente, Mme Christine BOUQUIN, en vertu de la délibération n°..... du, désigné ci-après par « CD 25 »,

Le Conseil départemental du Territoire-de-Belfort, représenté par son Président, M. Florian BOUQUET, en vertu de la délibération n°..... du, désigné ci-après par « CD 90 »,

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Giromagny, représenté par son Président, M. Guy MICLO, en vertu de la délibération n°..... du, désigné ci-après par « SIE Giromagny »,

La Commune de Belfort, représentée par son Maire, M. Damien MESLOT, en vertu de la délibération n°..... du, désigné ci-après par « Belfort »,

La Fédération du Territoire-de-Belfort pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, représentée par son Président, M. Serge PHILEMON, en vertu de la délibération n°..... du, désignée ci-après par « FDAAPPMA 90 »,

Nom du ou des autres signataires,

d'une part

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, établissement public de l'Etat, représentée par Monsieur Laurent ROY, Directeur Général, désignée ci-après par « l'agence »,

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : PERIMETRE DU CONTRAT

Le périmètre proposé pour le contrat de bassin se conforme aux limites hydrographiques préférentiellement aux limites administratives, bien que les intercommunalités du bassin de l'Allan exercent majoritairement en propre la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations depuis 2018. En effet, d'autres contrats de rivière ou de bassin encadrent le périmètre du contrat :

- Au Sud, le contrat de rivière Vallée du Doubs et territoires associés, signé en 2014 (avenants 2019-2022 en cours) et en cours d'exécution, animé par l'EPTB Saône et Doubs, concerne les sous-bassins du Doubs médian et du Doubs moyen sur le territoire de Pays de Montbéliard Agglomération ;
- Au Nord-Ouest, le contrat de rivière Ognon, signé en 2015 et animé par les syndicats de la vallée de l'Ognon (SIBHVO et SMAMBVO), concerne en partie les Communauté de communes du Pays d'Héricourt et de Rahin et Chérimont, cette dernière ayant délégué au SIBHVO l'exécution de la GEMAPI sur cette partie de son territoire ;
- A l'Est, des contrats de territoire eau et climat ont été signés en 2021 par la Communauté de communes Sud Alsace Largue et l'EPAGE Largue ; bien que relevant administrativement du district hydrographique Rhin-Meuse, ce territoire, également couvert par un SAGE approuvé en 2016, inclut de façon marginale dans son périmètre des affluents des cours d'eau du SAGE Allan. Depuis le renouvellement de la CLE du SAGE Allan en 2021, la CLE du SAGE Largue est invitée à participer aux réflexions qui concernent le bassin de l'Allan, afin d'assurer une cohérence d'intervention entre ces deux territoires.

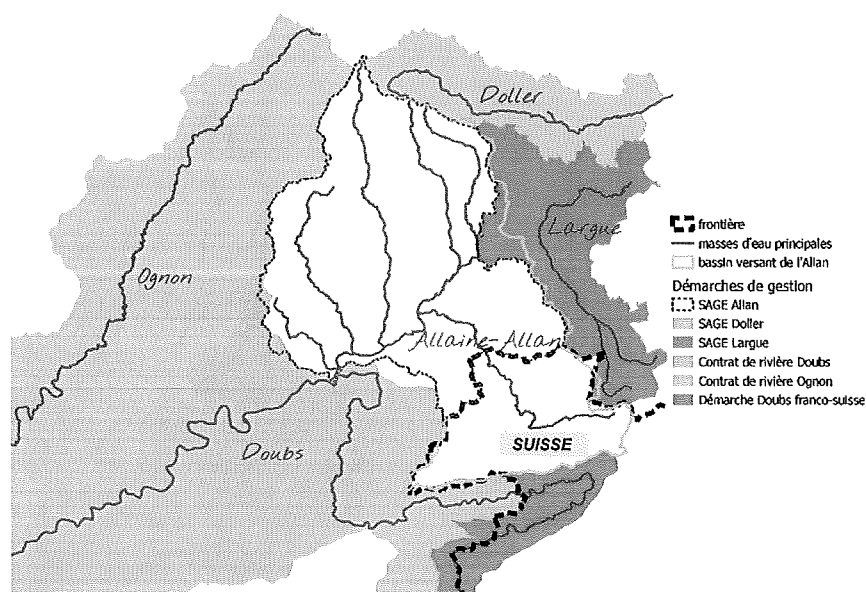


Figure 5 : Démarches de gestion existantes

Le présent contrat porte sur le périmètre du bassin versant de l'Allan, circonscrit au périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Allan. Ce territoire s'étend sur 871 km² environ et concerne 158 communes sur trois départements (Doubs, Haute-Saône et Territoire-de-Belfort) de la région Bourgogne-Franche-Comté. Il comprend les sous-bassins Allan-Allaine, Bourbeuse, Lizaine et Savoureuse.

Certaines actions dépassent ce périmètre hydrographique : c'est le cas des actions relatives à la sécurisation de l'alimentation en eau potable. En effet, la prise d'eau de Mathay dans le Doubs couvre une grande partie des besoins d'alimentation des populations du bassin, particulièrement en période d'étiage. L'importance de ce captage pour les intercommunalités du bassin explique sa prise en compte dans ce contrat, bien qu'il soit situé hors du bassin de l'Allan.

ARTICLE 2 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans jusqu'au 31/12/2024.

ARTICLE 3 : ETAT DES LIEUX ET PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIES SUR LE TERRITOIRE

L'état des masses d'eau

La Directive cadre européenne sur l'eau (DCE) de 2000 fixe un objectif de reconquête du bon état des eaux au plus tard en 2027. Au niveau du bassin de l'Allan, le rapportage est effectué par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. L'état des masses d'eau a été révisé en 2019, en préparation de la révision du SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée pour le cycle 2022-2027, dernier cycle de mise en application de la DCE.

Le bassin hydrographique de l'Allan est concerné par 29 masses d'eau superficielle (27 masses d'eau de type cours d'eau et 2 masses d'eau de type plan d'eau). 11 masses d'eau souterraines sont également concernées par le territoire proposé pour le contrat de bassin. L'état des masses d'eau du bassin est présenté dans les tableaux en pages suivantes.

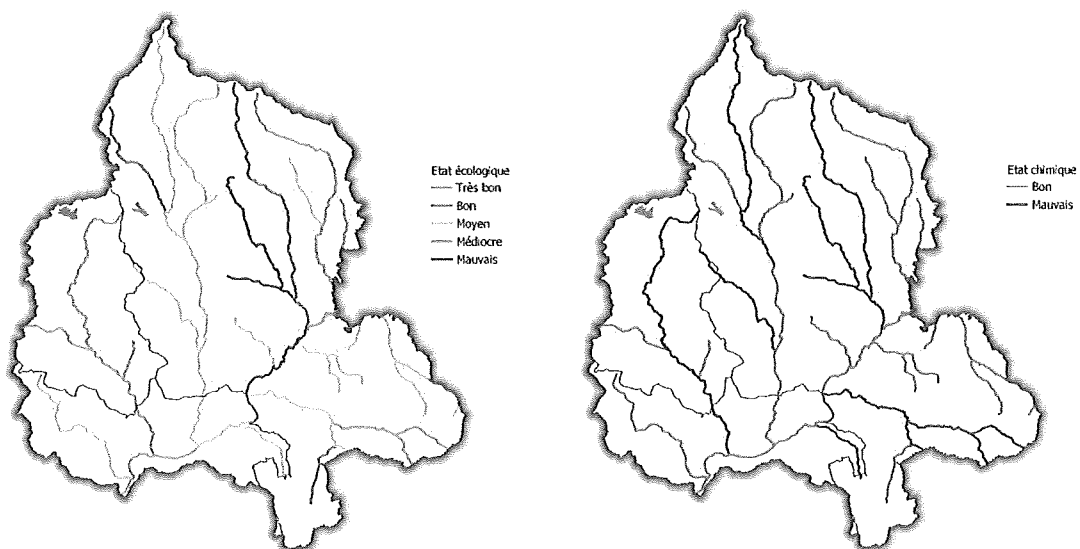


Figure 6 : Etat écologique et chimique des eaux de surface (état des lieux 2019) (d'après AERMC)

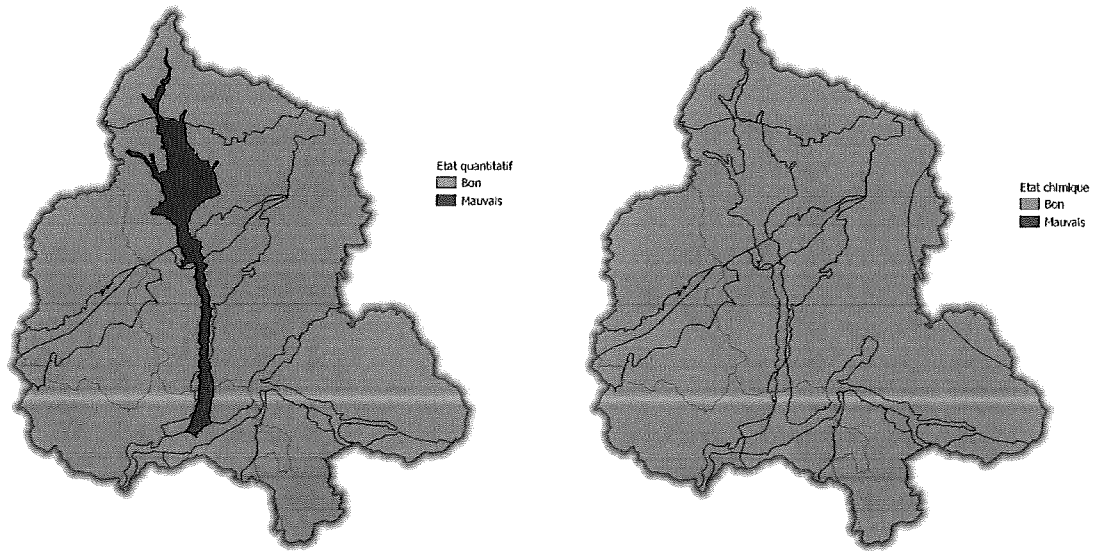


Figure 7 : Etat quantitatif et chimique des eaux souterraines (état des lieux 2019) (d'après AERMC)

Envoyé en préfecture le 14/11/2023
 Reçu en préfecture le 14/11/2023
 Publié le
 ID : 090-249000241-20231109-2023_06_01A-DE

Tableau 4 : Etat des masses d'eau superficielle du bassin de l'Allan

Code masse d'eau	Libellé de la masse d'eau	Etat des lieux du SDAGE 2022-2027						Etat des lieux du SDAGE 2016-2021			
		Etat écologique	Elément déclassant de l'état écologique	Etat chimique	Eléments déclassant de l'état chimique	RNAOE 2027		Etat écologique	Etat chimique	RNAOE 2021	
						volet écologique	volet chimique			Volet écologique	Volet chimique
Sous-bassin Allaine-Allan											
FRDR10948	Le Rupt	Moyen	Diatomées	Bon		Oui	Non	Moyen	Bon	Oui	Non
FRDR11203	Ruisseau la Batte	Bon		Bon		Oui	Non	Bon	Bon	Oui	Non
FRDR11813	Ruisseau la Feschotte	Moyen	Diatomées	Mauvais	Benzo(a)pyrene, Benzo(b)fluoranthene, Benzo(k)fluoranthene, Benzo(g,h,i)perylene, Fluoranthene, Anthracene	Oui	Oui	Moyen	Mauvais	Oui	Non
FRDR12081	Ruisseau la Covatte	Médiocre	Diatomées, Poissons	Mauvais	Benzo(b)fluoranthene, Benzo(g,h,i)perylene, Fluoranthene	Oui	Oui	Moyen	Bon	Oui	Non
FRDR627	L'Allain de la Savoureuse au Doubs	Médiocre	Diatomées	Bon		Oui	Non	Moyen	Bon	Oui	Non
FRDR630a	L'Allaine (de la source à la Bourbeuse)	Moyen	Diatomées, Macrophytes	Mauvais	Benzo(b)fluoranthene, Benzo(g,h,i)perylene, Fluoranthene	Oui	Oui	Moyen	Mauvais	Oui	Non
FRDR630b	L'Allain de la Bourbeuse à la Savoureuse	Moyen	Diatomées	Bon		Oui	Oui	Moyen	Mauvais	Oui	Non
Sous-bassin Bourbeuse											
FRDR10521	Ruisseau le Margrabant	Moyen	Diatomées	Bon		Oui	Non	Moyen	Bon	Oui	Non
FRDR11128	Ruisseau la Loufre	Médiocre	Invertébrés, Diatomées, Taux de saturation en O2, Ammonium, Nitrites, Phosphore total, COD	Bon		Oui	Non	Médiocre	Bon	Non	Non
FRDR11146	Rivière l'Autruche	Mauvais	Invertébrés, Diatomées, Poissons, Macrophytes, Taux de saturation en O2, Phosphore total, Phosphates	Mauvais	Benzo(b)fluoranthene, Benzo(g,h,i)perylene, Fluoranthene	Oui	Oui	Mauvais	Mauvais	Oui	Non
FRDR11199	Rivière la Lutter	Bon		Bon		Non	Non	Bon	Bon	Non	Non
FRDR11432	Ruisseau l'Écresse	Moyen		Bon		Oui	Non	Moyen	Bon	Oui	Non
FRDR12049	Ruisseau de l'Étang	Moyen	Diatomées	Bon		Oui	Non	Moyen	Bon	Oui	Non
FRDR20001	Ruisseau la Suarçine	Moyen	Diatomées	Bon		Oui	Non	Moyen	Bon	Oui	Non
FRDR20002	Ruisseau la Gruebaine	Moyen		Bon		Oui	Non	Moyen	Bon	Oui	Non
FRDR631	La Bourbeuse	Mauvais	Diatomées, Poissons, O2 dissous, Taux de saturation en O2	Bon		Oui	Non	Médiocre	Mauvais	Oui	Non
FRDR632a	Le Saint Nicolas	Médiocre	Invertébrés, Diatomées, Taux de saturation en O2	Bon		Oui	Non	Médiocre	Bon	Oui	Non
FRDR632b	La Madeleine	Bon		Mauvais	Benzo(b)fluoranthene, Benzo(g,h,i)perylene, Fluoranthene	Oui	Oui	Bon	Mauvais	Oui	Non

Envoyé en préfecture le 14/11/2023
 Reçu en préfecture le 14/11/2023
 Publié le



ID : 090-249000241-20231109-2023_06_01A-DE

Code masse d'eau	Libellé de la masse d'eau	Etat des lieux du SDAGE 2022-2027									
		Etat écologique	Elément déclassant de l'état écologique	Etat chimique	Eléments déclassant de l'état chimique	RNAOE 2027		Etat écologique	Etat chimique	RNAOE 2021	
						volet écologique	volet chimique			Volet écologique	Volet chimique
Sous-bassin Lizaine											
FRDL3	Bassin de Champagne	Bon		Bon		Non	Non	Moyen	Bon	Oui	Non
FRDR10366	Ruisseau de l'étang Rechalle	Médiocre		Bon		Oui	Non	Médiocre	Bon	Oui	Non
FRDR11546	Ruisseau de Brevilliers	Médiocre		Bon		Oui	Non	Moyen	Bon	Oui	Non
FRDR1679	La Lizaine	Médiocre	Invertébrés, Diatomées, Poissons, Macrophytes, O2 dissous, Taux de saturation en O2	Mauvais	Benzo(g,h,i)perylene, Fluoranthene	Oui	Oui	Médiocre	Mauvais	Oui	Non
Sous-bassin Savoureuse											
FRDR10019	Rivière la Douce	Moyen	Invertébrés, Diatomées	Moyen	Benzo (g, h, i) perylene, Mercure et ses composés, Fluoranthene	Oui	Oui	Médiocre	Bon	Oui	Non
FRDR11327	Rivière le Rhône	Bon		Bon		Oui	Non	Moyen	Bon	Oui	Non
FRDR11593	Ruisseau le Verdoyeux	Moyen		Bon		Oui	Non	Médiocre	Bon	Non	Non
FRDR628a	La Savoureuse de sa source jusqu'au rejet de l'Etang des Forges	Moyen	Diatomées	Mauvais	Benzo(b)fluoranthene, Benzo(g,h,i)perylene, Fluoranthene	Oui	Oui	Bon	Bon	Oui	Non
FRDR628b	La Savoureuse du rejet étang des Forges à la confluence avec l'Allan	Moyen	Diatomées, Poissons, Macrophytes, Arsenic	Bon		Oui	Non	Médiocre	Bon	Oui	Non
FRDR629	La Rosemontoise	Moyen	Diatomées	Bon		Oui	Non	Moyen	Bon	Oui	Non
FRDL5	Étang du Malsaucy	Bon		Bon		Non	Non	Moyen	Bon	Oui	Non

Envoyé en préfecture le 14/11/2023
 Reçu en préfecture le 14/11/2023
 Publié le
 ID : 090-249000241-20231109-2023_06_01A-DE

Tableau 5 : Etat des masses d'eau souterraine du bassin de l'Allan

Code masse d'eau	Libellé de la masse d'eau	Etat des lieux du SDAGE 2022-2027						Etat des lieux du SDAGE 2016-2021			
		Etat quantitatif	Paramètre déclassant de l'état quantitatif	Etat chimique	Paramètre déclassant de l'état chimique	RNAOE 2027		Etat quantitatif	Etat chimique	RNAOE 2021	
						volet quantité	volet qualité			Volet quantité	Volet qualité
FRDG172	Cailloutis du Sundgau dans BV du Doubs	Bon		Bon		Non	Non	Bon	Bon	Non	Non
FRDG173	Formations tertiaires Pays de Montbéliard	Bon		Bon		Non	Non	Bon	Bon	Non	Non
FRDG178	Calcaires jurassiques septentrional du Pays de Montbéliard et du nord Lomont	Bon		Bon		Non	Non	Bon	Bon	Non	Non
FRDG217	Grès Trias inférieur BV Saône	Bon		Bon		Non	Non	Bon	Bon	Non	Non
FRDG238	Calcaires du Jurassique supérieur sous couverture Belfort	Bon		Bon		Non	Non	Bon	Bon	Non	Non
FRDG306	Alluvions de la vallée du Doubs	Bon		Bon		Oui	Oui	Bon	Bon	Non	Oui
FRDG362	Alluvions de la Savoureuse	Bon	Déséquilibre – Impact eaux superficielles	Bon		Oui	Oui	Médiocre	Médiocre	Oui	Oui
FRDG363	Alluvions de l'Allan, Allaine et Bourbeuse	Bon		Bon		Oui	Oui	Bon	Médiocre	Non	Oui
FRDG500	Formations variées de la bordure primaire des Vosges	Bon		Bon		Non	Non	Bon	Bon	Non	Non
FRDG524	Marnes et terrains de socle des Avants-Monts	Bon		Bon		Non	Non	Bon	Bon	Non	Non
FRDG618	Socle vosgien BV Saône-Doubs	Bon		Bon		Non	Non	Bon	Bon	Non	Non

Aspects quantitatifs

Une disponibilité naturelle fragile de la ressource, aggravée par les facteurs anthropiques et l'évolution du climat

Le périmètre du SAGE Allan peut se découper en 4 grands secteurs géomorphologiques :

- le socle vosgien cristallin au nord, peu perméable, induit un réseau hydrographique relativement dense avec les cours supérieurs de la Madeleine, la Rosemontoise, la Saint-Nicolas et la Savoureuse ; les réserves souterraines sont de faible capacité ;
- les plateaux calcaires de la zone pré-jurassienne au sud ; les écoulements de surface y sont concentrés sur quelques drains ; les ressources souterraines, contenues dans le karst, sont difficiles à caractériser ;
- la dépression intermédiaire liasique et triasique avec des formations sédimentaires qui forment une structure perméable ;
- le fossé rhénan, avec une nappe importante d'alluvions anciennes (cailloutis du Sundgau) présente davantage de capacités mais la formation exploitable, peu épaisse, présente une capacité modérée.

Les rivières du bassin, ne pouvant bénéficier du soutien de nappes d'accompagnement importantes, présentent une hydrologie fortement liée à la pluviométrie, aux étiages estivaux bien marqués. C'est particulièrement le cas de la Savoureuse dans sa partie amont.

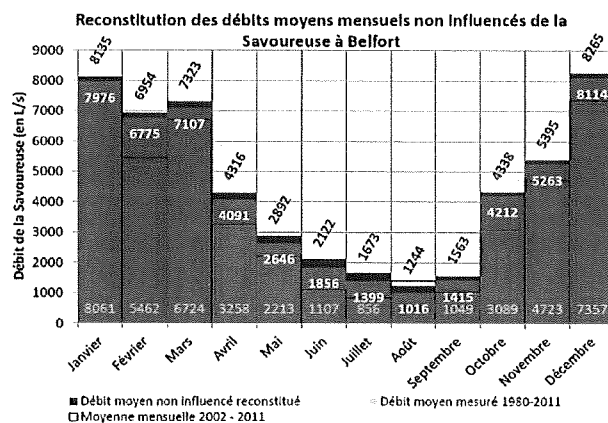


Figure 8 : Débits moyens mensuels de la Savoureuse à Belfort
 (Source : Etude détermination des volumes prélevables de la Savoureuse AE RMC – Reilé / Eaux continentales, 2012)

De nombreux facteurs anthropiques viennent accentuer cette fragilité naturelle :

- des atteintes morphologiques favorisant l'évaporation et l'enfoncement de la nappe : les cours d'eau du bassin ont pour la plupart été profondément modifiés de la main de l'homme : rectification (simplification du linéaire, suppression de méandres), recalibrage (lit mineur sur-élargi, entraînant un étalement de la lame d'eau et un réchauffement plus important), seuils en barrage de cours d'eau (un inventaire réalisé par la Fédération de pêche du Territoire-de-Belfort sur la rivière Saint-Nicolas³ recense 47 obstacles sur un linéaire d'environ 9 km de cours d'eau ; chaque seuil crée un ralentissement des écoulements et induit un réchauffement des eaux)... Ces atteintes morphologiques, qui se sont accélérées dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle, favorisent l'incision des cours d'eau (enfoncement du lit mineur) et par là-même, une perte de capacité des aquifères ;

³ Fédération du Territoire-de-Belfort pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, 2020. Dossier technique - Compilation des fiches terrain Année 2020 - Obstacle à la continuité écologique - Rivière St Nicolas, Première catégorie

- une artificialisation des sols : l'imperméabilisation des sols sous la pression de l'urbanisation, mais aussi le drainage des sols agricoles et la destruction des zones humides réduisent non seulement les surfaces permettant la recharge des aquifères par l'infiltration des eaux pluviales, mais aussi la capacité même des sols à retenir cette eau ; ainsi, la sécheresse s'installe plus vite même en l'absence d'une hausse des températures ;
- un captage de la ressource par les étangs : le bassin est densément doté d'étangs. Si certains sont naturels et n'impactent pas la ressource en eau (lacs de dépressions glaciaires), la plupart ont été édifiés en barrage de cours d'eau, créant des plans d'eau favorisant le réchauffement de l'eau et l'évaporation éolienne. Les plans d'eau en dérivation de cours d'eau qui ne disposent pas de dispositifs de prélèvements conformes à la réglementation captent la ressource superficielle au détriment des cours d'eau.

Dans ce contexte d'un bassin versant aux équilibres perturbés, les évolutions climatiques d'ores et déjà constatées font peser des pressions supplémentaires sur la ressource et les milieux :

- la hausse des températures amplifie l'évaporation et les besoins en eau de la végétation environnante ; si l'irrigation est peu développée sur le bassin, elle pourrait à l'avenir s'avérer indispensable à la production agricole ;
- l'amointrissement du manteau neigeux : celui-ci, en fondant au printemps, apporte un débit supplémentaire printanier, au moment où les besoins de la végétation commencent à se faire sentir. La disparition progressive de ce stockage naturel laisse craindre de futurs épisodes d'étiages printaniers ;
- une pluviométrie moins régulière : le territoire bénéficie habituellement d'une pluviométrie abondante (2 200 mm annuels au Ballon d'Alsace) et régulièrement réparties dans l'année. Si le volume annuel de précipitations ne connaît aucune tendance prévisible, les épisodes pluvieux seront vraisemblablement davantage concentrés en événements intenses, avec davantage de jours secs entre deux épisodes de pluies. Ainsi l'hydrologie des cours d'eau risque de devenir plus irrégulière ;
- en conséquence de ces évolutions, l'installation de sécheresses prolongées est à craindre. On note d'ores et déjà un allongement de la période d'étiage vers l'automne.

Une utilisation relativement sobre de la ressource, à maintenir sous contrôle

Sur le bassin de l'Allan, les prélèvements d'eau recensés sont à destination de :

- l'alimentation en eau potable,
- les activités industrielles et économiques (golf), dont des usages de refroidissement conduisant à une restitution quasi intégrale des volumes prélevés,
- l'alimentation des canaux de navigation.

Le bassin n'est pas autonome pour son alimentation en eau potable. Une grande partie de l'agglomération de Montbéliard (et de celle de Belfort en période estivale) dépend de la prise d'eau de Mathay dans le Doubs, exploitée par Pays de Montbéliard Agglomération. Cette prise d'eau peut également servir pour secourir Héricourt et son agglomération.

Hors alimentation des canaux de navigation, les prélèvements sur le bassin de l'Allan pour l'année 2019 étaient destinés pour 77 % à l'alimentation en eau potable et à 23 % aux usages industriels et économiques, dont 3 % à usage de refroidissement dont le volume restitué est supérieur à 99 % du prélèvement. Les ressources sollicitées sont majoritairement souterraines (78 %). Les captages de Sermamagny et de Malvaux, puisant dans la nappe d'accompagnement de la Savoureuse, sont à l'origine de près de la moitié des prélèvements (48 %), pour un volume prélevé de plus de 5 millions de mètres cubes par an pour ces deux captages.

Les prélèvements connaissent une diminution sensible (- 27 % entre 2008 et 2019) alors que la population reste stable (- 1 % entre 2010 et 2015 sur le Nord Franche-Comté). L'optimisation des process industriels consommateurs d'eau et l'amélioration des rendements de distribution des réseaux de distribution d'eau potable sont les principaux facteurs de cette évolution favorable. Par ailleurs, si la population du Nord Franche-Comté est relativement sobre (la consommation domestique par habitant est estimée en 2012 à 107 l/hab./jour sur le bassin de la Savoureuse⁴, contre une moyenne nationale de 150 l/hab./jour en 2018⁵), elle semble peu sensibilisée au risque de raréfaction de la ressource en eau, comme peuvent en témoigner le manque d'effet notable des arrêtés sécheresse. Or l'effort consenti par les collectivités et les industriels est déjà important, la marge de manœuvre pour poursuivre la réduction des prélèvements repose maintenant sur le consommateur final, soit les particuliers.

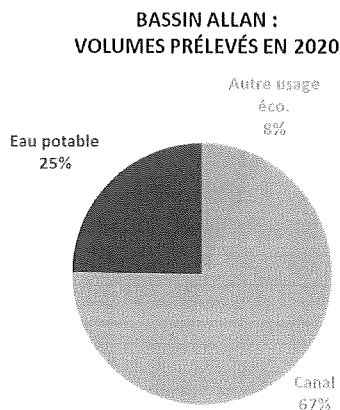


Figure 9 : Répartition des prélèvements d'eau sur le bassin de l'Allan par usage en 2020 (d'après les données de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse)

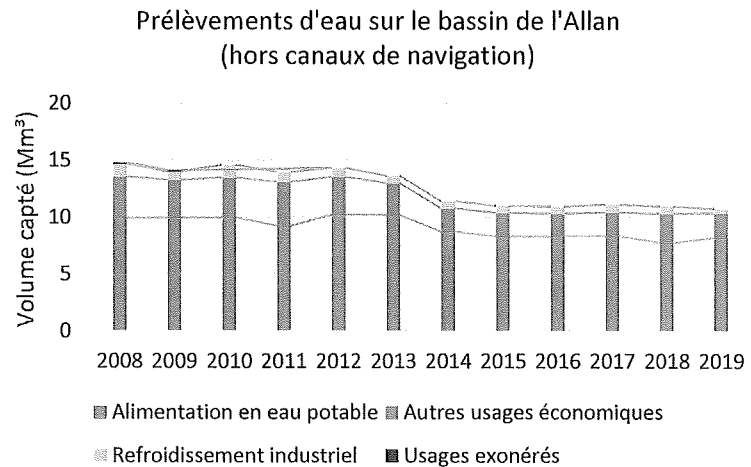


Figure 10 : Evolution des prélèvements d'eau sur le bassin de l'Allan (hors canaux de navigation) sur la période 2008-2019 (d'après les données de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse)

⁴ Etat initial du SAGE Allan. Avril 2013, d'après l'étude des volumes prélevables du bassin de la Savoureuse

⁵ Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement - Panorama des services et de leur performance en 2018. Avril 2021

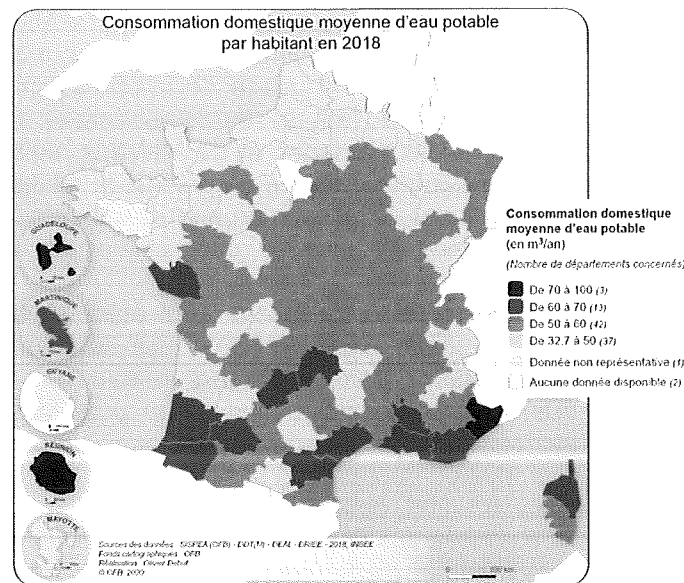


Figure 11 : Consommation domestique moyenne d'eau potable par habitant/an, par département
(source : Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement - Panorama des services et de leur performance en 2018)

Une fragilité de l'approvisionnement en eau potable du Nord Franche-Comté

Les principales sources d'approvisionnement en eau potable du bassin de l'Allan sont :

- le champ captant de Sermamagny (90) dans les alluvions de la Savoureuse, exploité par Grand Belfort Communauté d'Agglomération,
- le captage de Malvaux (90), également dans les alluvions de la Savoureuse, exploité par le Syndicat des eaux de Giromagny,
- le captage de Mathay (25) qui pompe les eaux du Doubs, exploité par Pays de Montbéliard Agglomération. Si ce captage est situé hors du périmètre du SAGE, il permet l'alimentation en eau potable d'une partie importante de la population du SAGE, notamment en été lorsque le débit de la Savoureuse ne permet plus l'exploitation du captage de Sermamagny qu'à un débit plafonné.

C'est ainsi 82 % de l'eau potable consommée sur le bassin qui dépend de deux ressources (alluvions de la Savoureuse et Doubs médian). Or ces ressources sont à la fois vulnérables à la sécheresse et aux pollutions. En cas de sécheresse prolongée, le moindre incident (rupture d'un feeder, indisponibilité d'une installation de potabilisation, pollution accidentelle dans le périmètre d'un captage) peut s'avérer catastrophique, aucune solution technique permettant le secours d'une population de près de 200 000 habitants n'étant opérationnelle à l'heure actuelle. Les épisodes de sécheresse étant amenés à se multiplier et à se prolonger sous l'effet du dérèglement climatique, il devient urgent de traiter de la sécurisation en eau potable à l'échelle du Nord Franche-Comté. Un travail, initié par les services de l'Etat (ARS, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, DDT 90) a permis d'identifier des pistes d'actions à mettre en œuvre à l'échelle du Territoire-de-Belfort selon trois axes (quantitatif, qualitatif et conjoncturel).

Un sous-bassin en déséquilibre quantitatif

Le sous-bassin de la Savoureuse est particulièrement sollicité par l'exploitation des captages d'eau potable de Malvaux et de Sermamagny. A l'aval de ces captages, des assècs se produisent régulièrement en période d'étiage. Cette situation récurrente a amené l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse à conduire une étude des volumes prélevables (EVP) sur le sous-bassin de la Savoureuse. Réalisée entre 2012 et 2013, l'étude a conclu à un déficit naturel de la ressource sur la plupart des tronçons du bassin, ce déficit étant aggravé par les prélèvements réalisés dans la nappe d'accompagnement du cours d'eau, impactant directement l'hydrologie. Suite à cette étude, un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) a été élaboré sur le sous-bassin de la Savoureuse. Le PGRE de la Savoureuse a été validé par la Commission Locale de l'Eau en 2016. Le suivi de sa mise en œuvre fait l'objet d'une disposition du SAGE (disposition 2.3.2 Suivre et évaluer les actions propres au sous-bassin de la Savoureuse). Afin d'en renforcer la portée, une règle du SAGE fixe un volume maximum prélevable annuellement, ainsi qu'une répartition par usages (Règle n°1 du SAGE : Répartition des volumes prélevables).

Le PGRE de la Savoureuse détermine des valeurs guides sur les trois stations de suivi hydrologique présentes sur le bassin de la Savoureuse (Giromagny, Belfort, Vieux-Charmont). Sans être des cibles à atteindre, les valeurs de Débits d'Objectifs d'Etiage (DOE) et de Débits de Crise Renforcée (DCR) indiqués dans le PGRE doivent permettre d'évaluer l'efficacité de la mise en œuvre du PGRE. Or les chroniques d'hydrologie indiquent que le nombre de jours de faible débit (inférieurs aux valeurs guides indiquées dans le PRGE) ne cessent d'augmenter : depuis les années 2000, rares sont les années qui ne connaissent pas de jours de faibles débits, alors que le phénomène était exceptionnel lors des décades précédentes, et ce alors que ni la pluviométrie moyenne annuelle ni les volumes prélevés n'évoluent de manière significative. Cette tendance indique les effets sensibles du changement climatique et témoigne de la nécessité à aller vers des usages plus sobres de la ressource.

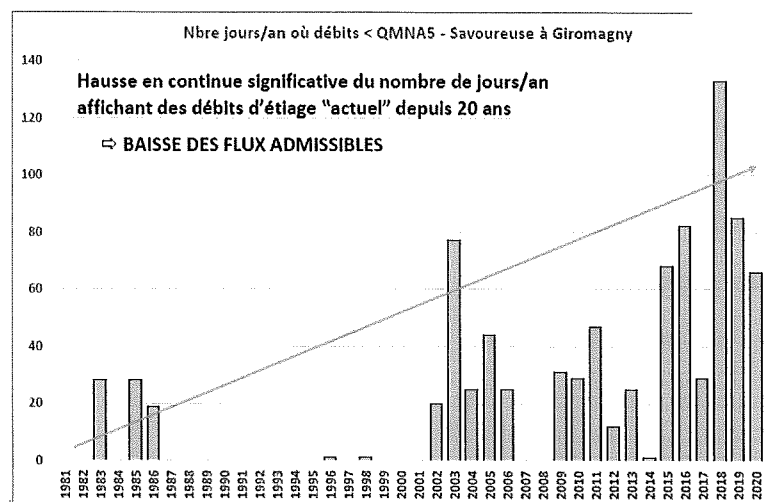


Figure 12 : Evolution du nombre de jours où les débits de la Savoureuse à Giromagny sont inférieurs au débit d'étiage quinquennal entre 1981 et 2020 (source : FDAAPPMA 90)

Les phénomènes d'assecs sont en conséquence plus nombreux, particulièrement dans les secteurs sous influence des prélèvements (captages de Malvaux et de Sermamagny).

Outre les conséquences sur l'approvisionnement en eau potable (réduction des volumes prélevables au captage de Sermamagny lorsque le débit de la Savoureuse est inférieur à 70 l/s, le complément d'approvisionnement se faisant alors depuis le captage de Mathay), les conséquences sont sensibles pour le cortège d'espèces inféodées aux milieux aquatiques : poissons (pêches électriques de sauvegarde) mais aussi amphibiens, libellules et odonates et de nombreux micro-organismes réalisant tout ou partie de leur cycle de vie dans les cours d'eau ou leurs franges humides.



Figure 13 : Le cours de la Savoureuse asséché dans le secteur du champ captant de Sermamagny en septembre 2016 (photo : EPTB Saône et Doubs)

Ainsi, dès 2010, le sous-bassin de la Savoureuse est ciblé dans le SDAGE Rhône-Méditerranée comme nécessitant des actions pour résorber les déficits quantitatifs (sous-bassin de la Savoureuse). Le SDAGE 2022-2027 identifie également les sous-bassins de l'Allaine-Allan et de la Bourbeuse comme nécessitant des actions pour la préservation des équilibres quantitatifs.

Le suivi des actions préconisées dans le PGRE de la Savoureuse reste donc une priorité qu'il conviendra de décliner dans le contrat de bassin.

Qualité des ressources en eau

Des pollutions nombreuses et complexes à appréhender

La qualité des eaux du bassin de l'Allan est appréciée au travers d'un réseau de stations suivies régulièrement. Ce réseau est particulièrement dense sur le Territoire-de-Belfort (26 stations suivies annuellement, 37 stations suivies régulièrement à une fréquence moindre). 28 cours d'eau du département font ainsi l'objet d'une surveillance des paramètres physico-chimiques et biologiques, assurée par le Département du Territoire-de-Belfort. Les paramètres écologiques sont sujets à des variations interannuelles, liées aux conditions hydriques et météorologiques. Aussi, pour lisser l'influence de ces variations les résultats sont examinés sur une période glissante de trois ans.

Les mesures réalisées sur la période 2017-2019 montrent une situation plus favorable à l’amont du bassin, en amont des secteurs urbanisés, la Haute Savoureuse étant la mieux préservée. Le sous-bassin de la Bourbeuse est celui qui présente l’état le plus préoccupant.

Les motifs de déclassement comportent souvent les paramètres biologiques, associés ou non aux paramètres physico-chimiques. Ce déclassement fréquent de la biologie peut s’expliquer en partie par la succession d’années sèches, mais témoigne probablement de l’omniprésence de pollutions diffuses ou irrégulières que le suivi actuel ne permet pas de mettre en évidence. Les paramètres physico-chimiques responsables du déclassement concernent majoritairement l’oxygénation de l’eau (à mettre en relation avec le cumul d’années sèches et la morphologie des cours d’eau) et le cycle du phosphore (potentiellement d’origine domestique). La recherche de composés toxiques montre une contamination fréquente par des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), des polluants dont la provenance est liée à une combustion incomplète de matière organique. Ils peuvent ainsi provenir indifféremment du trafic routier, du chauffage domestique, d’activités industrielles, de l’incinération de déchets (autorisée ou non), ... Cette pollution reste pour l’heure cantonnée aux eaux superficielles.

**Suivi de la qualité des cours
 d'eau du Territoire de Belfort**



État écologique sans IPR
 période 2019-2021

- Très Bon état
- Bon état
- Etat moyen
- Etat médiocre
- Mauvais état



Figure 14 : Etat écologique (sans IPR) des cours d'eau du SAGE de l'Allan pour la période 2019-2021 (source : Evaluation de la qualité des eaux de surface du Territoire-de-Belfort – Département du Territoire-de-Belfort, 2022)

Par ailleurs, les captages d'eau potable considérés comme prioritaires (au nombre de 6 sur le périmètre du SAGE) présentent des problématiques de contaminations aux pesticides et/ou aux nitrates. Le cas le plus préoccupant est celui du captage de Saint-Dizier ; situé sur le plateau karstique et donc particulièrement sensible aux pollutions, il présente des concentrations préoccupantes pour plusieurs molécules. Sa protection entre en conflit avec le maintien des activités agricoles. Les démarches usuelles de concertation conduites sur les aires d'alimentations de captage ne suffisant pas à aboutir à une solution satisfaisante tant pour la protection agricole que pour la collectivité exploitant le captage, une démarche plus globale est nécessaire.

Tableau 6 : Captages prioritaires du bassin de l'Allan

Captage prioritaire	Département	Masse d'eau origine de la ressource	Problématique
Source de la Beaumette	25	FRDG178 Calcaires jurassiques septentrional du Pays de Montbéliard et du nord Lomont	Pesticides
Puits de Saint-Dizier	90	FRDG178	Nitrates et pesticides
Forage de Foussemagne	90	FRDG173 Formations tertiaires Pays de Montbéliard	Nitrates
Morvillars	90	FRDG363 Alluvions de l'Allan, Allaine et Bourbeuse	Pesticides
Puits de Grandvillars	90	FRDG363	Pesticides
Puits de Sermamagny	90	FRDG362 Alluvions de la Savoureuse	Pesticides

Le bassin semble ainsi souffrir de nombreuses pressions polluantes qui, additionnées les unes aux autres, dégradent la qualité écologique de la ressource en eau ; les conséquences sont à la fois un appauvrissement de la biodiversité aquatique et une mise en péril de l'usage de l'eau potable. Ces pressions peuvent être d'origine :

- Domestique (eaux usées provenant des systèmes d'assainissement collectif ou individuel, voire rejets directs sans assainissement ; polluants émergents non traités par les systèmes d'assainissement, comme les résidus médicamenteux ; déversements de produits qui devraient être éliminés en déchetterie ; persistance de l'utilisation de phytosanitaires de synthèse, dont la vente est interdite depuis 2017 ; anciennes cuves à fioul...)
- Industrielle ou artisanale (anciens sites pollués ; rejets dans le réseau collectif sans prétraitement ; stockages inadaptés ; pollutions accidentelles...)
- Agricole ou sylvicole (produits phytosanitaires et fertilisants ; lessivage par les eaux pluviales ; rinçages de cuves de traitement...)
- Indéterminée (contamination indirecte de l'eau par les pollutions atmosphériques : transport routier, chauffage, incinération, rejets industriels atmosphériques...).

Ainsi il semble nécessaire d'améliorer la connaissance de l'état des milieux pour mieux cibler les activités problématiques, tout en agissant sur les sources de pollutions les plus préoccupantes (pollutions toxiques).

L'ensemble du bassin de l'Allan est classé « zone sensible à l'eutrophisation », comme l'ensemble du grand bassin de la Saône et du Doubs. L'extrémité Sud-Est du bassin est également concernée par un classement en zone vulnérable aux nitrates ; ce classement a été révisé en 2021⁶ et concerne désormais tout ou partie de 46 communes du périmètre du bassin de l'Allan.

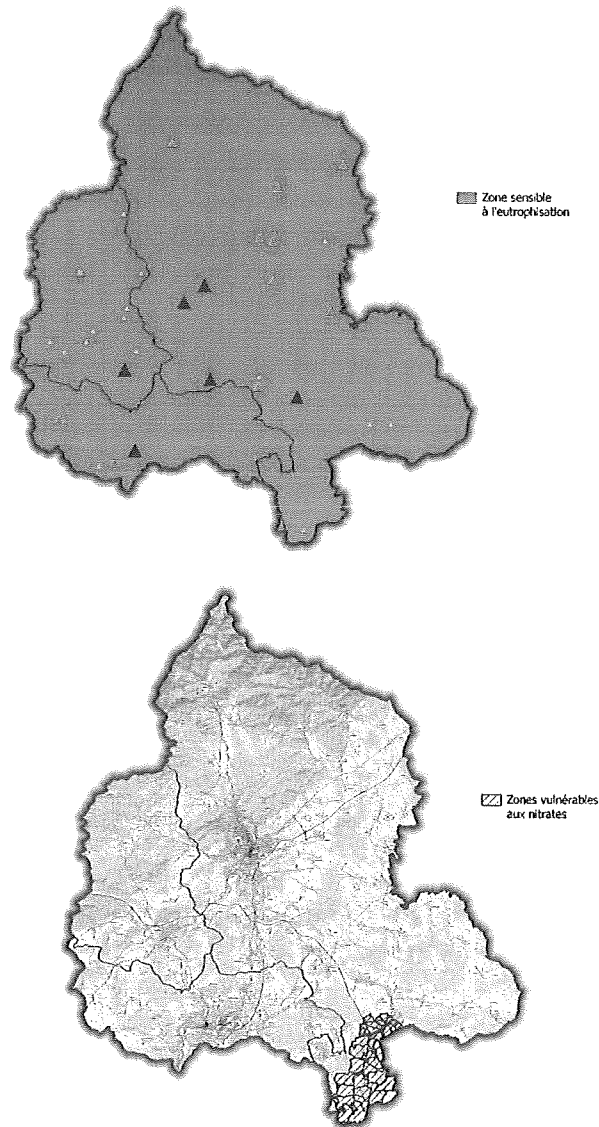


Figure 15 : Zones sensibles à l'eutrophisation et zones vulnérables aux nitrates sur le périmètre du SAGE Allan

L'enjeu Inondation

Un territoire vulnérable aux inondations

Le bassin de l'Allan est constitué de sous-bassins aux comportements différents :

- Les sous-bassins de l'Allain-Allan, de la Lizaine et du Rupt, assis sur un socle karstique, présentent un régime irrégulier avec des crues particulièrement rapides et marquées, conduisant parfois à des débordements très importants, y compris à la suite d'orages estivaux ;

⁶ Arrêté n° 21-325 portant désignation des zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Rhône-Méditerranée

- Le sous-bassin de la Savoureuse, issue du massif vosgien, connaît un régime hydraulique torrentiel alimenté par des précipitations abondantes sous forme de pluie et de neige au Ballon d'Alsace ;
- Le sous-bassin de la Bourbeuse présente à l'inverse un régime hydrologique assez régulier, l'influence de la zone d'alimentation vosgienne y étant limitée.

Les crues sont en général consécutives à des phénomènes océaniques portant des précipitations soutenues et durables sur les reliefs. Ces crues sont en général lentes et restent d'amplitude moyenne.

Les crues les plus importantes surviennent lorsque des épisodes océaniques apportant précipitations soutenues et redoux provoquent la fonte du manteau neigeux constitué sur les massifs. Du fait de l'important volume d'eau libéré, les crues prennent de l'ampleur et se généralisent à l'ensemble du bassin. La crue de février 1990, qui est la plus importante crue observée, est consécutive à une telle conjoncture.

La concentration des zones habitées et des activités économiques au cœur d'un nœud hydrographique complexe en fait un territoire particulièrement vulnérable aux inondations, ce qui a justifié la désignation des agglomérations de Belfort et Montbéliard comme territoire à risque important d'inondation (TRI) et l'élaboration d'une stratégie locale de gestion du risque d'inondation (SLGRI) arrêtée en 2016.

Plusieurs programmes de gestion du risque inondation ont été mis en œuvre entre 1994 et 2015. Ils ont en particulier donné lieu à la construction d'aménagements hydrauliques importants dont l'objectif est d'écrêter les crues de la Savoureuse, de la Rosemontoise et de la Feschotte. Ces ouvrages ont été complétés par l'édification de protections rapprochées dans la basse vallée de l'Allan. Des opérations de développement de la culture du risque et d'amélioration des dispositifs de surveillance et d'alerte ont également été portées.

Toutefois, le programme initial n'a pas été entièrement réalisé. Les aspects de réduction de la vulnérabilité, de prévention des risques et de gestion de crise, notamment, seraient à développer.

Ce volet « Inondation » sera traité sous forme d'un programme d'action de prévention des inondations (PAPI) distinct du contrat de bassin.

Une étude conduite en 2005 par le Conseil général du Territoire-de-Belfort⁷ conclut à la généralisation des atteintes à la morphologie des cours d'eau principaux, dont la perte de linéaire est estimée à 8 % en moyenne. La perte d'espace de mobilité est quant à elle évaluée à plus de 50 % (et jusqu'à 86 % pour la Savoureuse), traduisant une artificialisation conséquente des bassins versants.

Le cas particulier des étangs

S'ils peuvent être des supports intéressants pour la biodiversité, sous réserve de disposer d'une morphologie et d'une gestion favorables, les étangs, de par leur densité particulièrement importante sur le périmètre du SAGE, sont une source majeure de perturbation du bon fonctionnement des cours d'eau. En effet, la majorité des étangs du territoire est d'origine artificielle et a été édifiée en barrage de cours d'eau, ou dans l'emprise du lit majeur. Ainsi de nombreux écoulements, qui devraient avoir la physionomie de petits cours d'eau vifs appréciés des salmonidés, se sont retrouvés transformés en chapelets d'étangs, soustrayant ainsi leurs lieux de vie, de repos et de nourrissage à tout un cortège d'espèces d'eaux vives.

Les étangs étaient déjà fort nombreux au XVIII^{ème} siècle, comme en témoigne la carte de Cassini, mais leur nombre a plus que doublé à compter de la seconde moitié du XX^{ème} siècle : dans le Territoire-de-Belfort, les étangs recensés par les services de l'Etat sont passés de 853 en 1951, à 2 081 en 2012. Il s'agit pour leur immense majorité d'étangs d'agrément, sans aucune activité économique associée.

Les obstacles à la continuité écologique

Le recensement national des obstacles à la continuité écologique établit l'inventaire des obstacles aux écoulements ; tous ne sont pas des obstacles infranchissables pour les espèces migratrices, principales cibles des politiques nationale et européenne de rétablissement de la continuité écologique. 212 obstacles sont ainsi recensés, situés principalement sur les axes de l'Allaine-Allan, de la Savoureuse et du Rupt, ainsi que sur les cours supérieurs de la Madeleine, de la Saint-Nicolas et de la Lizaine. Parmi ces obstacles, 33 concernent des cours d'eau classés sur la liste 2⁸ au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement, et doivent en conséquence être gérés, entretenus ou équipés pour assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs ; cependant ce recensement est loin d'être exhaustif, et ne prend en compte que les barrages en eaux vives, faisant ainsi abstraction des très nombreuses digues d'étangs en barrage de cours d'eau. La Fédération de pêche du Territoire-de-Belfort a entamé un travail de recensement des obstacles sur plusieurs rivières du bassin (Saint-Nicolas, Adour-Batte).

Des conséquences sur le fonctionnement des milieux aquatiques

L'incision des cours d'eau est constatée de manière quasi-systématique sur le bassin de l'Allan, et plus largement sur toute la Franche-Comté. Ce phénomène peut être encore en cours d'évolution, voire être réactivé à la faveur (ou défaveur) d'aménagements récents. L'incision des cours d'eau entraîne l'abaissement des nappes d'accompagnement, avec en conséquence un dépérissement de la ripisylve, un assèchement des terres superficielles et une perte de capacité des captages d'eau puisant dans ces réserves.

La perte de biodiversité est majeure dans les milieux transformés. La perte d'habitat, la banalisation des écoulements, le réchauffement induit de l'eau font reculer les espèces sensibles, aujourd'hui menacées au bénéfice d'espèces moins exigeantes.

⁷ Conseil général du Territoire-de-Belfort, 2005. Les cours d'eau du Territoire-de-Belfort : approche de l'évolution morphologique des principales rivières

⁸ Arrêté n°13-252 du 19 juillet 2013

L'accélération de l'érosion est une menace pour les infrastructures dont les fondations situées dans ou à proximité du lit mineur se retrouvent affouillées et déstabilisées.

Enfin le risque d'inondation, loin d'être maîtrisé, se trouve au contraire bien souvent aggravé : les territoires à l'aval subissent les débits accélérés de l'amont ; un faux sentiment de sécurité a conduit l'urbanisation à s'installer dans les anciennes plaines d'inondation, voire au plus près des cours d'eau, aggravant ainsi les conséquences de l'événement débordant qui ne manquera pas de se produire.

Des désordres à retardement et accentués par le dérèglement climatique

Les transformations appliquées aux cours d'eau et aux milieux aquatiques continuent de produire leurs effets, parfois des décennies après les aménagements. Par exemple, le déséquilibre sédimentaire engendré par l'édification d'un seuil peut s'étendre, à l'amont et à l'aval de l'obstacle, jusqu'à ce que la retenue formée soit entièrement comblée, rendant l'obstacle transparent pour le transit sédimentaire. Le Rhône a ainsi vu son lit se combler dans un méandre jusqu'à provoquer récemment un débordement de la rivière en période d'étiage. Ces désordres sont la conséquence directe d'aménagements réalisés entre les années 1950 et 1990. Ainsi le Rhône, rivière considérée en bon état écologique et labellisée « rivière en bon état », est menacé aujourd'hui de non-atteinte des objectifs de bon état, du fait d'altérations morphologiques et de la continuité écologique datant d'une trentaine d'années.

Par la modification des régimes d'écoulement (crues et étiages plus marqués), le réchauffement climatique fait peser une menace supplémentaire sur les milieux dont l'équilibre morphodynamique est déjà précaire. On peut donc s'attendre à l'avenir à l'amplification des phénomènes d'érosion, d'incision ou d'atterrissement, particulièrement lorsque la divagation naturelle du cours d'eau est empêchée (canalisation, enrochements...).

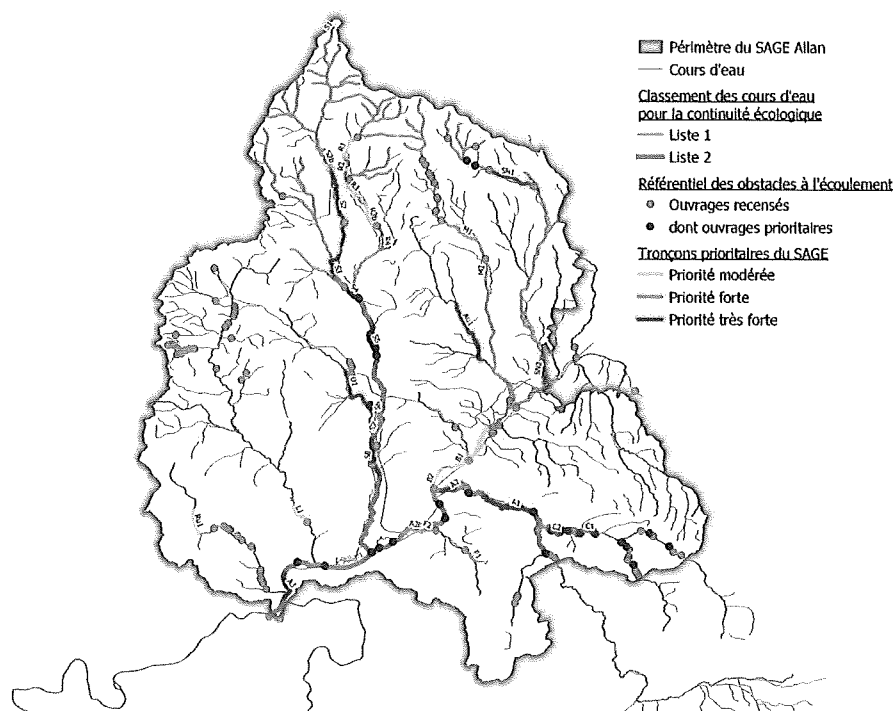


Figure 17 : Priorités de restauration écologique sur le périmètre du SAGE Allan

Synthèse des enjeux

Ressource quantitative

- Une ressource globalement fragile du point de vue quantitatif qu'il est nécessaire de protéger, notamment sur le sous bassin de la Savoureuse (naturellement déficitaire à l'étiage, ressource exploitée pour l'alimentation en eau potable) ;
- Une situation qui s'aggrave sous l'effet du changement climatique (sécheresses prolongées, tarissement estival de nombreuses sources) ;
- Une organisation à mettre en place pour anticiper les situations de crise.

Pollutions et qualité de l'eau

- Des pollutions diverses par leur nature, leur origine et leur mode de diffusion ;
- Une émergence de micropolluants préoccupants alors que la pollution due aux macropolluants tend à s'améliorer ;
- Une connaissance des pollutions diffuses et leurs impacts cumulés à acquérir.

Inondation

- Un territoire fortement vulnérable aux inondations par débordement de cours d'eau ;
- Des démarches de gestion du risque à poursuivre, en mobilisant davantage la réduction de la vulnérabilité et la culture du risque ;
- Un enjeu à traiter séparément, bien qu'étroitement lié à la morphologie des cours d'eau.

Morphologie et milieux aquatiques

- Des milieux aquatiques et humides profondément altérés, avec de nombreuses implications sur la qualité des eaux, la disponibilité de la ressource, les risques et le cadre de vie ;
- Une meilleure connaissance des fonctionnalités des milieux nécessaire pour mieux cibler les actions ;
- Un changement des usages et des comportements nécessaire pour permettre un ancrage durable.

ARTICLE 4 : OBJECTIFS ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU CONTRAT

Grands principes

Les échanges lors des réunions techniques et des commissions thématiques ont mis en lumière des principes généraux, qui sous-tendent l'esprit général du contrat :

- **Une approche globalisée** : Il apparaît que nombre des enjeux à traiter dépassent les limites d'intervention administratives. Ainsi les réflexions sont à porter à une échelle pertinente, afin d'assurer la cohérence et l'efficacité des actions qui seront inscrites au contrat de bassin, dans un esprit de solidarité de bassin ;
- **Une approche intégrée** : L'examen des enjeux du territoire a mis une fois de plus en évidence les interrelations entre les enjeux du SAGE, par exemple l'impact de la morphologie des cours d'eau et de la préservation des zones humides sur la disponibilité de la ressource en eau, l'impact de l'hydrologie sur la dilution des pollutions, etc. Ainsi la préservation et la restauration des milieux aquatiques et humides peut-elle être appréhendée comme un soutien aux autres enjeux du territoire. Une approche multithématique sera ainsi à privilégier pour les travaux à conduire sur la durée du contrat.
De même, les actions de sensibilisation et de communication apparaissent comme des vecteurs essentiels pour faire comprendre et accepter la nécessité d'une action forte en faveur des enjeux de l'eau, et s'inscrivent comme des garants d'une action durable ;
- **Une approche proactive** : Face aux dérèglements climatiques d'ores et déjà perceptibles (sécheresses récurrentes et prolongées, épisodes pluvieux intenses...), l'urgence à agir apparaît de plus en plus évidente. Les acteurs du bassin, conscients de cette nécessité, souhaitent que le changement climatique entre davantage dans le champ des réflexions.

Orientations stratégiques

Afin de répondre aux enjeux identifiés sur le bassin de l'Allan, 5 grandes orientations sont proposées :

- **Orientation 1** : Organiser la gouvernance de l'eau à une échelle pertinente ;
- **Orientation 2** : Améliorer la disponibilité de la ressource pour les milieux et les usages sensibles ;
- **Orientation 3** : Réduire les pollutions toxiques et diffuses ;
- **Orientation 4** : Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides ;
- **Orientation 5** : Sensibiliser les élus et le grand public aux enjeux de l'eau du territoire.

Les *action phares* :

Ce sont des actions particulièrement emblématiques du contrat, car leur réalisation devrait apporter une réponse forte aux enjeux du bassin. Elles sont donc mises en avant dans les orientations stratégiques.

Orientation 1 : Organiser la gouvernance de l'eau à une échelle pertinente

La gestion concertée des compétences de l'eau et la coordination des démarches associées est un enjeu majeur du SAGE. En effet, le bassin ne dispose pas de structure compétente en gestion des milieux aquatiques ou de prévention des inondations à un périmètre hydrographiquement cohérent. Le territoire est ainsi identifié par le SDAGE Rhône-Méditerranée comme prioritaire pour la création d'un EPAGE. Les intercommunalités, nouvellement investies de la compétence GEMAPI, sont encore pour certaines en cours de structuration et ne disposent pas toujours des moyens humains, techniques ou financiers nécessaires à la mise en œuvre de cette compétence.

Cette orientation vise à faciliter la construction d'une organisation des compétences liées à l'eau (petit et grand cycle de l'eau) qui prenne en compte la cohérence hydraulique et facilite une solidarité de bassin versant. Pour cela, il semble nécessaire de mettre en relation les besoins d'intervention sur le territoire avec les moyens disponibles, de réfléchir dans quelle mesure et sur quels enjeux ces moyens peuvent être mutualisés, et de clarifier le rôle de chaque collectivité dans la mise en œuvre des compétences de l'eau sur le bassin versant. La question du portage des démarches de bassin (SAGE, PAPI) sera également à aborder.

Action phare : Réaliser une étude de gouvernance des compétences de l'eau sur le bassin de l'Allan

Cette étude permettra d'analyser les organisations actuelles en termes de gestion de l'eau sur le bassin, leurs forces et leurs faiblesses, et de proposer différents scénarios pour une organisation future.

Cette orientation intègre également l'animation du SAGE et du contrat de bassin, nécessaires à la coordination des différents acteurs.

Orientation 2 : Améliorer la disponibilité de la ressource pour les milieux et les usages sensibles

Le bassin de l'Allan ne dispose pas de ressources suffisantes pour assurer l'approvisionnement en eau potable de sa population. En particulier, le sous-bassin de la Savoureuse, largement exploité pour l'alimentation en eau potable, présente un déficit naturel aggravé par les prélèvements et ne permet pas la survie des espèces aquatiques dans de bonnes conditions en périodes de basses eaux. Les milieux naturels, profondément transformés de la main de l'homme, ont de plus perdu en capacités de stockage. Enfin, une population importante dépend d'une ressource unique extérieure au bassin (captage de Mathay), ressource vulnérable aux sécheresses et aux pollutions accidentelles.

Cette orientation vise à instaurer des conditions favorables au maintien, voire à l'amélioration de la disponibilité de la ressource tant pour assurer des conditions permettant la survie des espèces aquatiques en période d'étiage que pour la satisfaction des usages principaux de la ressource que sont l'alimentation en eau potable et les prélèvements à destination des activités économiques (la priorité étant donnée à l'alimentation en eau potable), en tenant compte des menaces induites par le changement climatique. Pour cela, deux objectifs seront poursuivis :

Objectif 2.1 : Rehausser le niveau des nappes par la restauration des milieux et l'évolution de l'usage des sols

La capacité de rétention en eau des sols, lorsque ceux-ci s'y prêtent, constitue la solution la plus résiliente pour soutenir l'alimentation des cours d'eau lors des périodes de sécheresse. Les actions du contrat chercheront à s'appuyer sur ces facultés naturelles afin de rehausser le toit des nappes d'accompagnement des cours d'eau. Des actions de restauration des milieux (restauration morphologique de cours d'eau et de milieux humides connectés aux nappes), voire de réflexion sur l'usage des sols (pratiques agricoles, artificialisation des sols) pourront être mobilisées, particulièrement dans les zones les plus favorables à l'infiltration et les bassins d'alimentation des captages principaux. En particulier, la gestion des eaux pluviales par des techniques d'hydraulique douce (jardins de pluie, noues d'infiltration...) pourra être mobilisée, et des opérations de désimperméabilisation seront recherchées. Ces techniques pourront être mises en œuvre à des fins multiples (réduction des îlots de chaleur, trame verte et bleue, amélioration du cadre de vie, réduction du ruissellement...). Des projets en contexte urbain et/ou dans des secteurs sensibles au ruissellement seraient à ce titre particulièrement bénéfiques. La ville de Belfort prévoit ainsi, dans le cadre du réaménagement d'une place proche de la vieille ville, de recréer des espaces végétalisés et de gérer les eaux pluviales grâce à la création de tranchées d'infiltration et de deux ouvrages de récupération pour l'arrosage des espaces verts.

□ *Action phare : Restauration d'un tronçon prioritaire du SAGE avec un effet attendu favorable sur l'alimentation en eau potable*

Le SAGE a identifié plusieurs tronçons prioritaires pour une restauration morphologique dans ou à proximité de zones de captage d'eau potable, certains tronçons (Savoureuse à Giromagny et à Sermamagny) ayant été ciblés particulièrement pour le potentiel de rehausse de la nappe au niveau des captages. Un reméandrement aurait en effet pour conséquence de ralentir les écoulements et de favoriser l'infiltration et donc la recharge de la nappe. Il est envisagé de poursuivre la définition d'un projet de restauration de l'un de ces tronçons prioritaires sur la durée du contrat.

Objectif 2.2 : Etablir une stratégie globale de sécurisation de l'alimentation en eau potable en s'appuyant sur 3 axes : quantitatif, qualitatif, conjoncturel

Le contrat participera à la poursuite des actions destinées à sécuriser l'alimentation en eau potable sur un périmètre Nord Franche-Comté, en s'appuyant sur le travail d'ingénierie réalisé à l'échelle du département 90 par les services de l'Etat.

La recherche d'économies d'eau doit rester le premier réflexe. Les efforts engagés depuis plusieurs années par les collectivités pour réduire les fuites des réseaux de distribution ont porté leurs fruits, cette dynamique est à conforter. Une sensibilisation de l'ensemble des usagers (particuliers, professionnels et collectivités) sera à envisager, en lien avec l'orientation 5, 80 % des consommations d'eau sur le bassin étant à usage domestique ou assimilé, des efforts de communication importants seront à déployer à destination du grand public. Cette sensibilisation pourra prendre la forme de distribution de kits hydro-économiques dans des quartiers-tests, afin de mesurer l'efficacité de telles opérations avant de les étendre à une plus large échelle.

Il s'agira également de sécuriser la disponibilité de la ressource en eau à destination de l'alimentation humaine. Dans cette optique, les actions viseront notamment à pérenniser les captages actuellement exploités en finalisant leur protection contre les risques de pollutions, à poursuivre les démarches visant à identifier de nouvelles ressources, et à favoriser les interconnexions afin de pallier aux risques de ruptures de distribution.

□ *Action phare : Réalisation d'une étude stratégique pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable du Nord Franche-Comté*

Cette étude s'intéressera aux modalités de gestion de la compétence eau potable et cherchera à identifier des moyens d'équilibrer les pressions de prélèvements ainsi que les efforts économiques requis par les collectivités. Le périmètre de réflexion pourra s'étendre aux collectivités étroitement dépendantes des ressources exploitées par les collectivités du bassin de l'Allan.

Au-delà du maillage de réseaux et de la recherche de ressources alternatives, l'étude s'intéressera à la manière de favoriser la recharge des nappes actuellement exploitées grâce à la mobilisation d'actions de restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques (restauration de la connectivité nappe-rivière, restauration du rôle tampon des zones humides en relation avec une nappe).

Cette étude pourra inclure un certain nombre de volets à mettre en œuvre par la suite, telles que l'élaboration d'un PTGE sur les sous-bassins Savoureuse, Allaine-Allan et Bourbeuse (et partant, des études de volumes prélevables sur les sous-bassins non encore étudiés), ainsi que la délimitation des zones de sauvegarde au sein des ressources majeures. A tout le moins, l'étude stratégique devra prendre en compte ces futures étapes et faciliter leur intégration.

Sans attendre, le contrat prévoit toutefois un bilan de la mise en œuvre du PGRE Savoureuse, préalablement à sa transformation en PTGE étendu aux nouveaux sous-bassins.

Orientation 3 : Réduire les pollutions toxiques et diffuses

Le bassin présente un contexte densément urbanisé et à orientation industrielle forte. De ce fait, les eaux superficielles du bassin de l'Allan présentent un état de qualité très inférieure à la moyenne du grand bassin Rhône-Méditerranée. Seuls quelques cours d'eau peuvent prétendre à un « bon état ».

Cette orientation s'attache à réduire à la source les pollutions les plus préoccupantes tant pour la protection des espèces aquatiques que pour la préservation des usages associés à la ressource en eau. Il s'agit en particulier de prévenir les contaminations des ressources exploitées pour l'alimentation en eau potable.

Deux objectifs seront poursuivis :

Objectif 3.1 : Encadrer et réduire les impacts des activités sources de pollutions en commençant par les secteurs les plus sensibles

Il s'agit d'engager des actions en direction des activités ou installations génératrices de pollutions dont l'impact est avéré pour les milieux (utilisation de pesticides dans et hors contexte agricole, activités industrielles ou assimilées ainsi que certains systèmes d'épuration des eaux usées domestiques) ou dont le lien avec des épisodes de pollutions signalés sont probables (anciennes cuves à fioul). Les activités dans les périmètres de protection des captages d'eau potable ou à proximité des cours d'eau impactés par ces pollutions seront ciblées en priorité.

□ *Action phare : Mise en œuvre de la démarche « l'eau d'ici » sur le territoire de la Communauté de communes du Sud Territoire*

La Communauté de communes du Sud Territoire exploite le captage de Val Saint-Dizier, extrêmement vulnérable aux pollutions de surface du fait du contexte karstique et identifié comme captage stratégique. Or les pratiques agricoles ayant cours actuellement sur l'aire d'alimentation du captage compromettent son exploitation. En appui à la collectivité, la DREAL Bourgogne-Franche-Comté et l'ARS proposent une ingénierie innovante spécifique, s'appuyant sur le développement de filières adossées à un projet de territoire.

□ *Action phare : Contrat OPALE 2*

Le bassin de l'Allan étant touché par des pollutions toxiques, plusieurs opérations collectives ont déjà été conduites, la dernière en date étant l'Opération Allan Environnement (OPALE). Le succès mitigé de cette dernière opération laisse envisager un potentiel de réduction des émissions toxiques issues d'activités économiques ou de systèmes d'assainissement. La reconduction du contrat OPALE favoriserait la résorption de ces émissions. Au préalable, un bilan du premier contrat OPALE devrait être conduit, afin de capitaliser cette première expérience.

Objectif 3.2 : Améliorer la connaissance des pollutions et de la capacité des milieux récepteurs

Cet objectif cherche à mieux appréhender les pollutions suspectées mais difficilement mises en évidence avec les moyens actuels. En effet les indicateurs de qualité biologique des cours d'eau témoignent de perturbations que les analyses physico-chimiques ne décèlent pas. Il peut s'agir de pollutions régulières mais de faible niveau (« bruit de fond ») ou de pics de pollutions. On pourra par exemple s'intéresser à l'assainissement non collectif, pour lequel peu de données ont été consolidées à l'échelle du SAGE, ainsi qu'aux sites et sols pollués. Cette amélioration de la connaissance permettra de cibler des interventions (sur des secteurs géographiques et/ou des types d'activités) qui pourront être mises en œuvre sous un nouveau contrat.

Parallèlement, la réduction des débits des cours d'eau attendue sous l'effet du changement climatique laisse craindre une concentration des pollutions puisque l'effet de dilution sera amoindri. Une évaluation des flux admissibles par les cours d'eau recevant des effluents permettra d'évaluer la nécessité de réviser les niveaux de rejets autorisés en adéquation avec la capacité des milieux récepteurs.

□ *Action phare : Etendre le réseau de suivi régulier de la qualité des eaux superficielles à l'ensemble du bassin de l'Allan*

Le Territoire-de-Belfort est couvert par un réseau dense de stations de mesure de la qualité des eaux superficielles, ce qui permet d'obtenir une image précise de la situation qualitative des cours d'eau et d'en suivre l'évolution. Le suivi de la qualité est nettement moins précis sur le reste du territoire (Allan, Feschotte, Lizaine, Rupt). Afin de disposer d'une image complète du bassin, le réseau des stations de suivi régulier pourrait être étendu aux territoires qui n'en disposent pas actuellement.

Orientation 4 : Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides

Cette orientation cherche à améliorer la qualité morphologique des milieux aquatiques et humides du bassin, et donc de leurs fonctionnalités.

Deux objectifs sont définis :

Objectif 4.1 : Restaurer la morphologie et la continuité écologique sur les secteurs prioritaires du SAGE

Dans la poursuite des travaux du SAGE, le contrat cherchera à réaliser des actions de restauration de la morphologie des tronçons de cours d'eau prioritaires, et d'aménagement des principaux obstacles à la continuité écologique.

Action phare : Restaurer un tronçon prioritaire du SAGE

Trente tronçons prioritaires ont été identifiés lors de l'élaboration du SAGE, en raison d'un potentiel favorable (disponibilité du foncier) et des effets bénéfiques multiples pouvant être attendus d'une restauration ambitieuse, au regard de l'amélioration de la biodiversité, de la disponibilité de la ressource en eau et/ou de l'atténuation du risque d'inondation. Des études sont déjà engagées pour plusieurs de ces tronçons. Ainsi la restauration d'un tronçon est envisageable sur la durée du contrat.

Sont ainsi prévues les opérations suivantes :

Sous-bassin	N° FA	Opération	Tronçon prioritaire du SAGE	Remarques
Allaine-Allan	D1-1	Restauration de l'Allaine entre Delle et Grandvillars	A1, C2	Etudes et travaux pour une 2 ^{ème} tranche de restauration
	D1-2	Restauration de l'Allaine à Morvillars	A2	Etudes et travaux
	D1-3	Réhabilitation écologique du Rupt et de ses affluents	Ru1	Etudes
Bourbeuse	D1-6	Restauration de la Saint-Nicolas entre Rougemont-le-Château et Petitefontaine	SN1	Etudes
	D1-5	Restauration de la Bourbeuse à Froidefontaine	B1	Suivi des effets de la restauration portée par SNCF Réseaux (hors contrat)
Lizaine	D1-7	Etude diagnostic du bassin versant de la Lizaine	L1	Etudes Incluant notamment l'ENS de la Lizaine
Savoireuse	D1-8	Restauration d'un tronçon prioritaire du Rhône à Auxelles-Bas	/	Etudes Tronçon non identifié comme prioritaire, retenu suite à l'apparition de désordres
	D1-9	Restauration de la continuité écologique au droit du seuil de l'Arsoit	/	Travaux Tronçon non identifié comme prioritaire ; ouvrage prioritaire (cours d'eau liste 2)
	D1-10	Rétablissement de la continuité écologique au droit de 5 seuils dans la traversée de Belfort	S5	Etudes et travaux (1 ^{ère} tranche)
	D1-11	Restauration d'un tronçon de la Savoireuse entre Sevenans et Bermont	S8	Etudes
	D1-12	Renaturation de la Savoireuse à Nommay	/	Etudes et travaux Tronçon non identifié comme prioritaire, retenu

Le SAGE a mis en exergue les pressions supplémentaires que les nombreux étangs du bassin peuvent exercer sur les milieux aquatiques et la ressource en eau (dégradation de la qualité de l'eau, augmentation de la température, perte par évaporation, échappement d'espèces aquatiques, rupture de la continuité écologique, disparition de milieux humides rivulaires...). Toutefois, la multiplicité des plans d'eau rend complexe l'évaluation précise de leurs incidences au regard de leur conformité à la réglementation ainsi que les pratiques de gestion.

Le contrat de bassin s'appuiera sur la démarche engagée par les services de l'Etat dans le département du Territoire-de-Belfort pour déployer une stratégie de réduction des impacts indésirables des étangs. Le secteur de la Savoureuse et de ses affluents dans le piémont vosgien semble le plus indiqué pour faire l'objet d'une démarche pilote dans ce sens, en raison du nombre d'étangs que l'on peut y trouver et de leur possible impact sur la ressource en eau captée à l'aval, à Sermamagny (carte). Plusieurs chaînes d'étangs sont en cours d'investigations pour sélectionner une zone test afin d'y mener des opérations ciblées.

Objectif 4.2 : Définir et mettre en œuvre une stratégie d'intervention en faveur des milieux humides

Il s'agira ici d'affiner la connaissance des milieux humides du bassin pour protéger de manière efficace les milieux les plus fonctionnels. Dans ce cadre, une réflexion sur les moyens permettant de prévenir les dégradations de ces milieux sensibles (maîtrise foncière, zonages d'urbanisme) devra être conduite.

Action phare : Mobiliser l'outil d'aide à la priorisation des zones humides pour élaborer une stratégie d'intervention sur les milieux humides

Le CEN Franche-Comté met à disposition des collectivités qui le souhaitent un outil d'aide à la hiérarchisation des milieux humides, en s'appuyant sur les fonctionnalités que les collectivités souhaitent favoriser. Le déploiement de cet outil sur le périmètre du SAGE permettra par la suite d'établir une stratégie de préservation ou de restauration des milieux humides.

Orientation 5 : Sensibiliser les élus et le grand public aux enjeux de l'eau du territoire

Les services rendus par les milieux aquatiques sont méconnus du grand public, qui ignore bien souvent la provenance de l'eau de leur robinet. Afin d'amorcer un changement de regard sur les milieux aquatiques, cette orientation vise à mettre en place des dispositifs et des supports d'information, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement. Les élus et le grand public sont les principales cibles, mais des campagnes de communication plus ciblées pourront être définies. Les thèmes à développer sont le fonctionnement des milieux aquatiques (notamment en lien avec l'aménagement du territoire), la culture du risque inondation, et la gestion quantitative (provenance de l'eau potable, sensibilisation aux économies d'eau en périodes de sécheresse). La Commission locale de l'eau s'appuiera sur un plan de communication afin de cibler l'objectif recherché et le public visé par chaque action de communication. Le plan de communication est détaillé en **annexe 2**.

Action phare : Rédiger et diffuser un guide de prise en compte des enjeux du SAGE dans les documents d'urbanisme

La rédaction et la diffusion d'un guide du SAGE à destination des acteurs de l'urbanisme est le pont permettant de relier les enjeux de l'aménagement du territoire et ceux des milieux aquatiques. Ce guide a pour ambition d'explicitier aux acteurs des collectivités qui élaborent ou révisent leur document d'urbanisme les enjeux propres au SAGE et de permettre leur prise en compte dans les projets de développement du territoire.

☐ *Action phare : Mener une opération de sensibilisation des élus au fonctionnement des bassins versants (en utilisant le support de la maquette de la Fédération de pêche de Haute-Saône)*

La Fédération de pêche de la Haute-Saône a créé une maquette afin d'expliquer le fonctionnement d'un bassin versant et d'appréhender les impacts de l'aménagement du territoire sur la dynamique des cours d'eau. Cet outil pédagogique pourrait être utilisé comme support pour former les élus du bassin.

ARTICLE 5 : PROGRAMME D' ACTIONS DU CONTRAT

Le programme de travaux, objet du présent contrat, comprend la réalisation, suivant le calendrier précisé ci-après, des opérations listées dans les tableaux ci-dessous.

Pour les travaux relevant de l'assainissement et de l'eau potable, les conditions de sélectivité du programme d'intervention de l'Agence de l'eau s'appliquent (prix de l'eau minimum, indice de connaissance, remplissage de l'observatoire des services).

Les montants indiqués sont sous réserve des coûts plafonds prévus par les modalités en vigueur du programme à la date de chaque décision d'aide.
Le détail des fiches actions est présenté en **annexe 4**.

N° Fiche Action	Action	MO / Pilote pressenti	Opérations à engager en 2022	Opérations à engager en 2023	Opérations à engager en 2024
VOLET A : ORGANISER LA GOUVERNANCE DE L'EAU ET L'ANIMATION DES DEMARCHES DE BASSIN					
A1-1	Animation du SAGE et du contrat de bassin	EPTB Saône & Doubs	A1-1-1 Animation du SAGE	A1-1-1 Animation du SAGE	A1-1-1 Animation du SAGE
			A1-1-2 Animation du contrat de bassin	A1-1-2 Animation du contrat de bassin	A1-1-2 Animation du contrat de bassin
A1-2	Etude de gouvernance pour le portage des démarches de coordination et l'organisation des maîtrises d'ouvrage du grand cycle de l'eau	EPTB Saône & Doubs	A12-1 Etude de gouvernance		
VOLET B : AMELIORER LA DISPONIBILITE DE LA RESSOURCE POUR LES MILIEUX ET LES USAGES SENSIBLES					
Objectif B1 : Rehausser le niveau des nappes par la restauration des milieux et l'évolution de l'usage des sols					
B1-1	Restauration de la Savoureuse au droit du champ captant de Sermamagny	GBCA		B1-1-1 Etudes préalables	
B1-2	Désimperméabilisation et gestion alternative des eaux pluviales d'une place à Belfort	Ville de Belfort	B1-2-1 Travaux		
Objectif B2 : Etablir une stratégie globale de sécurisation de l'alimentation en eau potable					
B2-1	Sécurisation de l'alimentation en eau potable du Nord Franche-Comté	Pôle métropolitain NFC		B2-1-1 Etude stratégique	
B2-2	Préservation des ressources en déficit ou en fragilité quantitative	EPTB Saône & Doubs	B2-2-1 Bilan de la mise en œuvre du PGRI Savoureuse		B2-2-2 Etudes Volumes Prélevables B2-2-3 PTGE du bassin de l'Allan
B2-3	Organisation des compétences AEP à l'échelle de la CCVS	CCVS	B2-3-1 Etude de transfert de la compétence AEP		
B2-4	Documents directeurs pour la gestion de l'eau potable	GBCA	B2-4-1 Elaboration SDAEP + PGSSE + PIC		
		CCST			B2-4-2 Elaboration du PGSSE

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID : 090-24900241-20231109-2023_06_01A-DE

N° Fiche Action	Action	MO / Pilote pressenti	Opérations à engager en 2022	Opérations à engager en 2023	Opérations à engager en 2024
B2-5	Amélioration du rendement de distribution des réseaux d'eau potable	SIE Giromagny		B2-5-1 Renouvellement des canalisations dans le secteur PGRE	B2-5-1 Renouvellement des canalisations dans le secteur PGRE
		GBCA		B2-5-2 Renouvellement des canalisations dans le secteur PGRE B2-5-3 Pose de prélocalisateurs de fuites	B2-5-2 Renouvellement des canalisations dans le secteur PGRE B2-5-3 Pose de prélocalisateurs de fuites
B2-6	Réduction des consommations d'eau des particuliers	GBCA		B2-6-1 Fourniture et distribution de kits hydroéconomiques	B2-6-1 Fourniture et distribution de kits hydroéconomiques
B2-7	Optimisation du champ captant de Sermamagny	GBCA		B2-7-1 Etudes de maîtrise d'œuvre	
B2-8	Recherche de nouvelles ressources dans le karst sous couverture Belfort	GBCA	B2-8-1 Campagnes géophysiques	B2-8-2 Animation foncière	B2-8-3 Forage de reconnaissance
B2-9	Forages d'exploration dans le karst profond sur le périmètre de PMA	PMA	B2-9-1 Forages d'exploration	B2-9-1 Forages d'exploration	B2-9-1 Forages d'exploration
B2-10	Création d'une réserve d'eau brute à Mathay	PMA		B2-10-1 Etudes de maîtrise d'œuvre, DUP et achat de terrain	B2-10-2 Travaux
B2-11	Mobilisation de ressources alternatives à l'eau potable : anciens captages	EPTB Saône & Doubs		B2-11-1 Animation d'un groupe de travail	
VOLET C : REDUIRE LES POLLUTIONS TOXIQUES ET DIFFUSES					
Objectif C1 : Encadrer et réduire les impacts des activités sources de pollutions					
C1-1	Délimitation des zones de sauvegarde des ressources stratégiques	EPTB Saône & Doubs			C1-1-1 Etude de définition des zones de sauvegarde
C1-2	Etablissement d'un projet de territoire en faveur de la qualité de l'eau	CCST		C1-2-1 Animation	C1-2-1 Animation
C1-3	Protection des AAC	GBCA		C1-3-1 AAC de GBCA : animation du plan d'actions	C1-3-1 AAC de GBCA : animation du plan d'actions
		PMA		C1-3-2 AAC Beaumette : animation du plan d'actions	C1-3-2 AAC Beaumette : animation du plan d'actions
C1-4	Schémas directeurs d'assainissement et zonages pluviaux	GBCA	C1-4-1, C1-4-2 : SDA et zonages EP : agglomérations Sud-Savoireuse et Vézelois-Meroux	C1-4-3 : SDA et zonages EP : agglomération de Bourgogne-ZI	C1-4-4 : SDA et zonages EP : agglomération de Bourgogne-ville
C1-5	Réduction des pollutions issues du traitement des eaux usées domestiques	Collectivités		C1-5-1 Raccordement Denney sur STEU Belfort (MOE)	C1-5-1 Raccordement Denney sur STEU Belfort (MOE + missions annexes)
C1-6	Réduction des pollutions issues de la collecte des effluents domestiques	Collectivités	Réhabilitation des réseaux d'assainissement : C1-6-2 - C1-6-3 - C1-6-6 - C1-6-7 - C1-6-8 - C1-6-9 - C1-6-12 - C1-6-13 - C1-6-14 - C1-6-16	Réhabilitation des réseaux d'assainissement : C1-6-1 - C1-6-2 - C1-6-3 - C1-6-4 - C1-6-5 - C1-6-10 - C1-6-11 - C1-6-12 - C1-6-13 - C1-6-15	Réhabilitation des réseaux d'assainissement : C1-6-2 - C1-6-5 - C1-6-10 - C1-6-13
C1-7	Réduction des pollutions des activités artisanales	EPTB Saône & Doubs		C1-7-1 Etat des lieux des enjeux relatifs aux effluents d'origine industrielle et artisanale, et analyse de l'opération OPALE 2016-2018	
Objectif C2 : Améliorer la connaissance des pollutions et de la capacité des milieux récepteurs					
C2-1	Suivi de la qualité des eaux de surface	CD90 / PMA		C2-1-1 Mesures CD90 C2-1-1 Mesures PMA	C2-1-1 Mesures CD90 C2-1-1 Mesures PMA
C2-2	Évaluation de la contamination par les substances toxiques	CD90		C2-2-1 Animation d'un groupe de travail	

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID : 090-249000241-20231109-2023_06_01A-DE

N° Fiche Action	Action	MO / Pilote pressenti	Opérations à engager en 2022	Opérations à engager en 2023	Opérations à engager en 2024
C2-3	Évaluation de l'impact des systèmes d'assainissement non collectif	CCST / GBCA		C2-3-1 et C2-3-2 Diagnostic des installations d'assainissement autonome (BV Louvre/Suarcine)	
VOLET D : PROTEGER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES					
Objectif D1 : Restaurer la morphologie et la continuité écologique des cours d'eau					
D1-1	Restauration de l'Allaine entre Delle et Grandvillars	CCST		D1-1-1 Tranche 2 (aval Brétiloux + Covatte) : études	D1-1-2 Tranche 2 (aval Brétiloux + Covatte) : travaux
D1-2	Restauration de l'Allaine à Morvillars	GBCA	D1-2-1 Etudes complémentaires		D1-2-2 Aménagement du seuil
D1-3	Restauration écologique du Rupt et de ses fonctionnalités	PMA	D1-3-1 Etude globale D1-3-2 Suivi écologique et physico-chimique		D1-3-3 Etudes de maîtrise d'œuvre pour un site prioritaire
D1-4	Diagnostic des petits affluents de l'Allaine et de la Bourbeuse	CCST	D1-4-1 Diagnostic	D1-4-2 Elaboration plan pluriannuel d'entretien	D1-4-3 Mise en œuvre du plan pluriannuel
D1-5	Restauration de la Saint-Nicolas entre Rougemont-le-Château et Petitefontaine	CCVS			D1-5-1 Etudes de maîtrise d'œuvre
D1-6	Restauration de la Bourbeuse à Froidefontaine	FDAAPPMA 90			D1-6-1 Suivi écologique après travaux
D1-7	Restauration de la Lizaine	PMA		D1-7-1 Etude diagnostic	
D1-8	Restauration du Rhône à Auxelles-Bas	CCVS			D1-8-1 Travaux
D1-9	Restauration de la continuité écologique au droit du seuil de l'Arsoit	GBCA			D1-9-1 Travaux passe à poissons D1-9-2 Aménagements connexes
D1-10	Rétablissement de la continuité écologique au droit 5 seuils dans la traversée de Belfort	GBCA	D1-10-1 Etude sociologique D1-10-2 Etudes AVP		D1-10-3 Travaux (1 ^{re} tranche)
D1-11	Restauration de la Savoureuse entre Sevenans et Bermont	GBCA		D1-12-1 Etudes et négociations foncières	
D1-12	Renaturation de la Savoureuse à Nommay	PMA		D1-13-1 Etudes de maîtrise d'œuvre D1-13-2 Travaux	
D1-13	Réduction des impacts des étangs	DDT 90 / CCVS	D1-14-1 Animation		D1-14-2 Appui à la réalisation d'une opération collective (AMO)
D1-14	Gestion de la renouée du Japon	CD90		D1-15-1 Animation	D1-15-2 Pilote
Objectif D2 : Définir et mettre en œuvre une stratégie d'intervention en faveur des milieux humides					
D2-1	Stratégie de protection des milieux humides	EPTB Saône & Doubs		D2-1-1 Animation	D2-1-2 Elaboration PGSZH
VOLET E : SENSIBILISER LES ELUS ET LE GRAND PUBLIC AUX ENJEUX DE L'EAU DU TERRITOIRE					
E1-1	Plan de communication : conforter le rôle de la CLE	EPTB Saône & Doubs	E1-1-3 Utilisation du logo « SAGE Allan »	E1-1-1 Création de documents pour la CLE	E1-1-2 Site internet du SAGE
E1-2	Plan de communication : implémenter une culture du risque	EPTB Saône & Doubs		Animation, création et diffusion de supports : E1-2-1 - E1-2-3 - E1-2-4	Animation, création et diffusion de supports : E12-2
E1-3	Plan de communication : Faire le lien entre la ressource et le milieu	Collectivités / FDAAPPMA / Chambres d'agriculture...		Animation, création et diffusion de supports : E1-3-1 - E1-3-3 - E1-3-5 E1-3-8 - E1-3-9 E1-3-10 - E1-3-11	Animation, création et diffusion de supports : E1-3-1 - E1-3-2 - E1-3-4 E1-3-5 - E1-3-6 E1-3-10 - E1-3-12
		Collectivités		E1-3-7 Cycle d'animations scolaires	E1-3-7 Cycle d'animations scolaires
E1-4	Plan de communication : Accompagner vers un changement durable des pratiques	Collectivités / DDT 90		E1-4-2 Démonstrations des bonnes pratiques d'entretien des cours d'eau et des étangs	E1-4-1 Organisation d'un défi « éc'eau'nomes »
E1-5	Plan de communication : Mettre l'eau au cœur de l'aménagement	EPTB Saône & Doubs		E1-5-1 Guide SAGE et urbanisme E1-5-3 Retours d'expériences	E1-5-2 Visites de terrain

ARTICLE 6 : ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Engagement des maîtres d'ouvrage

Les maîtres d'ouvrage valident les objectifs du présent contrat, le contenu du programme d'action global, et s'engagent, sous réserve des financements disponibles et de l'acceptation locale, à réaliser les opérations prévues au contrat en respectant le calendrier prévisionnel indiqué à l'article 5.

Les titulaires des aides proposées dans le cadre de ce contrat s'engagent à faire connaître sous une forme appropriée que l'opération est aidée avec la participation financière de l'Agence de l'eau :

- Pour toutes les actions d'information et de communication du maître d'ouvrage : apposition du logo et référence à l'aide de l'Agence ;
- Pour les travaux d'un montant d'aide supérieur à 150 000 € : mise en place d'un panneau d'affichage temporaire comportant l'apposition du logo et la référence à l'aide de l'Agence ;
- Pour les études : faire figurer en première page du rapport l'apposition du logo et la référence à l'aide de l'Agence ;
- Pour les travaux d'un montant d'aide supérieur à 600 000 € : obligation d'organiser une inauguration avec la presse (le carton d'invitation devra avoir été validé par l'Agence de l'eau), et d'apposer sur les ouvrages un panneau permanent comportant le logo et la référence à l'aide de l'Agence.

Afin de vérifier la cohérence des travaux et des aménagements projetés, les maîtres d'ouvrage s'engagent à participer activement aux instances de suivi et de mise en œuvre du Contrat et au volet E du contrat relatif à la communication, en indiquant les résultats des travaux et des aménagements à la cellule de coordination du contrat de bassin.

Engagement de la structure porteuse

L'EPTB Saône et Doubs, structure porteuse du contrat, s'engage à assurer :

- le suivi et le pilotage du contrat ainsi que la coordination entre tous les partenaires,
- la mise en œuvre administrative et technique du contrat et en particulier :
 - le secrétariat technique et administratif de la Commission Locale de l'Eau et de ses différentes commissions,
 - l'élaboration et le suivi des tableaux de bord des opérations du contrat,
 - la présentation de la programmation annuelle des opérations de l'ensemble des axes du contrat,
- l'animation de la concertation entre les partenaires afin d'atteindre les objectifs du Contrat et en particulier la mise en place d'une gestion pérenne du milieu aquatique,
- un appui technique et administratif aux maîtres d'ouvrage pour l'engagement de leurs opérations.

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID : 090-249000241-20231109-2023_06_01A-DE

Engagement de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

L'Agence s'engage à participer au financement des actions inscrites au présent contrat, sur une période couvrant les années 2022 à 2024, selon les modalités d'aide en vigueur à la date de chaque décision d'aide et sous réserve des disponibilités financières.

Les montants et les taux d'aide de l'Agence sont calculés sur la base des modalités d'intervention du programme en vigueur lors de l'élaboration du contrat, au vu des éléments techniques disponibles. Les dossiers de demandes d'aides de l'année 2024 devront parvenir à l'agence au plus tard en juin 2024. L'Agence de l'eau sera particulièrement attentive à la maturité des opérations présentées.

Pour certaines actions listées dans le tableau ci-dessous, l'Agence de l'eau garantit le financement aux taux indiqués, dans la limite des montants d'aide prévus au contrat sur la période 2022-2024 et sous réserve du respect de l'échéancier prévu au contrat (date limite de l'engagement de l'opération : le 31/12 de l'année).

De la même manière, l'Agence de l'eau s'engage pour certaines actions à des majorations de taux pour les opérations identifiées ci-après. L'attribution de ces majorations de taux est liée au strict respect des calendriers d'engagement des actions.

L'engagement financier de l'Agence de l'eau sur la période 2022-2024 ne pourra excéder un montant total d'aide de 7 197 313 €.

Financement des aides contractuelles exceptionnelles

Les actions susceptibles d'être aidées au titre des aides contractuelles exceptionnelles sont listées dans le tableau suivant.

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023


Publié le



ID : 090-249000241-20231109-2023_06_01A-DE

LISTE DES OPERATIONS

Garantie de taux								
Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	Chgt clim (oui/non)	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette Agence de l'opération	Taux d'aide de l'Agence (aide classique + bonus)	Montant aide totale de l'Agence (aide classique + bonus)
EPTB Saône & Doubs	Animation du SAGE et du contrat de bassin			2022	47 917 €	47 917 €	50 %	23 958 €
				2023	47 917 €	47 917 €	50 %	23 958 €
				2024	47 917 €	47 917 €	50 %	23 958 €
EPTB Saône & Doubs	Etude de gouvernance pour le portage des démarches de coordination et l'organisation des maîtrises d'ouvrage du grand cycle de l'eau			2022	42 917 €	42 917 €	50 %	21 459 €
Pôle métropolitain NFC	Etude stratégique de sécurisation de l'alimentation en eau potable du Nord Franche-Comté			2023	100 000 €	100 000 €	50 %	50 000 €
Ville de Belfort	Réaménagement d'une place centrale à Belfort avec désimperméabilisation et gestion alternative des eaux pluviales		Oui	2022	345 000 €	345 000 €	70 %	241 500 €
EPTB Saône & Doubs	Etudes des volumes prélevables des sous-bassins en fragilité quantitative (Allaine-Allan, Bourbeuse)	Oui	Oui	2024	100 000 €	100 000 €	70 %	70 000 €
EPTB Saône & Doubs	Elaboration d'un PTGE sur le bassin de l'Allan	Oui	Oui	2024	50 000 €	50 000 €	70 %	35 000 €
CCVS	Etude de transfert de la compétence AEP			2022	100 000 €	100 000 €	50 %	50 000 €
GBCA	Elaboration SDAEP + PGSSE + PIC			2022	150 000 €	150 000 €	50 %	75 000 €
CCST	Elaboration du PGSSE			2024	50 000 €	50 000 €	50 %	25 000 €
GBCA	Pose de prélocalisateurs de fuites	Oui	Oui	2023	20 000 €	20 000 €	50 %	10 000 €
				2024	20 000 €	20 000 €	50 %	10 000 €
GBCA	Fourniture et distribution de kits hydroéconomiques pour 48 000 logements	Oui	Oui	2023	310 000 €	310 000 €	50 %	155 000 €
				2024	310 000 €	310 000 €	50 %	155 000 €
GBCA	Optimisation du champ captant de Sermamagny - Etudes de maîtrise d'œuvre	Oui	Oui	2023	50 000 €	50 000 €	50 %	25 000 €
GBCA	Recherche de nouvelles ressources dans le karst sous couverture Belfort - Campagnes géophysiques	Oui		2022	192 000 €	192 000 €	50 %	96 000 €
	Recherche de nouvelles ressources dans le karst sous couverture Belfort - Forage de reconnaissance	Oui		2024	250 000 €	250 000 €	50 %	125 000 €
EPTB Saône & Doubs	Etude de définition des zones de sauvegarde		Oui	2024	83 333 €	83 333 €	70 %	58 333 €
CCST	Etablissement d'un projet de territoire en faveur de la qualité de l'eau - Animation	Oui		2023	135 000 €	135 000 €	70 %	94 500 €
				2024	135 000 €	135 000 €	70 %	94 500 €

Envoyé en préfecture le 14/11/2023
 Reçu en préfecture le 14/11/2023
 Publié le 
 ID : 090-249000241-20231109-2023_06_01A-DE

Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	Chgt clim (oui/non)	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette Agence de l'opération	Taux d'aide de l'Agence (aide classique + bonus)	Montant au titre de l'Agence
								(aide classique + bonus)
GBCA	Protection des AAC de GBCA - Animation	Oui		2023	11 000 €	11 000 €	70 %	7 700 €
				2024	11 000 €	11 000 €	70 %	7 700 €
PMA	Protection de l'AAC du captage de la Baunelle - Animation	Oui		2023	25 000 €	25 000 €	70 %	17 500 €
				2024	25 000 €	25 000 €	70 %	17 500 €
GBCA	SDA et zonages EP : Agglomération Sud-Savoise			2022	169 200 €	169 200 €	50 %	84 600 €
GBCA	SDA et zonages EP : Agglomération de Vézelois-Meroux			2022	100 000 €	100 000 €	50 %	50 000 €
GBCA	SDA et zonages EP : Agglomération de Bourgogne-ZI			2023	150 000 €	150 000 €	50 %	75 000 €
GBCA	SDA et zonages EP : Agglomération de Bourgogne-ville			2024	80 000 €	80 000 €	50 %	40 000 €
GBCA	Réhabilitation des réseaux d'assainissement : commune de Phaffans	Oui		2023	426 650 €	298 200 €	50 %	149 100 €
CCVS	Réhabilitation du réseau d'assainissement sur la commune de Giromagny	Oui		2022	352 605 €	284 567 €	50 %	142 284 €
				2023	223 568 €	192 850 €	50 %	96 425 €
CCVS	Renouvellement des canalisations 2022-2024 pour réduction des eaux claires parasites sur les communes de Chauv, Lachapelle-sous-Chaux, Lepoux, Rougegoutte et Vessemont suite à diagnostic du réseau réalisé en 2019-2020	Oui		2022	606 480 €	410 550 €	50 %	205 275 €
				2023	684 856 €	330 750 €	50 %	165 375 €
				2024	448 251 €	213 850 €	50 %	106 925 €
CCVS	Diagnostic du réseau sur les communes de Rougemont-le-Château, Leval, Petitefontaine et Lachapelle-sous-Rougemont pour réduction des entrées d'eau par temps de pluie			2022	94 261 €	94 261 €	50 %	47 131 €
CCVS	Diagnostic du réseau sur l'agglomération d'assainissement d'Anjoutey			2023	100 000 €	100 000 €	50 %	50 000 €
PMA	Restructuration du collecteur de transit sous le musée Peugeot	Oui		2022	750 000 €	201 250 €	50 %	100 625 €
GBCA	Travaux de réhabilitation du réseau lié au programme de réduction des ECP : Belfort	Oui		2023	86 275 €	57 750 €	50 %	28 875 €
				2024	313 725 €	210 000 €	50 %	105 000 €
GBCA	Travaux de réhabilitation du réseau lié au programme de réduction des ECP : Danjoutin, Belfort	Oui		2022	226 000 €	144 512 €	50 %	72 256 €
GBCA	Réhabilitation des réseaux d'assainissement Agglo sud Savoie : Commune d'Andelnans	Oui		2022	93 000 €	93 000 €	50 %	46 500 €
GBCA	Réhabilitation des réseaux d'assainissement Agglo sud Savoie : Commune de Châtenois-les-Forges	Oui		2023	106 000 €	70 000 €	50 %	35 000 €

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID : 090-249000241-20231109-2023_06_01A-DE

Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	Chgt clim (oui/non)	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette Agence de l'opération	Taux d'aide de l'Agence (aide classique + bonus)	Montant aide totale de l'Agence (aide classique + bonus)
GBCA	Réhabilitation des réseaux d'assainissement Agglo sud Savoureuse : Commune de Trévenans	Oui		2022	49 000 €	49 000 €	50 %	24 500 €
GBCA	Etudes déversoirs d'orage Belfort Stroz et Théâtre			2023	30 000 €	30 000 €	50 %	15 000 €
CCST	Mise en séparatif + poste de relevage Courtelevant	Oui		2022	426 637 €	320 250 €	50 %	160 125 €
CCST	Création de réseau + mise en séparatif Florimont	Oui		2022	400 000 €	325 500 €	50 %	162 750 €
CCST	Création de réseau + mise en séparatif Faverois	Oui		2022	500 000 €	500 000 €	50 %	250 000 €
EPTB Saône & Doubs	Etat des lieux des enjeux relatifs aux effluents d'origine industrielle et artisanale, et analyse de l'opération OPALE 2016-2018	Oui		2023	16 667 €	16 667 €	50 %	8 334 €
CD 90	Suivi étendu de la qualité des eaux de surface			2023	110 000 €	110 000 €	50 %	55 000 €
				2024	110 000 €	110 000 €	50 %	55 000 €
PMA	Suivi de la qualité des eaux de surface			2023	25 000 €	25 000 €	50 %	12 500 €
				2024	25 000 €	25 000 €	50 %	12 500 €
GBCA	Rétablissement de la continuité écologique au droit de 5 seuils dans la traversée de Belfort - Etude sociologique	Oui	Oui	2022	50 000 €	50 000 €	50 %	25 000 €
	Rétablissement de la continuité écologique au droit de 5 seuils dans la traversée de Belfort - Etudes AVP			2022	800 000 €	800 000 €	50 %	400 000 €
	Rétablissement de la continuité écologique au droit de 5 seuils dans la traversée de Belfort - Travaux (1re tranche)			2024	1 533 333 €	1 533 333 €	50 %	766 667 €
CCST	Restauration de l'Allaine entre Delle et Grandvillars - Tranche 2 (aval Bréthilloux + Covatte) : études	Oui	Oui	2023	100 000 €	100 000 €	50 %	50 000 €
GBCA	Restauration de la Savoureuse entre Sevenans et Berront - Etudes et négociations foncières	Oui		2023	400 000 €	400 000 €	50 %	200 000 €
PMA	Renaturation de la Savoureuse à Nommay - Etudes de maîtrise d'œuvre	Oui	Oui	2023	20 000 €	20 000 €	50 %	10 000 €
	Renaturation de la Savoureuse à Nommay - Travaux de renaturation			2023	400 000 €	400 000 €	50 %	200 000 €
GBCA	Restauration de l'Allaine à Monvillars - Etudes complémentaires	Oui		2022	30 000 €	30 000 €	50 %	15 000 €
PMA	Restauration écologique du Rupt et de ses fonctionnalités - Etude globale	Oui	Oui	2022	44 950 €	44 950 €	50 %	22 475 €
	Restauration écologique du Rupt et de ses fonctionnalités - Suivi écologique et physico-chimique sur 1 an			2022	26 056 €	26 056 €	50 %	13 028 €
	Restauration écologique du Rupt et de ses fonctionnalités - Etude de maîtrise d'œuvre pour un site prioritaire			2024	40 000 €	40 000 €	50 %	20 000 €

Envoyé en préfecture le 14/11/2023
 Reçu en préfecture le 14/11/2023
 Publié le



ID : 090-249000241-20231109-2023_06_01A-DE

Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	Chgt clim (oui/non)	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette Agence de l'opération	Taux d'aide de l'Agence (aide classique + bonus)	Montant aide totale de l'Agence (aide classique + bonus)		
								Aide classique	Majoration ⁽¹⁾	Total
CCST	Diagnostic des petits affluents de l'Allaine et de la Bourbeuse - Mise en œuvre du plan pluriannuel			2024	100 000 €	100 000 €	30 %			30 000 €
CCVS	Restauration d'un tronçon prioritaire de la Saint-Nicolas entre Rougemont-le-Château et Petitefontaine (études)	Oui	Oui	2024	151 228 €	151 228 €	50 %			75 614 €
FDAAPPMA 90	Restauration de la Bourbeuse à Froidefontaine - Suivi après travaux		Oui	2024	45 000 €	45 000 €	50 %			22 500 €
PMA	Etude diagnostic du bassin versant de la Lizaine	Oui	Oui	2023	40 000 €	40 000 €	50 %			20 000 €
GBCA	Restauration de la continuité écologique au droit du seuil de l'Arsoit - Travaux passe à poisson	Oui		2024	303 000 €	303 000 €	50 %			151 500 €
	Restauration de la continuité écologique au droit du seuil de l'Arsoit - Aménagements connexes			2024	100 000 €	100 000 €	50 %			50 000 €
EPTB Saône & Doubs	Elaboration d'un PGSH à une échelle pertinente			2024	41 667 €	41 667 €	70 %			28 167 €
Divers maîtres d'ouvrage	Plan de communication – programmation 2023			2023	64 775 €	64 775 €	70 %			45 343 €
	Plan de communication – programmation 2024			2024	77 875 €	77 875 €	70 %			54 513 €
TOTAL garantie de taux										6 070 453 €
Majoration de taux										
Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	Chgt clim (oui/non)	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette Agence de l'opération	Taux d'aide de l'Agence (aide classique + bonus)	Montant aide totale de l'Agence (aide classique + bonus)		
								Aide classique	Majoration ⁽¹⁾	Total
GBCA	Restauration de la Savoureuse au droit du champ captant de Sermamagny – Etudes préalables	Oui	Oui	2023	85 000 €	85 000 €	70 %	42 500 €	17 000 €	59 500 €
GBCA	Restauration de l'Allaine à Morvillars - Aménagement du seuil	Oui	Oui	2024	450 000 €	450 000 €	70 % (selon ambition)	225 000 €	90 000 €	315 000 €
CCVS	Restauration du Rhône à Auxelles-Bas - Travaux	Oui	Oui	2024	350 000 €	350 000 €	70 % (selon ambition)	175 000 €	70 000 €	245 000 €
TOTAL majoration								442 500 €	177 000 €	619 500 €
Aides exceptionnelles										
Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	Chgt clim (oui/non)	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette Agence de l'opération	Taux d'aide de l'Agence	Montant aide de l'Agence		
								Aide classique	Majoration ⁽¹⁾	Total
CCST	Réhabilitation réseaux assainissement Grandvillars			2023	1 150 000 €	805 000 €	30 %			241 500 €
	Réhabilitation réseaux assainissement Grandvillars			2024	1 150 000 €	805 000 €	30 %			241 500 €
	Mise en séparatif réseau assainissement collectif Lebetain (rue des Cantons)			2023	40 000 €	24 500 €	30 %			7 350 €
	Renouvellement réseau unitaire au centre-ville de Delle			2022	117 887 €	56 700 €	30 %			17 010 €
TOTAL aides exceptionnelles										507 360 €
TOTAL CONTRAT										7 197 313 €

Engagement des autres partenaires

Engagement du Département du Doubs

Le Conseil départemental du Doubs valide les objectifs du présent contrat et le contenu du programme d'action global, et s'engage à participer prioritairement au financement des opérations listées en annexe 2, conformément à sa politique d'intervention en vigueur et suivant ses critères d'attribution, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants aux budgets concernés.

L'engagement financier du Conseil départemental du Doubs pour les actions engagées sur la période 2022-2024 ne pourra excéder un montant de *(à compléter)*.

Engagement de la Région BFC/...
(à compléter)

ARTICLE 7 : SUIVI DU CONTRAT

Suivi et bilans annuels

Le suivi du contrat doit s'inscrire dans un dispositif global intégrant à la fois des bilans annuels et des évaluations afin de permettre une meilleure lisibilité de l'efficacité des politiques contractualisées.

Aussi l'engagement de l'Agence de l'eau est lié à la réalisation d'un bilan annuel des actions engagées au cours de l'année écoulée et à un bilan de l'état des milieux afin de suivre les effets des actions entreprises.

Modalités de révision du contrat

Le présent contrat est applicable par les parties à sa signature et jusqu'au 31/12/2024. Il peut être modifié par voie d'avenant signé entre les parties et à l'initiative de chacune d'elles.

Résiliation du contrat

En cas de dysfonctionnement grave entre les différents signataires, la résiliation du présent contrat pourra être prononcée. Dans ce cas, un exposé des motifs sera communiqué par un ou plusieurs signataires auprès de la CLE. La décision de résiliation précisera le cas échéant, sous forme d'avenant, les conditions d'achèvement des opérations ayant connu un commencement d'exécution.

4. SIGNATURES

A
Le

Le Président
de l'EPTB Saône et Doubs

Landry LEONARD

A
Le

Le Président
de la Communauté de Communes
du Pays d'Héricourt

Fernand BURKHALTER

A
Le

Le Président
de la Communauté de Communes
Rahin et Chérimont

Benoît CORNU

A
Le

Le Président
de la Communauté de Communes
du Sud Territoire

Christian RAYOT

A
Le

Le Président
de la Communauté de Communes
des Vosges du Sud

Jean-Luc ANDERHUEBER

A
Le

Le Président
du Grand Belfort Communauté
d'Agglomération

Damien MESLOT

A
Le

Le Président
de Pays de Montbéliard Agglomération

Charles DEMOUGE

A
Le

Le Président
du Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté

Damien MESLOT

A
Le

La Présidente
du Conseil départemental du Doubs

Christine BOUQUIN

A
Le

Le Président
du Conseil départemental
du Territoire-de-Belfort

Florian BOUQUET

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le

Reper
Levraut

ID : 090-249000241-20231109-2023_06_01A-DE

A
Le

Le Président
du Syndicat Intercommunal des Eaux
De Giromagny

Guy MICLO

A
Le

Le Président
de la Fédération du Territoire-de-Belfort
pour la Pêche et la Protection des Mileux
Aquatiques

Serge PHILEMON

A
Le

Le Maire
de la commune de Belfort

Damien MESLOT

A
Le

Le Directeur général
de l'Agence de l'eau
Rhône Méditerranée Corse

Laurent ROY

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID : 090-249000241-20231109-2023_06_01A-DE

ANNEXES

ANNEXE 1 : ELABORATION DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

L'élaboration des orientations stratégiques pour un contrat de bassin de l'Allan a fait l'objet de plusieurs séries de rencontres :

- Une série de réunions techniques : Les partenaires techniques du SAGE ont été conviés à 4 réunions, chacune consacrée à une grande thématique du SAGE :
 - o Ressource quantitative (04/05/2021),
 - o Pollutions et qualité de l'eau (10/05/2021),
 - o Inondation (05/05/2021),
 - o Morphologie et milieux aquatiques (06/05/2021).

Ces réunions se sont déroulées par visio-conférence (conditions sanitaires COVID19). L'objectif de ces réunions était de recueillir, partager et valider des éléments d'état des lieux du bassin.

- Une série de réunions des Commissions thématiques : Les Commissions thématiques ont été constituées par sondage auprès des membres de la CLE, et sur proposition, élargie à toute personne ou entité pertinente. Cinq Commissions thématiques ont été réunies afin de traiter de l'ensemble des enjeux du SAGE :
 - o Commission 1 Ressource quantitative (25/05/2021),
 - o Commission 2 Pollutions et qualité de l'eau (20/05/2021),
 - o Commission 3 Inondation (25/05/2021),
 - o Commission 4 Morphologie et milieux aquatiques (17/05/2021),
 - o Commission 5 Organisation et communication (18/05/2021).

Ces réunions ont été l'opportunité de partager les éléments de diagnostic préalablement validés en réunions techniques et de discuter autour des axes d'intervention à privilégier. Parmi les premières pistes d'actions identifiées, certaines ont fait l'objet d'un consensus lors des discussions, en raison de leur ambition forte ou de leur potentiel à répondre aux enjeux du territoire. Ces actions fortes sont mises en avant en tant qu'actions « phares » du contrat.

Les discussions des Commissions thématiques ont été synthétisées en Bureau de la CLE (réunion du 15/06/2021).

Tableau 7 : Synthèse des discussions des Commissions thématiques

Thématique	Synthèse des enjeux	Axes d'intervention proposés
Ressource quantitative	Une ressource globalement fragile du point de vue quantitatif qu'il est nécessaire de protéger, notamment sur le sous bassin de la Savoureuse (naturellement déficitaire à l'étiage, ressource exploitée pour l'alimentation en eau potable)	Sécuriser l'alimentation en eau potable à une échelle territoriale pertinente
	Une situation qui s'aggrave sous l'effet du changement climatique (sécheresses prolongées, tarissement estival de nombreuses sources)	Restaurer les capacités de rétention en eau des sols avec une approche « milieux » (restauration morphologique des cours d'eau, restauration des zones humides, désimpermeabilisation des sols...) Sensibiliser les usagers (particuliers, entreprises, collectivités) pour tendre vers davantage de sobriété
Pollutions et qualité de l'eau	Des pollutions diverses par leur nature, leur origine et leur mode de diffusion	Accompagner la profession agricole vers des pratiques durables en s'appuyant sur le développement de filières
	Une émergence de polluants préoccupants alors que la pollution due aux macropolluants tend à s'améliorer	Réduire les pollutions toxiques des activités industrielles, artisanales et domestiques
	Une connaissance des pollutions diffuses et leurs impacts cumulés à acquérir	Actions ciblées (ANC, traitement du bois, cuves à fioul), en commençant par les bassins les plus sensibles Améliorer la connaissance des pollutions et des capacités des milieux récepteurs
Inondation	Un territoire fortement vulnérable aux inondations par débordement de cours d'eau	Clarifier une solution de portage et un périmètre pour le PAPI Décliner dans le PAPI les orientations de la SLGRI
	Des démarches de gestion du risque à poursuivre, en mobilisant davantage la réduction de la vulnérabilité et la culture du risque Un enjeu à traiter séparément bien qu'étroitement lié à la morphologie des cours d'eau	
Morphologie et milieux aquatiques	Des milieux aquatiques et humides profondément altérés, avec de nombreuses implications sur la qualité des eaux, la disponibilité de la ressource, les risques et le cadre de vie	Restaurer les milieux selon des approches intégrées, multithématiques
	Une meilleure connaissance des fonctionnalités des milieux nécessaire pour mieux cibler les actions	Améliorer la connaissance des milieux humides et de leurs fonctionnalités pour définir des stratégies d'intervention adaptées aux territoires Centraliser la connaissance pour faciliter le travail des porteurs de projets
Organisation et communication	Une organisation à mettre en place	Réaliser une étude pour l'organisation de la gouvernance des compétences de l'eau
	Un changement des usages et des comportements nécessaire pour permettre un ancrage durable	Etablir une stratégie de communication, autour de 4 thèmes (Fonctionnement des milieux aquatiques, urbanisme et aménagement du territoire, culture du risque, connaissance et économie de la ressource)

ANNEXE 2 : PLAN DE COMMUNICATION

Les actions en faveur de l'environnement se heurtent bien souvent à l'incompréhension du grand public et au désintérêt des décideurs, tant l'urgence du court terme prend le pas sur la nécessité de freiner la lente dégradation des milieux naturels. Afin de faire comprendre les objectifs poursuivis par le SAGE et sa déclinaison le contrat de bassin, il est important de démontrer le lien qui existe entre les milieux aquatiques et les différentes facettes de la vie quotidienne. La CLE avait perçu cette nécessité dès l'élaboration du SAGE, ainsi une disposition du SAGE prévoyait d'établir un plan de communication dès ses premières années de mise en œuvre. Cette nécessité a été réaffirmée lors de l'élaboration du contrat de bassin, ainsi un groupe de travail a été mobilisé aux fins de proposer des actions de communication à conduire sur la durée du contrat.

Les principales cibles identifiées par la Commission thématique « Organisation et communication » sont :

- Les élus, en particulier les élus qui ne sont pas déjà impliqués dans les travaux de la CLE, en raison de leur pouvoir de décision, et de la nécessité de rendre cohérentes les politiques publiques ;
- Le grand public, en raison notamment du poids des consommations domestiques dans les prélèvements d'eau sur le bassin versant ;
- Les scolaires, particulièrement les plus jeunes.

Afin de tenir un discours clair et cohérent, il a été choisi de concentrer les actions de communication sur 4 thématiques :

- Fonctionnement des milieux aquatiques ;
- Lien eau-aménagement du territoire ;
- Economies d'eau en période de sécheresse ;
- Culture du risque inondation.

Ce dernier thème relevant du PAPI, dont l'élaboration devrait débuter prochainement, seuls les trois premiers thèmes sont développés dans le cadre du présent contrat.

Le plan de communication se décline en 3 objectifs et 6 sous-objectifs :

- **Créer une culture de bassin**
 - Conforter le rôle de la CLE ;
 - Implémenter une culture du risque (inondation, sécheresse, changement climatique).
- **Informier pour mieux protéger**
 - Faire le lien entre la ressource et le milieu ("de la rivière au robinet") ;
 - Faire connaître les actions en faveur de l'eau.
- **Accompagner vers un changement durable des pratiques**
 - Diffuser les pratiques vertueuses ;
 - Mettre l'eau au cœur de l'aménagement.



A l'issue des travaux menés par le groupe technique, les actions suivantes ont été retenues :

Intitulé	Maître d'ouvrage ou pilote potentiel	Réalisation			Coût estimé
		2022	2023	2024	
Objectif : créer une culture de bassin					
Diffusion d'informations à la CLE : - Production de documents pédagogiques, expliquant les notions clés (enjeux du SAGE, présentation des différentes démarches et acteurs...)	EPTB Saône & Doubs		X	X	inclus dans animation SAGE/contrat
Création d'un site internet du SAGE Allan	EPTB Saône & Doubs			X	10 000 €
Systématisation de l'utilisation du logo « SAGE Allan »	EPTB Saône & Doubs	X	X	X	inclus dans animation SAGE/contrat
Sensibilisation sécheresse : - diffusion d'informations via les médias des collectivités - Affichage d'informations in situ - Diffusion d'informations sur les économies d'eau à destination des usagers professionnels	EPTB Saône & Doubs	X	X	X	5 000 €
Interventions auprès des assemblées	EPTB Saône & Doubs		X	X	5 500 €
Objectif : informer pour mieux protéger					
Participation à des manifestations grand public	EPTB Saône & Doubs	X	X	X	5 000 €
Organisation d'expositions sur l'eau	Collectivités			X	5 000 €
Organisation de visites « cycle de l'eau »	Collectivités		X		5 000 €
Opérations « Rendre l'eau visible »	Collectivités			X	5 000 €
Création et diffusion de supports d'information à destination du grand public - Priorité économies d'eau, origine et rareté de la ressource	EPTB Saône & Doubs		X	X	50 000 €
Création d'un indicateur de bonne santé de la ressource	EPTB Saône & Doubs			X	inclus dans animation SAGE/contrat
Cycle d'animations scolaires (classes de primaire)	Collectivités		X	X	20 000 €
Sensibilisation au fonctionnement d'un bassin versant	FDAAPPMA 90		X		2 400 €
Création d'une carte dynamique des projets	EPTB Saône & Doubs		X		Inclus dans animation SAGE/contrat
Diffusion d'informations auprès des techniciens : - Centralisation des supports existants	EPTB Saône & Doubs		X	X	2 750 €
Organisation de visites de terrain (à destination des agriculteurs)	Chambres d'agriculture		X		2 000 €
Sensibilisation à la problématique des drainages agricoles	Chambres d'agriculture			X	2 000 €
Objectif : accompagner vers le changement					
Création et diffusion d'un guide de prise en compte des enjeux du SAGE dans les documents d'urbanisme	EPTB Saône & Doubs		X		15 000€
Organisation de visites de terrain (à destination des élus)	EPTB Saône & Doubs		X		7 000 €
Organisation d'un défi « éc'eau'nomes »	Collectivités			X	10 000 €
Démonstrations des bonnes pratiques d'entretien des cours d'eau et des étangs	DDT 90			X	-
Présentation en CLE de retours d'expériences (dont autres territoires) ou visites de sites	EPTB Saône & Doubs		X	X	1 000 €

ANNEXE 3 : PROGRAMME D'ACTION

Fiche Action	Action	Code opération	Maître d'ouvrage / Plein de l'action	Opération	Année d'engagement	Montant de l'opération (€ HT)	Aide Agence de l'eau		Autres financements		Autofinancement Maître d'ouvrage			
							%	Montant (€ HT)	%	Montant (€ HT)	%	Montant (€ HT)		
VOLET A : ORGANISER LA GOUVERNANCE DE L'EAU ET L'ANIMATION DES DEMARCHE DE BASSIN														
A1-1	Animation du SAGE et du contrat de bassin	A1-1-1	EPTB Saône & Doubs	Animation du SAGE	2022	47 917 €	50 %	23 959 €	50 %	23 959 €	0 %	- €		
					2023	47 917 €	50 %	23 959 €	50 %	23 959 €	0 %	- €		
		A1-1-2	EPTB Saône & Doubs	Animation du contrat de bassin	2022	- €	-	- €	-	- €	-	- €	- €	
					2023	- €	-	- €	-	- €	-	- €	- €	
A1-2	Etude de gouvernance pour le portage des démarches de coordination et l'organisation des maîtrises d'ouvrage du grand cycle de l'eau	A1-2-1	EPTB Saône & Doubs	Etude de gouvernance pour le portage des démarches de coordination et l'organisation des maîtrises d'ouvrage du grand cycle de l'eau	2022	42 917 €	50 %	21 459 €	50 %	21 459 €	0 %	- €		
Total A						168 607 €		83 334 €		83 334 €		- €		
VOLET B : AMELIORER LA DISPONIBILITE DE LA RESSOURCE POUR LES MILIEUX ET LES USAGES SENSIBLES														
Objectif B1 : Rahaussier le niveau des nappes par la restauration des méieux et l'évolution de l'usage des sols														
B1-1	Restauration de la Savoureuse au droit du champ captant de Semarmagny	B1-1-1	GBCA	Etudes préalable	2023	65 000 €	70 %	45 500 €	0 %	- €	30 %	25 500 €		
B1-2	Désimperméabilisation et gestion alternative des eaux pluviales d'une place à Belfort	B1-2-1	Commune de Belfort	Raménagement d'une place centrale à Belfort avec désimperméabilisation et gestion alternative des eaux pluviales	2022	343 000 €	70 % avec coût plafond	240 100 €	0 %	- €	100 %	103 500 €		
Sous-total B1						408 000 €		301 000 €		- €		129 000 €		
Objectif B2 : Etablir une stratégie globale de sécurisation de l'alimentation en eau potable														
B2-1	Sécurisation de l'alimentation en eau potable du Nord Franche-Comté	B2-1-1	Pôle métropolitain NFC	Etude stratégique de sécurisation de l'alimentation en eau potable du Nord Franche-Comté	2023	100 000 €	50 %	50 000 €	0 %	- €	50 %	50 000 €		
B2-2	Préservation des ressources en déficit ou en fragilité quantitative	B2-2-1		Bilan de la mise en œuvre du PGRI Savoureuse	2022	- €	-	- €	-	- €	-	- €		
		B2-2-2	EPTB Saône & Doubs	Etudes des volumes prélevables des sous-bassins en fragilité quantitative (Allaine-Allan, Bourbeuse)	2024	100 000 €	70 %	70 000 €	30 %	30 000 €	0 %	- €		
		B2-2-3		Elaboration d'un PTGE sur le bassin de l'Allan	2024	50 000 €	70 %	35 000 €	30 %	15 000 €	0 %	- €		
B2-3	Organisation des compétences AEP à l'échelle de la CCVS	B2-3-1	CCVS	Etude de transfert de la compétence AEP	2022	100 000 €	50 %	50 000 €	0 %	- €	50 %	50 000 €		
B2-4	Documents directeurs pour la gestion de l'eau potable	B2-4-1	GBCA	Elaboration SDAEP + PGSE + PIC	2022	150 000 €	50 %	75 000 €	0 %	- €	50 %	75 000 €		
		B2-4-2	CCST	Elaboration du PGSE	2024	50 000 €	0 %	25 000 €	0 %	- €	50 %	25 000 €		
B2-5	Amélioration du rendement de distribution des réseaux d'eau potable	B2-5-1	S E Giromagny	Renouvellement des canalisations dans le secteur PGRI	2023	228 633 €	50 % avec coût plafond	(calculé après dépôt de la demande d'aide)	0 %	- €	50 %	- €		
					2024	(à définir)	-	- €	0 %	- €	0 %	- €		
		B2-5-2	GBCA	Renouvellement des canalisations dans le secteur PGRI	2023	1 400 000 €	50 % avec coût plafond	(calculé après dépôt de la demande d'aide)	0 %	- €	50 %	- €		
					2024	1 400 000 €	-	(calculé après dépôt de la demande d'aide)	0 %	- €	50 %	- €		
B2-5-3	GBCA	Pose de prélocalisateurs de fuites	2023	20 000 €	50 %	10 000 €	0 %	- €	50 %	10 000 €				
			2024	20 000 €	50 %	10 000 €	0 %	- €	50 %	10 000 €				
B2-6	Réduction des consommations d'eau des particuliers - distribution de kits hydroéconomiques	B2-6-1	GBCA	Fourniture et distribution de kits hydroéconomiques pour 49000 logements	2023	310 000 €	50 %	155 000 €	0 %	- €	50 %	155 000 €		
B2-7	Optimisation du champ captant de Semarmagny	B2-7-1	GBCA	Etudes de maîtrise d'œuvre	2023	50 000 €	50 %	25 000 €	0 %	- €	50 %	25 000 €		
					2022	192 000 €	50 %	96 000 €	0 %	- €	50 %	96 000 €		
B2-8	Recherche de nouvelles ressources dans le karst sous couverture Belfort	B2-8-2	GBCA	Campagnes géophysiques	2023	- €	-	- €	0 %	- €	-	- €		
					B2-8-3	Animation foncière	2024	255 000 €	50 %	127 500 €	0 %	- €	50 %	127 500 €
							2022	130 000 €	0 %	- €	0 %	- €	100 %	130 000 €
B2-9	Forages d'exploration dans le karst profond sur le périmètre de PMA	B2-9-1	PMA	Forages d'exploration	2023	130 000 €	0 %	- €	0 %	- €	100 %	130 000 €		
					2024	130 000 €	0 %	- €	0 %	- €	100 %	130 000 €		
					2022	130 000 €	0 %	- €	0 %	- €	100 %	130 000 €		
B2-10	Création d'une réserve d'eau brute à Mathay	B2-10-1	PMA	Etudes de maîtrise d'œuvre, DUP et achat Travaux	2023	500 000 €	0 %	- €	30 %	150 000 €	70 %	350 000 €		
					2024	9 500 000 €	0 %	- €	3 %	320 000 €	97 %	9 180 000 €		

Envoyé en préfecture le 14/11/2023
 Reçu en préfecture le 14/11/2023
 Publiée le
 ID : 000-24500241-20231109-2023_06_01A-0E

Fiche Action	Action	Code opération	Maître d'ouvrage / Plate de l'action	Opération	Année d'engagement	Montant de l'opération (€ HT)	Aide Agence de l'eau		Autres financements		Autofinancement Maître d'ouvrage	
							%	Montant (€ HT)	%	Montant (€ HT)	%	Montant (€ HT)
B2-11	Mobilisation de ressources alternatives à l'eau potable : anciens captages	B2-11-1	EPFB Saône & Doubs	Animation d'un GT pour l'identification d'anciens captages AEP pouvant être mobilisés pour des usages autres qu'AEP ou en secours	2023	- €	-	- €	-	- €	-	- €
Sous-total B2						15 120 633 €	2 395 317 €	515 000 €	12 210 317 €			
Total B						15 550 433 €	2 676 317 €	515 000 €	12 339 317 €			

Fiche Action	Action	Code opération	Maître d'ouvrage / Plate de l'action	Opération	Année d'engagement	Montant de l'opération (€ HT)	Aide Agence de l'eau		Autres financements		Autofinancement Maître d'ouvrage				
							%	Montant (€ HT)	%	Montant (€ HT)	%	Montant (€ HT)			
VOLET C : REDUIRE LES POLLUTIONS TOXIQUES ET DIFFUSES															
Cibef C1 - Encadrer et réduire les impacts des activités sources de pollution															
C1-1	Définition des zones de sauvegarde des ressources stratégiques	C1-1-1	EPFB Saône & Doubs	Etude de définition des zones de sauvegarde	2024	63 333 €	70 %	58 333 €	30 %	25 000 €	0 %	- €			
C1-2	Etablissement d'un projet de territoire en faveur de la qualité de l'eau	C1-2-1	CCST	Animation (CCST + CIA25/50)	2023	135 000 €	70 %	94 500 €	0 %	- €	30 %	40 500 €			
					2024	135 000 €	70 %	94 500 €	0 %	- €	30 %	40 500 €			
C1-3	Protection des AAC	C1-3-1	GBCA	Protection des AAC de GBCA : rédaction et mise en œuvre d'un nouveau plan d'action : animation du plan d'actions	2023	11 000 €	70 %	7 700 €	0 %	- €	30 %	3 300 €			
					2024	11 000 €	70 %	7 700 €	0 %	- €	30 %	3 300 €			
C1-4	Schémas directeurs d'assainissement et zonages pluviaux	C1-3-2	PMA	Protection de l'AAC du captage de la Baviette : animation du plan d'actions	2023	25 000 €	70 %	17 500 €	0 %	- €	30 %	7 500 €			
					2024	25 000 €	70 %	17 500 €	0 %	- €	30 %	7 500 €			
					C1-4-1	GBCA	SDA et zonages EP : Agglomération Sud-Savoireuse	2022	169 200 €	50 %	84 600 €	0 %	- €	50 %	84 600 €
					C1-4-2		SDA et zonages EP : Agglomération de Vandœuvre-lès-Nancy	2022	100 000 €	50 %	50 000 €	0 %	- €	50 %	50 000 €
C1-4-3	SDA et zonages EP : Agglomération de Bourgneuf-21	2023	150 000 €	50 %	75 000 €		0 %	- €	50 %	75 000 €					
C1-4-4	SDA et zonages EP : Agglomération de Bourgogneville	2024	80 000 €	50 %	40 000 €	0 %	- €	50 %	40 000 €						
C1-5	Réduction des pollutions issues du traitement des eaux usées domestiques	C1-5-1	GBCA	Razonnement de l'agglomération de Dorney sur la STEU de Belfort - Etudes	2023	38 400 €	50 %	(aide calculée après la clôture de la demande d'aide)	0 %	- €	100 %	38 400 €			
					2024	99 600 €	50 %	-	0 %	- €	100 %	99 600 €			
C1-6	Réduction des pollutions issues de la collecte des effluents domestiques	C1-6-1	GBCA	Réhabilitation des réseaux d'assainissement : commune de Phalfans	2023	426 650 €	50 % avec coût plafond	149 100 €	0 %	- €	65 %	277 550 €			
					2024	226 000 €	50 % avec coût plafond	72 250 €	0 %	- €	67 %	153 744 €			
		C1-6-2	GBCA	Travaux de réhabilitation du réseau IA au programme de réduction des ECP : Dainpout, Belfort	2023	68 275 €	50 % avec coût plafond	28 875 €	0 %	- €	67 %	57 402 €			
					2024	313 725 €	50 % avec coût plafond	105 000 €	0 %	- €	67 %	208 725 €			
		C1-6-3	GBCA	Réhabilitation des réseaux d'assainissement Agglo sud Savoireuse : Commune d'Ardehana	2022	93 000 €	50 % avec coût plafond	46 500 €	0 %	- €	50 %	46 500 €			
					2023	106 000 €	50 % avec coût plafond	53 000 €	0 %	- €	67 %	71 000 €			
		C1-6-4	GBCA	Réhabilitation des réseaux d'assainissement Agglo sud Savoireuse : Commune de Châtenois-les-Forges	2022	48 000 €	50 % avec coût plafond	24 000 €	0 %	- €	50 %	24 000 €			
					2023	30 000 €	50 % avec coût plafond	15 000 €	0 %	- €	50 %	15 000 €			
		C1-6-5	GBCA	Travaux de réhabilitation du réseau : opérations annexes	2023	200 000 €	50 % avec coût plafond	100 000 €	0 %	- €	100 %	200 000 €			
					2024	200 000 €	50 % avec coût plafond	100 000 €	0 %	- €	100 %	200 000 €			
C1-6-6	CCST	Mise en séparatif + poste de relevage Courtelevant	2022	426 637 €	50 % avec coût plafond	160 123 €	0 %	- €	62 %	266 512 €					
C1-6-7	CCST	Renouvellement réseau unitaire au centre-ville de Dele	2022	117 897 €	30 % avec coût plafond	35 369 €	0 %	- €	66 %	100 877 €					
C1-6-8	CCST	Création de réseau + mise en séparatif Florimont	2022	400 000 €	50 % avec coût plafond	162 750 €	0 %	- €	69 %	237 250 €					
C1-6-9	CCST	Création de réseau + mise en séparatif Favarois	2022	500 000 €	50 % avec coût plafond	250 000 €	0 %	- €	50 %	250 000 €					

Envoyé en préfecture le 14/11/2023
 Reçu en préfecture le 14/11/2023
 Publié le
 ID : 090-24900241-20231109-2023_06_01A-DE


Fiche Action	Action	Code opération	Maître d'ouvrage / Pilote de l'action	Opération	Année d'engagement	Montant de l'opération (€ HT)		Aide Agence de l'eau		Autres financements	Auto-financement Maître d'ouvrage		
								%	Montant (€ HT)		%	Montant (€ HT)	%
		C1-6-10	CCST	Régénération du réseau d'assainissement sur la commune de Gromagny		2023	1 150 000 €	30 %	241 500 €	0 %	- €	70 %	808 500 €
						2024	1 150 000 €	avec coût plafond	241 500 €		- €	70 %	808 500 €
		C1-6-11	CCST	Mise en séparatif réseau assainissement collectif Lebetain (nue des Cartons)		2023	40 000 €	30 %	7 350 €	0 %	- €	82 %	32 650 €

Fiche Action	Action	Code opération	Maître d'ouvrage / Pilote de l'action	Opération	Année d'engagement	Montant de l'opération (€ HT)		Aide Agence de l'eau		Autres financements	Auto-financement Maître d'ouvrage			
								%	Montant (€ HT)		%	Montant (€ HT)	%	Montant (€ HT)
		C1-6-12	CCVS	Régénération du réseau d'assainissement sur la commune de Gromagny		2022	352 605 €	50 %	142 284 €	0 %	- €	60 %	210 322 €	
		C1-6-13	CCVS	Renouvellement des canalisations 2022-2024 pour réduction des eaux claires passées sur les communes de Chauv, Lachapelle-sous-Chaux, Lajoux, Rougemont et Vessemont suite à diagnostic du réseau réalisé en 2019/2020		2023	223 568 €	50 %	86 425 €	0 %	- €	57 %	127 143 €	
						2023	684 859 €	50 %	165 375 €	0 %	- €	76 %	519 484 €	
						2024	448 251 €	avec coût plafond	106 925 €	0 %	- €	76 %	341 326 €	
			C1-6-14	CCVS	Diagnostic du réseau sur les communes de Rougemont-le-Château, Levai, Pellerodaine et Lachapelle-sous-Rougemont pour réduction des entrées d'eau par temps de pluie		2022	94 261 €	50 %	47 131 €	0 %	- €	60 %	47 131 €
			C1-6-15	CCVS	Diagnostic du réseau sur l'agglomération d'assainissement d'Arjothey		2023	100 000 €	50 %	50 000 €	0 %	- €	60 %	50 000 €
	C1-6-16	PMA	Restructuration du collecteur de transit sous le musée Peugeot		2022	750 000 €	50 %	100 825 €	0 %	- €	87 %	649 175 €		
C1-7	Réduction des pollutions des activités artisanales	C1-7-1	EPTB Saône & Doubs	Etat des lieux des enjeux relatifs aux effluents d'origine industrielle et artisanale, et analyse de l'opération OPAIE 2016-2018		2023	18 667 €	60 %	8 334 €	50 %	8 334 €	0 %	- €	
						Sous-total C1	9 854 395 €		3 026 172 €		119 333 €		6 708 890 €	
Objectif C2 : Améliorer la connaissance des pollutions et de la capacité des milieux récepteurs														
C2-1	Suivi de la qualité des eaux de surface	C2-1-1	CD 90	Suivi étendu de la qualité des eaux de surface		2023	110 000 €	50 %	55 000 €	0 %	- €	60 %	55 000 €	
						2024	110 000 €	50 %	55 000 €	0 %	- €	60 %	55 000 €	
		C2-1-2	PMA	Suivi de la qualité des eaux de surface		2023	25 000 €	50 %	12 500 €	30 %	- €	50 %	12 500 €	
						2024	25 000 €	50 %	12 500 €	0 %	- €	50 %	12 500 €	
C2-2	Évaluation de la contamination par les substances toxiques	C2-2-1	CD 90	Pilotage d'un GT pour l'évaluation de la contamination des eaux de surface par les substances toxiques		2023	- €	-	- €	-	- €	-		
C2-3	Évaluation de l'impact des systèmes d'assainissement non collectif	C2-3-1	GBCA	Diagnostic des installations d'assainissement autonome (BV Louvre/Suarnine)		2023	- €	-	- €	-	- €	-		
		C2-3-2	CCST			2023	- €	-	- €	-	- €	-		
						Sous-total C2	270 000 €		135 000 €		- €		135 000 €	
						Total C	10 124 395 €		3 161 172 €		119 333 €		6 843 890 €	
VOILET D : PROTÉGER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES														
Objectif D1 : Restaurer la morphologie et la continuité écologique des cours d'eau														
D1-1	Restauration de l'Affaire entre Delle et Grandvillers	D1-1-1	CCST	Tranche 2 (eval Bétréoux + Covatta) : études		2023	100 000 €	50 %	50 000 €	0 %	- €	60 %	50 000 €	
		D1-1-2		Tranche 2 (eval Bétréoux + Covatta) : travaux		2024	- €	50 % à 70 % selon ambition	Scabul du fonds après définition précise de l'opération	0 %	- €	0 %	- €	
D1-2	Restauration de l'Affaire à Monvillers	D1-2-1	GBCA	Etudes complémentaires		2022	30 000 €	50 %	15 000 €	0 %	- €	50 %	15 000 €	
		D1-2-2		Aménagement du canal		2024	450 000 €	50 % à 70 % selon ambition	315 000 €	0 %	- €	30 %	135 000 €	
D1-3	Restauration écologique du Rupt et de ses fonctionnalités	D1-3-1	PMA	Etude globale du Rupt et de ses affluents et proposition d'actions		2022	44 950 €	50 %	22 475 €	30 %	13 485 €	20 %	8 990 €	
		D1-3-2		Suivi écologique et physico-chimique sur 1 an		2022	26 056 €	50 %	13 028 €	30 %	7 817 €	20 %	5 211 €	
		D1-3-3		Etude de maîtrise d'œuvre pour un site prioritaire		2024	40 000 €	50 %	20 000 €	30 %	12 000 €	20 %	8 000 €	

Envoyé en préfecture le 14/11/2023
 Reçu en préfecture le 14/11/2023
 Publié le
 ID : 050-24500241-20231109-2023_06_01A-DE

Fiche Action	Action	Code opération	Maître d'ouvrage / Pilote de l'action	Opération	Année d'engagement	Montant de l'opération (€ HT)		Aide Agence de l'eau		Autres financements		Autofinancement Maître d'ouvrage	
						2023	2024	%	Montant (€ HT)	%	Montant (€ HT)	%	Montant (€ HT)
D1-4	Diagnostic des petits affluents de l'Alaine et de la Bourbeuse	D1-4-1	CCST	Diagnostic des petits affluents de l'Alaine et de la Bourbeuse	Année d'engagement	2022	- €	-	- €	-	- €	-	- €
		2023				- €	-	- €	-	- €	-		
		2024				100 000 €	30 %	30 000 €	0 %	- €	70 %	70 000 €	
D1-5	Restauration de la Saint-Nicolas entre Rougemont-le-Château et Pettefontaine	D1-5-1	CCVS	Restauration d'un tronçon prioritaire de la Saint-Nicolas entre Rougemont-le-Château et Pettefontaine (études)	Année d'engagement	2024	151 228 €	50 % à 70% selon ambition	75 614 €	0 %	- €	50 %	75 614 €
D1-6	Restauration de la Bourbeuse à Pettefontaine	D1-6-1	FDAAPPMA 90	Suivi après travaux	Année d'engagement	2024	45 000 €	60 %	22 500 €	0 %	- €	50 %	22 500 €

Fiche Action	Action	Code opération	Maître d'ouvrage / Pilote de l'action	Opération	Année d'engagement	Montant de l'opération (€ HT)		Aide Agence de l'eau		Autres financements		Autofinancement Maître d'ouvrage	
						2023	2024	%	Montant (€ HT)	%	Montant (€ HT)	%	Montant (€ HT)
D1-7	Restauration de la Lizaine	D1-7-1	PMA	Etude d'agnostic du bassin versant de la Lizaine	Année d'engagement	2023	40 000 €	50 %	20 000 €	30 %	12 000 €	20 %	8 000 €
D1-8	Restauration du Rhône à Auxelles-Bas	D1-8-1	CCVS	Travaux	Année d'engagement	2024	350 000 €	70 %	245 000 €	0 %	- €	30 %	105 000 €
D1-9	Restauration de la continuité écologique au droit du seuil de l'Ansel	D1-9-1	GBCA	Travaux passe à poisson	Année d'engagement	2024	303 000 €	60 %	181 800 €	0 %	- €	50 %	151 500 €
		2024				100 000 €	50 %	50 000 €	0 %	- €	50 %	50 000 €	
		2024				100 000 €	50 %	50 000 €	0 %	- €	50 %	50 000 €	
D1-10	Rétablissement de la continuité écologique au droit de 5 seuils dans la traversée de Belfort	D1-10-1	GBCA	Etude sociologique	Année d'engagement	2022	50 000 €	50 % à 70% selon ambition	25 000 €	0 %	- €	50 %	25 000 €
		2022				600 000 €	400 000 €	0 %	- €	50 %	400 000 €		
		2024				1 533 333 €	766 667 €	0 %	- €	50 %	766 667 €		
D1-11	Restauration de la Savoureuse entre Sevenans et Bémont	D1-12-1	GBCA	Etudes et négociations foncières	Année d'engagement	2023	400 000 €	50 % à 70% selon ambition	200 000 €	0 %	- €	50 %	200 000 €
D1-12	Restauration de la Savoureuse à Normay	D1-13-1	PMA	Etudes de maîtres d'œuvre	Année d'engagement	2023	20 000 €	50 %	10 000 €	30 %	6 000 €	20 %	4 000 €
		2023				400 000 €	200 000 €	30 %	120 000 €	20 %	80 000 €		
		2022				- €	- €	-	- €	-	- €		
D1-13	Mise en conformité d'un chapelet d'étranglements sur le bassin versant du Rhône	D1-14-1	DOT 90	Arrière-travaux MISEN	Année d'engagement	2022	- €	-	- €	-	- €	-	- €
		2024				- €	-	- €	-	- €	-	- €	
D1-14	Gestion de la renouée du Japon	D1-15-1	CD 90	Retours d'expérience sur la gestion de la renouée	Année d'engagement	2023	- €	-	- €	-	- €	-	- €
		2024				- €	-	- €	-	- €	-	- €	
Sous-total D1						4 983 567 €		2 631 783 €		171 302 €		2 180 482 €	
Objectif D2 : Définir et mettre en œuvre une stratégie d'intervention en faveur des milieux humides													
D2-1	Stratégie de protection des milieux humides	D2-1-1	PIMH	Mobilisation de fonds d'aide à la décision du PMH	Année d'engagement	2023	- €	-	- €	-	- €	-	- €
		2024				41 667 €	70 %	29 167 €	30 %	12 500 €	0 %	- €	
Sous-total D2						41 667 €		29 167 €		12 500 €		- €	
Total D						5 025 234 €		2 660 950 €		183 802 €		2 180 482 €	
VOLET E : SENSIBILISER LES ELUS ET LE GRAND PUBLIC AUX ENJEUX DE L'EAU DU TERRITOIRE													
E1-1	Plan de communication : conforter le rôle de la CLE	E1-1-1	EPTB Saône & Doubs	Production de documents pédagogiques à destination de la CLE	Année d'engagement	2023	- €	-	- €	-	- €	-	- €
		2024				10 000 €	70 %	7 000 €	30 %	3 000 €	0 %	- €	
		2022				- €	-	- €	-	- €	-	- €	
E1-2	Plan de communication : implémenter une culture de bassin	E1-2-1	EPTB Saône & Doubs	Sensibilisation sécheresse : diffusion d'informations via les médias des collectivités	Année d'engagement	2023	- €	-	- €	-	- €	-	- €
		2024				5 000 €	70 %	3 500 €	30 %	1 500 €	0 %	- €	
		2023				- €	-	- €	-	- €	-	- €	
		2023				5 500 €	70 %	3 850 €	30 %	1 650 €	0 %	- €	
		2023				2 500 €	70 %	1 750 €	30 %	750 €	0 %	- €	
E1-3-1	EPTB Saône & Doubs	Participation à des manifestations grand public	Année d'engagement	2024	2 500 €	70 %	1 750 €	30 %	750 €	0 %	- €		
2024				2 500 €	70 %	1 750 €	30 %	750 €	0 %	- €			

Envoyé en préfecture le 14/11/2023
 Reçu en préfecture le 14/11/2023
 Publié le 
 ID : 000-24000241-20231109-2023_08_01A-LE


Fiche Action	Action	Code opération	Maître d'ouvrage / Pilote de l'action	Opération	Année d'engagement	Montant de l'opération (€ HT)		Aide Agence de l'eau		Autres financements		Autofinancement Maître d'ouvrage		
						2024	5 000 €	%	Montant (€ HT)	%	Montant (€ HT)	%	Montant (€ HT)	%
		E1-3-2	Collectivités	Organisation d'expositions sur l'eau	2024	5 000 €	70 %	3 500 €	0 %	- €	30 %	1 500 €		
		E1-3-3	Collectivités	Organisation de visites "grand cycle de l'eau"	2023	5 000 €	70 %	3 500 €	0 %	- €	30 %	1 500 €		
		E1-3-4	Collectivités	Opérations "tendre l'eau visible"	2024	5 000 €	70 %	3 500 €	0 %	- €	30 %	1 500 €		
		E1-3-5	EPTB Saône & Doubs	Création et diffusion de supports d'information à destination du grand public - Priorité économies d'eau, origine et raréfié de la ressource	2023	5 000 €	70 %	3 500 €	30 %	1 500 €	0 %	- €		
					2024	5 000 €	70 %	3 500 €	30 %	1 500 €	0 %	- €		

Fiche Action	Action	Code opération	Maître d'ouvrage / Pilote de l'action	Opération	Année d'engagement	Montant de l'opération (€ HT)		Aide Agence de l'eau		Autres financements		Autofinancement Maître d'ouvrage		
						2024	5 000 €	%	Montant (€ HT)	%	Montant (€ HT)	%	Montant (€ HT)	%
		E1-3-6	EPTB Saône & Doubs	Création d'un indicateur de bonne santé de la ressource	2024	- €	-	- €	-	- €	-	- €	-	- €
		E1-3-7	Collectivités	Cycle d'animations scolaires (classes de primaire)	2023	25 000 €	70 %	17 500 €	0 %	- €	30 %	7 500 €		
		E1-3-8	FDA/APP/IA 90	Sensibilisation au fonctionnement d'un bassin versant	2024	25 000 €	70 %	17 500 €	0 %	- €	30 %	7 500 €		
		E1-3-8	FDA/APP/IA 90	Sensibilisation au fonctionnement d'un bassin versant	2023	2 400 €	70 %	1 680 €	0 %	- €	30 %	720 €		
		E1-3-9	EPTB Saône & Doubs	Création d'une carte dynamique des projets	2023	- €	70 %	- €	-	- €	-	- €	-	- €
		E1-3-10	EPTB Saône & Doubs	Diffusion d'informations auprès des techniciens	2023	1 375 €	70 %	953 €	30 %	413 €	0 %	- €		
		E1-3-10	EPTB Saône & Doubs	Diffusion d'informations auprès des techniciens	2024	1 375 €	70 %	953 €	30 %	413 €	0 %	- €		
		E1-3-11	Chambres d'agriculture	Organisation de visites de terrain (à destination des agriculteurs)	2023	2 000 €	70 %	1 400 €	0 %	- €	30 %	600 €		
		E1-3-12	Chambres d'agriculture	Sensibilisation à la problématique des drainages agricoles	2024	2 000 €	70 %	1 400 €	0 %	- €	30 %	600 €		
		E1-4-1	Collectivités	Organisation d'un défi « 60'eau/nomes »	2024	10 000 €	70 %	7 000 €	0 %	- €	30 %	3 000 €		
E1-4	Plan de communication : Accompagner vers un changement durable des pratiques	E1-4-2	DOT 90	Démonstrations des bonnes pratiques d'entretien des cours d'eau et des élagages - (re)diffusion du guide de bonne gestion des plans d'eau	2023	- €	-	- €	-	- €	-	- €	-	- €
		E1-5-1	EPTB Saône & Doubs	Création et diffusion d'un guide de prise en compte des enjeux du SAGE dans les documents d'urbanisme	2023	15 000 €	70 %	10 500 €	30 %	4 500 €	0 %	- €		
E1-5	Plan de communication : Mettre l'eau au cœur de l'aménagement	E1-5-2	EPTB Saône & Doubs	Organisation de visites de terrain (à destination des élus)	2024	7 000 €	70 %	4 900 €	30 %	2 100 €	0 %	- €		
		E1-5-3	EPTB Saône & Doubs	Présentation en CLE de retours d'expériences (dont autres territoires) ou visites de sites	2023	1 000 €	70 %	700 €	30 %	300 €	0 %	- €		
TOTAL E						142 630 €		99 833 €		16 375 €		24 420 €		
TOTAL CONTRAT						31 023 373 €		37 111 €		929 644 €		21 353 766 €		

Envoyé en préfecture le 14/11/2023
 Reçu en préfecture le 14/11/2023
 Publié le
 ID : 090-249000241-20231109-2023_06_01A-DE

Synthèse des montants par volet du contrat et par maître d'ouvrage pressenti

Maître d'ouvrage pressenti	Montants par volet et sous-volet du contrat (€ HT)							
	A Organiser la gouvernance de l'eau et l'animation des démarches de bassin	B Améliorer la disponibilité de la ressource pour les milieux et les usages sensibles		C Réduire les pollutions toxiques et diffuses		D Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides		E Sensibiliser les élus et le grand public aux enjeux de l'eau du territoire
		B1 Rehausser le niveau des nappes par la restauration des milieux et l'évolution de l'usage des sols	B2 Etablir une stratégie globale de sécurisation de l'alimentation en eau potable	C1 Encadrer et réduire les impacts des activités sources de pollutions	C2 Améliorer la connaissance des pollutions et de la capacité des milieux récepteurs	D1 Restaurer la morphologie et la continuité écologique des cours d'eau	D2 Définir et mettre en œuvre une stratégie d'intervention en faveur des milieux humides	
CCST			50 000 €		4 054 524 €		200 000 €	
CCVS			100 000 €		2 510 021 €		501 228 €	
CD 90						220 000 €		
Chambres d'agriculture								4 000 €
Collectivités								75 000 €
EPTB Saône & Doubs	186 667 €		150 000 €		100 000 €			41 667 €
FDAAPPMA 90							45 000 €	2 400 €
GBCA		85 000 €	4 102 000 €		2 389 850 €		3 666 333 €	
PMA			10 390 000 €		800 000 €	50 000 €	571 006 €	
Pôle métropolitain NFC			100 000 €					
SIE Giromagny			228 633 €					
Ville de Belfort		345 000 €						
Total	186 667 €	430 000 €	15 120 633 €		9 854 395 €	270 000 €	4 983 567 €	142 650 €

Envoyé en préfecture le 14/11/2023
 Reçu en préfecture le 14/11/2023
 Publié le 
 ID : 090-249000241-20231109-2023_06_01A-DE

Synthèse des montants par année d'engagement et par maître d'ouvrage pressenti

Maître d'ouvrage pressenti	Montants par année d'engagement (€ HT)			Montant total (€ HT)
	2022	2023	2024	
CCST	1 444 524 €	1 425 000 €	1 435 000 €	4 304 524 €
CCVS	1 153 346 €	1 008 424 €	949 479 €	3 111 249 €
CD 90		110 000 €	110 000 €	220 000 €
Chambres d'agriculture		2 000 €	2 000 €	4 000 €
Collectivités		30 000 €	45 000 €	75 000 €
EPTB Saône & Doubs	90 834 €	94 959 €	353 792 €	539 584 €
FDAAPPMA 90		2 400 €	45 000 €	47 400 €
GBCA	1 859 200 €	3 313 325 €	5 070 659 €	10 243 183 €
PMA	951 006 €	1 140 000 €	9 720 000 €	11 811 006 €
Pôle métropolitain NFC		100 000 €		100 000 €
SIE Giromagny		228 633 €		228 633 €
Ville de Belfort	345 000 €			345 000 €
Total	5 843 909 €	7 454 740 €	17 730 929 €	31 029 579 €

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID : 090-249000241-20231109-2023_06_01A-DE

ANNEXE 4 : FICHES ACTIONS

(à compléter)

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID : 090-24900241-20231109-2023_06_01A-DE

Orientation A		ORGANISER LA GOUVERNANCE ET L'ANIMATION DES DÉMARCHES DE BASSIN VERSANT	
Fiche action		Animation du SAGE et du contrat de bassin	
A1-1			
Sous-bassin versant concerné(s)		Tout le bassin	
Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)		/	
Mesure(s) PDM concernée(s)		/	
Lien dispositions SAGE		1.2.1	

Contexte général									
La mise en œuvre du contrat de bassin requiert un suivi et un accompagnement des maîtres d'ouvrage afin d'assurer la bonne réalisation du programme d'actions. La cellule d'animation du SAGE Allan sera dans un premier temps chargée de l'animation du contrat de bassin, la Commission Locale de l'Eau faisant office d'instance de pilotage du contrat de bassin. Cette cellule d'animation est pour l'heure constituée d'un ETP. Par la suite, l'étude de gouvernance (FA A1-2) devrait permettre de quantifier les moyens humains nécessaires à l'animation des politiques de bassin versant (SAGE, contrat, SLGRI, PAPI) et le dimensionnement de la cellule d'animation pourra être revu en conséquence, notamment afin de répondre aux besoins de la réalisation du plan de communication.									
Objectifs de l'action									
Assurer le suivi de la mise en œuvre des orientations du SAGE									
Assurer le suivi de la réalisation du programme d'actions du contrat									
Descriptif de l'action envisagée									
Les missions principales de la cellule d'animation du SAGE et du contrat sont : - L'organisation des instances de pilotage (préparation et animation des réunions) - La préparation des avis de la CLE - La coordination des démarches et projets portés par les acteurs du bassin - L'accompagnement des maîtres d'ouvrage dans le montage de leurs projets - La réalisation de tableaux de bord, rapports d'activités et bilans du contrat - Le suivi de l'engagement des actions du contrat - La communication autour du SAGE et du contrat (cf FA E1-1 à E1-5)									
Maître d'Ouvrage potentiel									
EPTB Saône & Doubs									
Points d'attention									
1 ETP partagé entre SAGE et contrat de bassin									
Indicateurs de suivi									
Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat		Indicateurs d'état du milieu							
Nb d'ETP pour l'animation du SAGE et du contrat		/							
Calendrier envisagé	2022		2023		2024				
	Animation SAGE et contrat		Animation SAGE et contrat		Animation SAGE et contrat				
Coût et plan de financement envisagés									
Code opé.	Opérations			Année d'engagement		Coût € HT			
A1-1-1	Animation du SAGE			2022		143 750 €			
A1-1-2	Animation du contrat de bassin			2022		-			
						Coût total	143 750 €		
Plan de financement (€ HT)									
opération	Agence de l'eau			Autres financeurs			Autofinancement		
	taux classique	bonification	montant HT	Financeur	taux	montant HT	MOA	taux	montant HT
A1-1-1	50%		71 875 €	EPCI-FP	50%	71 875 €	EPTB S&D	0%	- €
A1-1-2	-	-	- €	-	-	- €	-	-	- €
Total			71 875 €			71 875 €			- €
Remarques / Suites possibles									
Coût de l'animation du contrat intégré dans le coût d'animation du SAGE									
Suites à donner : bilan du contrat en 2025 et préparation d'un nouveau contrat, ou poursuite des actions par avenant									

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID : 090-249000241-20231109-2023_06_01A-DE

Orientation A		ORGANISER LA GOUVERNANCE D'UN BASSIN VERSANT ET L'ANIMATION DES DÉMARCHES DE BASSIN VERSANT	
Fiche action		Etude de gouvernance pour le portage des démarches de coordination et l'organisation des maîtrises d'ouvrage du grand cycle de l'eau	
A1-2			
Sous-bassin versant concerné(s)		Tout le bassin	
Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)		/	
Mesure(s) PDM concernée(s)		/	
Lien dispositions SAGE		1.2.1 - 1.2.2	

Contexte général									
L'EPTB Saône & Doubs est actuellement la seule structure existante compétente pour porter le SAGE Allan. L'appropriation des enjeux du bassin par les acteurs du territoire (et notamment les EPCI-FP, exerçant directement la compétence GEMAPI) demande qu'un portage local prenne le relai de l'animation des démarches de gestion coordonnée de l'eau. Ainsi, le bassin de l'Allan est désigné par le SDAGE RMC comme prioritaire pour la création d'un EPAGE. Par ailleurs, l'exercice de la compétence GEMAPI est encore en cours de structuration au niveau des intercommunalités, nouvellement compétentes en la matière (à l'exception de PMA). Certains territoires ne disposent pas encore de services opérationnels. Ainsi, les modalités d'exercice de la compétence GEMAPI gagneraient à être organisées à l'échelle du bassin versant.									
Objectifs de l'action									
Préfigurer une solution de portage des démarches de gestion du grand cycle de l'eau à l'échelle du bassin de l'Allan et d'optimisation de l'exercice de la compétence GEMAPI									
Descriptif de l'action envisagée									
Une étude sera réalisée sur le périmètre du bassin de l'Allan. Cette étude s'intéressera à l'organisation actuelle des compétences "grand cycle de l'eau" et conduira à proposer une solution pour le portage de l'animation des démarches locales et pour l'exercice de la maîtrise d'ouvrage opérationnelle. Une tranche optionnelle permettra un accompagnement vers la mise en œuvre de l'organisation retenue par les acteurs locaux.									
Maître d'Ouvrage potentiel									
Structure porteuse du SAGE									
Points d'attention									
Indicateurs de suivi									
Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat		Indicateurs d'état du milieu							
Réception de l'étude / Choix d'un scénario		/							
Calendrier envisagé	2022	2023	2024						
	Lancement de l'étude	Déroulement de l'étude							
Coût et plan de financement envisagés									
Code opé.	Opérations		Année d'engagement						
A1-2-1	Etude de gouvernance		2022						
			Coût total						
			42 917 €						
Plan de financement (€ HT)									
opération	Agence de l'eau			Autres financeurs			Autofinancement		
	taux classique	bonification	montant HT	Financier	taux	montant HT	MOA	taux	montant HT
A1-2-1	50%		21 459 €	EPCI-FP	50%	21 459 €	EPTB S&D	0%	- €
Total			21 459 €			21 459 €			- €
Remarques / Suites possibles									

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID : 090-249000241-20231109-2023_06_01A-DE

Orientation B		AMÉLIORER LA DISPONIBILITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU	
Objectif B1		Rehausser le niveau des nappes par la restauration des milieux et l'évolution de l'usage des sols	
Fiche action		Restauration de la Savoureuse au droit du champ captant de Sermamagny	
B1-1			
Sous-bassin versant concerné(s)	Savoreuse		
Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)	FRDR628a / FRDG362		
Mesure(s) PDM concernée(s)	MIA0203		
Lien dispositions SAGE	1.2.1 - 1.2.2 - 5.1.1 - 5.1.2		

Contexte général									
<p>Un comité technique "Morphologie" du SAGE a identifié des tronçons prioritaires pour une restauration morphologique. Cette désignation découle des dégradations morphologiques des cours d'eau, de la faisabilité potentielle de la restauration (disponibilité du foncier, faisabilité technique) ainsi que des incidences possibles sur les enjeux de qualité d'eau, d'inondation ou de rehaussement des nappes. 30 tronçons ont ainsi été identifiés sur le périmètre du SAGE. Le tronçon de la Savoureuse au droit de la zone de captage de Sermamagny est identifié S3. Sa restauration est estimée de priorité très forte, eu égard aux attendus sur la rehausse de la nappe (ressource principale de l'agglomération belfortaine), et au contexte foncier favorable (propriété de la ville de Belfort, peu de bâti ou d'activité humaine du fait du périmètre de protection). Toutefois, au vu des interactions entre le cours d'eau et la nappe exploitée à des fins de production d'eau potable, la conduite de travaux doit s'envisager avec prudence afin de limiter une possible dégradation (temporaire) de la qualité de l'eau. Grand Belfort conduit au préalable une étude d'optimisation de l'exploitation du champ captant (FA B2-7) qui doit également fournir des préconisations de restauration de la rivière.</p>									
Objectifs de l'action									
<p>Restauration morphologique d'un tronçon prioritaire Rehausse des capacités d'une nappe exploitée pour l'eau potable</p>									
Descriptif de l'action envisagée									
<p>Les travaux consisteraient à retirer les contraintes latérales et transversales du cours d'eau (enrochements présents en rives de la Savoureuse, nombreux seuils) afin de lui redonner sa mobilité. Cette restauration permettra au cours d'eau de retrouver naturellement un cours sinueux, favorisant localement la recharge de la nappe. La continuité écologique serait également restaurée. Sur la durée du contrat, les études de maîtrise d'œuvre seront réalisées. Les travaux seront effectués lors d'une phase ultérieure.</p>									
Maître d'ouvrage ou pilote potentiel									
GBCA									
Points d'attention									
Zone de captage (DUP) - Zone rouge du PPRI - Calage du remplissage des ouvrages d'écrêtement des crues à l'aval de la zone de captage									
Indicateurs de suivi									
Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat		Indicateurs d'état du milieu							
Rendu des études		nb jours où débit Savoureuse < 70 l/s / Indicateurs biologiques							
Calendrier envisagé	2022	2023	2024						
		Etudes AVP	Poursuite des études						
Coût et plan de financement envisagés									
Code opé.	Opération	Année d'engagement	Coût € HT						
B1-1-1	Etudes AVP	2023	85 000 €						
Coût total			85 000 €						
Plan de financement (€ HT)									
opération	Agence de l'eau			Autres financeurs			Autofinancement		
	taux classique	bonification	montant HT	Financier	taux	montant HT	MOA	taux	montant HT
B1-1-1	50%	20%	59 500 €			- €	GBCA	30%	25 500 €
Total			59 500 €			- €			25 500 €
Remarques / Suites possibles									
Suites attendues : travaux de restauration morphologique									

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID : 090-249000241-20231109-2023_06_01A-DE

Orientation B		AMÉLIORER LA DISPONIBILITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU	
Objectif B1		Rehausser le niveau des nappes par la restauration des milieux et l'évolution de l'usage des sols	
Fiche action		Désimperméabilisation et gestion alternative des eaux pluviales	
B1-2		d'une place à Belfort	
<i>Sous-bassin versant concerné(s)</i>		<i>Savoireuse</i>	
<i>Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)</i>		FRDR628b	
<i>Mesure(s) PDM concernée(s)</i>		ASS0201	
<i>Lien dispositions SAGE</i>		1.2.1 - 1.2.2 - 3.2.2	

Contexte général									
Occupant une position centrale dans la ville de Belfort, la place de la République abrite un patrimoine architectural de qualité, aujourd'hui peu mis en valeur du fait de l'emprise des voiries et des stationnements automobiles. La ville de Belfort souhaite mettre en valeur ce patrimoine tout en améliorant le cadre de vie par des aménagements paysagers. Ce faisant, une gestion alternative des eaux pluviales sera mise en place. Une étude géotechnique préalable a permis de déterminer le potentiel d'infiltration des sols et de proposer des techniques adaptées.									
Objectifs de l'action									
Déconnecter 9000m ² des eaux pluviales									
Descriptif de l'action envisagée									
Réalisation des travaux de réaménagement d'une place centrale à Belfort avec désimperméabilisation et gestion alternative des eaux pluviales, dont:									
- 5 tranchées d'infiltration en caissons PEHD dimensionnés par les essais de perméabilité des sols									
- 2 ouvrages de récupération des eaux pluviales de toitures pour le futur arrosage de la place et alimentation en eau de la fontaine : 2x 50 m ³ = 100 m ³ au total									
Maître d'ouvrage ou pilote potentiel									
Ville de Belfort									
Points d'attention									
Indicateurs de suivi									
<i>Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat</i>		<i>Indicateurs d'état du milieu</i>							
m ² désimperméabilisés		/							
Calendrier envisagé	2022		2023						
	Réalisation des travaux								
Coût et plan de financement envisagés									
<i>Code opé.</i>	<i>Opération</i>		<i>Année d'engagement</i>						
B1-2-1	Travaux de réaménagement de la place, installation des ouvrages de déconnexion et de récupération		2022						
			Coût total						
			345 000 €						
Plan de financement (€ HT)									
<i>opération</i>	<i>Agence de l'eau</i>			<i>Autres financeurs</i>			<i>Autofinancement</i>		
	<i>taux classique</i>	<i>bonification</i>	<i>montant HT</i>	<i>Financier</i>	<i>taux</i>	<i>montant HT</i>	<i>MOA</i>	<i>taux</i>	<i>montant HT</i>
B1-2-1	70%		241 500 €			- €	30%	103 500 €	
Total			241 500 €			- €		103 500 €	
Remarques / Suites possibles									

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID : 090-249000241-20231109-2023_06_01A-DE

Orientation B		AMÉLIORER LA DISPONIBILITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU	
Objectif B2		Etablir une stratégie globale de sécurisation de l'alimentation en eau potable	
Fiche action		Etude stratégique de sécurisation de l'alimentation en eau potable	
B2-1		du Nord Franche-Comté	
<i>Sous-bassin versant concerné(s)</i>	Tout le bassin		
<i>Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)</i>	/		
<i>Mesure(s) PDM concernée(s)</i>	/		
<i>Lien dispositions SAGE</i>	2.1.1 - 2.1.2		

Contexte général

L'approvisionnement en eau potable du Nord Franche-Comté repose sur deux ressources clés : les alluvions de la Savoureuse (exploitées à Malvaux et à Sermamagny) et le Doubs (exploité à Mathay). En période estivale, la Savoureuse est déficitaire et l'alimentation de l'agglomération belfortaine par la ressource de Mathay devient prépondérante.

Avec le changement climatique, les sécheresses s'accroissent et de nombreuses sources et forages exploités pour l'alimentation en eau potable tarissent. La ressource de Mathay est alors sollicitée en secours des secteurs en rupture. En période estivale, une large proportion de la population du Nord Franche Comté dépend alors fortement de l'unique ressource de Mathay. Or celle-ci est elle aussi sensible aux sécheresses et est de plus vulnérable aux pollutions.

Il devient donc urgent d'élaborer une stratégie collective d'approvisionnement en eau potable afin que les collectivités responsables de l'approvisionnement en eau potable soient à même de prévenir et de gérer les situations de crise, quelles qu'en soient l'origine.

Au-delà du bassin de l'Allan, cette stratégie pourrait s'étendre aux collectivités proches également dépendantes de la prise de Mathay.

Objectifs de l'action

Définir une stratégie pour la sécurisation de la ressource en eau en eau des collectivités du Nord Franche-Comté (à minima les collectivités du bassin de l'Allan), en intégrant la ressource disponible pour les milieux.

Descriptif de l'action envisagée

L'élaboration d'une stratégie de sécurisation de la ressource est un sujet vaste et complexe, qui questionne tant les infrastructures que les usages ou encore l'hydromorphologie des ressources sollicitées.

Le choix a été fait de recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction du cahier des charges de l'étude.

De cette étude, pourront éventuellement découler d'autres démarches telles l'élaboration d'un PTGE sur les bassins déficitaires ou à l'équilibre quantitatif fragile (FA B2-2), la délimitation de zones de sauvegarde des ressources majeures (FA C1-1)...

Maître d'ouvrage ou pilote potentiel

Pôle métropolitain NFC

Points d'attention

Cadrage du contour (géographique et thématique) ; obtention d'un consensus sur un scénario d'organisation

Indicateurs de suivi

Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat		Indicateurs d'état du milieu	
Réception de l'étude		/	

Calendrier envisagé	2022	2023	2024
	Recrutement d'un AMO	Engagement de l'étude	

Coût et plan de financement envisagés

Code opé.	Opération	Année d'engagement	Coût € HT
B2-1-1	Etude stratégique ressource en eau	2023	100 000 €
Coût total			100 000 €

Plan de financement (€ HT)

opération	Agence de l'eau			Autres financeurs			Autofinancement		
	taux classique	bonification	montant HT	Financier	taux	montant HT	MOA	taux	montant HT
B2-1-1	50%		50 000 €	CD 25		- €	PM NFC	50%	50 000 €
Total			50 000 €			- €			50 000 €

Remarques / Suites possibles

L'étude pourra être suivie de démarches complémentaires telles que l'élaboration d'un PTGE (FA B2-2), la délimitation de zones de sauvegardes des ressources majeures (FA C1-1) et autres programmes d'études et de travaux de préservation et de sécurisation de la ressource en eau.

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID : 090-249000241-20231109-2023_06_01A-DE

Orientation B		AMÉLIORER LA DISPONIBILITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU	
Objectif B2		Etablir une stratégie globale de sécurisation de l'alimentation en eau potable	
Fiche action		Préservation des ressources en déficit ou en fragilité quantitative	
B2-2			
<i>Sous-bassin versant concerné(s)</i>	Allaine-Allan, Bourbeuse, Savoureuse		
<i>Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)</i>	/		
<i>Mesure(s) PDM concernée(s)</i>	RES0303		
<i>Lien dispositions SAGE</i>	2.3.2		

Contexte général									
<p>Les alluvions de la Savoureuse sont exploitées pour l'alimentation en eau potable des agglomérations de Belfort et Giromagny. Ces deux captages en nappe d'accompagnement accentuent les étiages naturels de la rivière, dont les assés à proximité des ouvrages se font de plus en plus fréquents. Une étude des volumes prélevables, conduite en 2012, a confirmé le caractère déficitaire de la ressource. Un plan de gestion de la ressource en eau (PTGE) a donc été établi sur le sous-bassin de la Savoureuse. Approuvé par la CLE en 2016, le suivi de sa réalisation a par la suite été intégré au SAGE Allan.</p> <p>6 ans après l'approbation du PGRE, il convient de réaliser un bilan des mesures inscrites au PGRE, et d'envisager sa reconduction voire son extension aux nouveaux sous-bassins en équilibre qualitatif fragile (Allan-Allaine, Bourbeuse) sous la forme d'un PTGE.</p>									
Objectifs de l'action									
Réaliser un bilan opérationnel des actions inscrites au PGRE Savoureuse									
Réviser les actions du PGRE Savoureuse en l'inscrivant dans le cadre plus large d'un PTGE									
Descriptif de l'action envisagée									
<p>Le bilan du PGRE Savoureuse sera réalisé en régie par la cellule d'animation du SAGE. Il s'agit de faire un bilan des opérations réalisées par rapport à celles qui avaient été initialement prévues, et d'identifier les éventuels freins à la réalisation des actions.</p> <p>La question de l'extension-transformation en PTGE sera abordée dans le cadre de l'étude stratégique ressource en eau (FA B2-1). Le déclenchement de cette action découlera donc des résultats de l'étude stratégique sur la ressource. L'élaboration du PTGE devra s'appuyer sur des études des volumes prélevables (EVP) à réaliser sur les sous-bassins qui n'ont pas encore été étudiés (Allaine-Allan et Bourbeuse, voire Savoureuse). Les volumes prélevables de la Savoureuse pourraient également être révisés pour tenir compte de l'évolution de l'hydrologie depuis la période où les volumes prélevable de ce sous-bassin avaient été établis (2012).</p>									
Maître d'ouvrage ou pilote potentiel									
EPTB Saône & Doubs									
Points d'attention									
Intégration à l'étude stratégique ressource (FA B2-1)									
Indicateurs de suivi									
<i>Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat</i>		<i>Indicateurs d'état du milieu</i>							
Réalisation du bilan		/							
Lancement des EVP et du PTGE									
Calendrier envisagé	2022		2023						
	Bilan PGRE								
			2024						
			EVP						
			Elaboration PTGE						
Coût et plan de financement envisagés									
<i>Code opé.</i>	<i>Opération</i>		<i>Année d'engagement</i>						
B2-2-1	Bilan du PGRE Savoureuse		2022						
B2-2-1	Etudes des volumes prélevables		2024						
B2-2-2	Elaboration d'un PTGE sur le bassin de l'Allan		2024						
			Coût total						
			150 000 €						
Plan de financement (€ HT)									
<i>opération</i>	<i>Agence de l'eau</i>			<i>Autres financeurs</i>			<i>Autofinancement</i>		
	<i>taux classique</i>	<i>bonification</i>	<i>montant HT</i>	<i>Financier</i>	<i>taux</i>	<i>montant HT</i>	<i>MOA</i>	<i>taux</i>	<i>montant HT</i>
B1-2-1	-		-		-	-			-
B1-2-2	70%		70 000 €	EPCI-FP	30%	30 000 €	EPTB S&D	0%	-
				CD 25					
B1-2-3	70%		35 000 €	EPCI-FP	30%	15 000 €	EPTB S&D	0%	-
				CD 25					
Total			105 000 €			45 000 €			- €
Remarques / Suites possibles									
Réalisation du bilan en régie, coût intégré à l'animation du contrat de bassin									

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID : 090-249000241-20231109-2023_06_01A-DE

Orientation B		AMÉLIORER LA DISPONIBILITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU	
Objectif B2		Etablir une stratégie globale de sécurisation de l'alimentation en eau potable	
Fiche action		Etude de transfert de la compétence AEP à l'échelle de la CCVS	
B2-3			
<i>Sous-bassin versant concerné(s)</i>		Bourbeuse / Savoureuse	
<i>Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)</i>		/	
<i>Mesure(s) PDM concernée(s)</i>		/	
<i>Lien dispositions SAGE</i>		/	

Contexte général									
Après application de la loi NOTRe, le transfert de la compétence AEP à la Communauté de communes des Vosges du Sud n'a pas encore été réalisée. A l'échelle de cette intercommunalité de 22 communes, la compétence est encore exercée par deux syndicats (SIE de Giromagny, SIE de la Saint-Nicolas) et une commune (Lepuix). La législation prévoit que le transfert soit effectif en 2026 au plus tard. La CCVS souhaite anticiper en réalisant une étude de transfert de compétences, afin de préparer l'homogénéisation à terme des conditions d'exercice de la compétence à l'échelle intercommunale. Parallèlement, la collectivité envisage d'engager l'élaboration des documents structurants encadrant l'exercice de la compétence AEP (SDAEP, PGSSE, PIC).									
Objectifs de l'action									
Préparer la prise de compétence AEP par l'intercommunalité à l'horizon 2026.									
Descriptif de l'action envisagée									
Réalisation d'une étude de prise de compétence AEP. Seront étudiés : les structures existantes, les modes de gestion de la compétence, les aspects techniques, organisationnels et financiers...									
Maître d'ouvrage ou pilote potentiel									
CCVS									
Points d'attention									
Concertation avec les structures exerçant actuellement la compétence									
Indicateurs de suivi									
<i>Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat</i>		<i>Indicateurs d'état du milieu</i>							
Rendu de l'étude		/							
Calendrier envisagé	2022	2023	2024						
	Lancement de l'étude	Déroulement de l'étude							
Coût et plan de financement envisagés									
<i>Code opé.</i>	<i>Opération</i>	<i>Année d'engagement</i>	<i>Coût € HT</i>						
B2-3-1	Etude de prise de compétence AEP	2022	100 000 €						
			Coût total						
			100 000 €						
Plan de financement (€ HT)									
<i>opération</i>	<i>Agence de l'eau</i>			<i>Autres financeurs</i>			<i>Autofinancement</i>		
	<i>taux classique</i>	<i>bonification</i>	<i>montant HT</i>	<i>Financier</i>	<i>taux</i>	<i>montant HT</i>	<i>MOA</i>	<i>taux</i>	<i>montant HT</i>
B2-3-1	50%		50 000 €			- €	CCVS	50%	50 000 €
Total			50 000 €			- €			50 000 €
Remarques / Suites possibles									

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID : 090-249000241-20231109-2023_06_01A-DE

Orientation B		AMÉLIORER LA DISPONIBILITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU	
Objectif B2		Etablir une stratégie globale de sécurisation de l'alimentation en eau potable	
Fiche action		Documents directeurs pour la gestion de l'eau potable	
B2-4			
<i>Sous-bassin versant concerné(s)</i>	Tout le bassin		
<i>Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)</i>	/		
<i>Mesure(s) PDM concernée(s)</i>	/		
<i>Lien dispositions SAGE</i>	/		

Contexte général									
<p>Les collectivités en charge de l'alimentation en eau potable peuvent disposer de plusieurs documents cadres permettant d'orienter sur le long terme les actions et investissements nécessaires à une gestion pérenne de ce service :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Schéma directeur d'alimentation en eau potable (SDAEP - volet quantitatif) - le Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE - volet qualitatif) - le Plan interne de crise (PIC - volet conjoncturel) <p>Dans le porter à connaissance "Sécurisation de l'alimentation en eau potable dans le Nord Franche-Comté" de 2022, l'Etat attire l'attention des collectivités du bassin de l'Allan sur la fragilité de la ressource en eau potable, et invite les collectivités à déployer ces 3 types de démarche. Plusieurs collectivités (dont PMA) ont d'ores et déjà entrepris l'élaboration ou la révision de leurs documents directeurs. A terme, toutes les collectivités concernées devraient disposer de ces documents.</p>									
Objectifs de l'action									
Doter les collectivités de documents directeurs pour la gestion de l'eau potable									
Descriptif de l'action envisagée									
Elaboration des SDAEP, PGSSE et PIC sur le périmètre de GBCA									
Elaboration d'un PGSSE sur le périmètre de la CCST, en complément du SDAEP et du PIC en cours d'élaboration									
Maître d'ouvrage ou pilote potentiel									
CCST / GBCA									
Points d'attention									
Indicateurs de suivi									
<i>Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat</i>			<i>Indicateurs d'état du milieu</i>						
Engagement des études			/						
Calendrier envisagé	2022		2023		2024				
	GBCA : Engagement SDAEP+PGSSE+PIC		GBCA : élaboration SDAEP+PGSSE+PIC		CCST : engagement PGSSE				
Coût et plan de financement envisagés									
<i>Code opé.</i>	<i>Opération</i>		<i>MOA</i>	<i>Année d'engagement</i>	<i>Coût € HT</i>				
B2-4-1	SDAEP + PGSSE + PIC à l'échelle de GBCA		GBCA	2022	200 000 €				
B2-4-2	PGSSE à l'échelle de la CCST		CCST	2024	50 000 €				
Coût total					250 000 €				
Plan de financement (€ HT)									
<i>opération</i>	<i>Agence de l'eau</i>			<i>Autres financeurs</i>			<i>Autofinancement</i>		
	<i>taux classique</i>	<i>bonification</i>	<i>montant HT</i>	<i>Financier</i>	<i>taux</i>	<i>montant HT</i>	<i>MOA</i>	<i>taux</i>	<i>montant HT</i>
B2-4-1	50%		100 000 €			- €	GBCA	50%	100 000 €
B2-4-2	50%		25 000 €			- €	CCST	50%	25 000 €
Total			125 000 €			- €			125 000 €
Remarques / Suites possibles									

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID : 090-249000241-20231109-2023_06_01A-DE

Orientation B		AMÉLIORER LA DISPONIBILITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU	
Objectif B2		Etablir une stratégie globale de sécurisation de l'alimentation en eau potable	
Fiche action		Amélioration du rendement de distribution des réseaux d'eau potable	
B2-5			
<i>Sous-bassin versant concerné(s)</i>		Savoreuse	
<i>Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)</i>		FRDR628a / FRDG362	
<i>Mesure(s) PDM concernée(s)</i>		RES0202	
<i>Lien dispositions SAGE</i>		2.2.2 - 2.3.1	

Contexte général									
<p>Le sous-bassin de la Savoureuse présente un déséquilibre entre les prélèvements (destinés à plus de 80% à l'alimentation en eau potable) et la ressource disponible à l'étiage. Le PGRE adopté en 2016 sur ce sous-bassin définit plusieurs orientations afin de résorber ce déficit. Parmi les leviers d'action, le maintien, voire l'amélioration du réseau de distribution requiert des efforts constants de la part des collectivités gestionnaires pour maintenir les canalisations en état.</p> <p>Afin de détecter plus rapidement les fuites, le Grand Belfort s'est équipé de dispositifs prélocalisateurs permettant une surveillance acoustique permanente du réseau, et souhaite étendre ce dispositif à de nouveaux secteurs.</p>									
Objectifs de l'action									
Diminuer les prélèvements dans le bassin déficitaire de la Savoureuse par le relèvement du rendement de distribution									
Descriptif de l'action envisagée									
Renouvellement des conduites sur les communes desservies par les captages du bassin de la Savoureuse									
Pose de nouveaux prélocalisateurs de fuites									
Maître d'Ouvrage ou pilote potentiel									
SIE Giromagny / Grand Belfort CA									
Points d'attention									
Coordination avec d'autres programmations de travaux (assainissement, voiries...)									
Indicateurs de suivi									
Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat			Indicateurs d'état du milieu						
m ³ économisés			nb j où débit Savoureuse à Sermamagny < 70 l/s						
Calendrier envisagé	2022		2023	2024					
	Renouvellement des canalisations dans le secteur PGRE		Renouvellement des canalisations dans le secteur PGRE Pose de prélocalisateurs de fuites	Renouvellement des canalisations dans le secteur PGRE Pose de prélocalisateurs de fuites					
Coût et plan de financement envisagés									
<i>Code opé.</i>	<i>Opération</i>		<i>MOA</i>	<i>Année d'engagement</i>	<i>Coût € HT</i>				
B2-5-1	Renouvellement des conduites AEP (programmation 2023)		SIE Giromagny	2023	228 633 €				
	Renouvellement des conduites AEP (programmation 2024)		SIE Giromagny	2024	(à déterminer)				
B2-5-2	Renouvellement des conduites AEP (programmation 2023)		GBCA	2023	1 400 000 €				
	Renouvellement des conduites AEP (programmation 2024)		GBCA	2024	1 400 000 €				
B2-5-3	Pose de prélocalisateurs de fuites (2023)		GBCA	2023	20 000 €				
	Pose de prélocalisateurs de fuites (2024)		GBCA	2024	20 000 €				
Coût total					3 068 633 €				
Plan de financement (€ HT)									
<i>opération</i>	<i>Agence de l'eau</i>			<i>Autres financeurs</i>		<i>Autofinancement</i>			
	<i>taux classique</i>	<i>bonification</i>	<i>montant HT</i>	<i>Financeur</i>	<i>taux</i>	<i>montant HT</i>	<i>MOA</i>	<i>taux</i>	<i>montant HT</i>
B2-5-1	50%		114 317 €			- €	SIE Giromagny	50%	114 317 €
B2-5-2	50%		1 400 000 €			- €	GBCA	50%	1 400 000 €
B2-5-3	50%		20 000 €			- €	GBCA	50%	20 000 €
Total			1 534 317 €			- €			1 534 317 €
Remarques / Suites possibles									

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID : 090-249000241-20231109-2023_06_01A-DE

Orientation B		AMÉLIORER LA DISPONIBILITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU	
Objectif B2		Etablir une stratégie globale de sécurisation de l'alimentation en eau potable	
Fiche action		Réduction des consommations d'eau des particuliers :	
B2-6		distribution de kits hydroéconomes	
<i>Sous-bassin versant concerné(s)</i>	Savoireuse		
<i>Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)</i>	FRDR628a / FRDG362		
<i>Mesure(s) PDM concernée(s)</i>	RES0202		
<i>Lien dispositions SAGE</i>	2.2.3		

Contexte général									
<p>Les champs captants de Sermamagny, puisant dans les alluvions de la Savoireuse, constituent la ressource en eau potable la plus importante pour l'alimentation en eau potable du Grand Belfort. Les prélèvements sont à 80% destinés à l'alimentation domestique. Or cette nappe est en connexion directe avec la rivière. Les prélèvements influent directement sur le débit de la Savoireuse, dont les débits minimums biologiques ne sont pas atteints lors des étiages prononcés. Toute réduction des prélèvements permettrait d'améliorer la section mouillée à l'étiage et par conséquent de préserver la qualité biologique du cours d'eau. Les prélèvements étant essentiellement domestiques, des réductions de consommation doivent être réalisées chez les particuliers.</p>									
Objectifs de l'action									
Réduire les prélèvements dans le champ captant de Sermamagny									
Descriptif de l'action envisagée									
L'action proposée consiste en l'achat de kits hydroéconomes (2 mousseurs et une douchette) et à les mettre à disposition des particuliers. Des permanences seront organisées en mairies, prioritairement dans les communes desservies par l'unité de Sermamagny.									
Maître d'ouvrage ou pilote potentiel									
GBCA									
Points d'attention									
Indicateurs de suivi									
<i>Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat</i>		<i>Indicateurs d'état du milieu</i>							
Nombre de kits distribués		m ³ prélevés - nb jours où débit Savoireuse < DMB							
Calendrier envisagé	2022	2023	2024						
		Distribution des kits	Distribution des kits						
Coût et plan de financement envisagés									
<i>Code opé.</i>	<i>Opération</i>	<i>Année d'engagement</i>	<i>Coût € HT</i>						
B2-6-1	Fourniture et distribution de kits hydroéconomes pour 48 000 logements	2023	620 000 €						
Plan de financement (€ HT)									
<i>opération</i>	<i>Agence de l'eau</i>			<i>Autres financeurs</i>			<i>Autofinancement</i>		
	<i>taux classique</i>	<i>bonification</i>	<i>montant HT</i>	<i>Financier</i>	<i>taux</i>	<i>montant HT</i>	<i>MOA</i>	<i>taux</i>	<i>montant HT</i>
B2-6-1	50%		310 000 €			- €		50%	310 000 €
Total			310 000 €			- €			310 000 €
Remarques / Suites possibles									

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID : 090-249000241-20231109-2023_06_01A-DE

Orientation B		AMÉLIORER LA DISPONIBILITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU	
Objectif B2		Etablir une stratégie globale de sécurisation de l'alimentation en eau potable	
Fiche action		Optimisation du champ captant de Sermamagny	
B2-7			
<i>Sous-bassin versant concerné(s)</i>		<i>Savoireuse</i>	
<i>Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)</i>		FRDR628a / FRDG362	
<i>Mesure(s) PDM concernée(s)</i>		RES0801	
<i>Lien dispositions SAGE</i>		2.2.3	

Contexte général									
<p>Les ressources propres du Grand Belfort Communauté d'Agglomération proviennent à 90% des champs captants de Sermamagny (alluvions de la Savoireuse). Or cette ressource est naturellement déficitaire, les déficits étant accentués par les prélèvements. En période d'étiage, les besoins de l'agglomération sont alors essentiellement comblés par l'achat d'eau à Pays de Montbéliard Agglomération (prise d'eau de Mathay), qui devient vulnérable en cas de sécheresse prolongée.</p> <p>Afin de réduire la pression des prélèvements sur ces ressources, GBCA a entrepris une diversification de ses approvisionnements. Parmi les pistes étudiées, deux sont actuellement poursuivies :</p> <ul style="list-style-type: none"> - recherche de nouvelles ressources en eau (FA B2-8) : étude confiée au BRGM dont un premier volet a ciblé les calcaires du Jurassique comme présentant le plus de potentialités - l'optimisation du champ captant de Sermamagny (FA B2-7) : une étude hydrogéologique ayant mis en lumière l'extension des alluvions de la Savoireuse à l'Est du champ captant actuellement exploité, un forage dans ce flanc Est pourrait limiter l'influence des pompages sur le débit de la Savoireuse (sous réserve de tests). Une étude des interactions entre la nappe et la rivière est en cours afin de déterminer un emplacement pour un forage d'essais, ainsi que des préconisations de restauration morphologique de la rivière au droit du champ captant (cf. FA B1-1) 									
Objectifs de l'action									
Réalisation d'un forage d'essais dans le flanc Est du champ captant de Sermamagny									
Formulation de préconisations pour une restauration morphologique de la Savoireuse au droit du champ captant									
Descriptif de l'action envisagée									
L'étude des interactions nappe-rivière a été confiée au cabinet Reilé. Cette phase (hors contrat de bassin) est en cours et découlera sur des préconisations d'implantation d'un forage d'essais ainsi que de restauration morphologique de la Savoireuse au droit du champ captant. Les essais de pompage devront déterminer dans quelle mesure l'exploitation d'un nouveau forage influencerait sur le débit d'eau dans la Savoireuse. Si ce nouveau forage devait être exploité, les débits prélevés se substitueraient à ceux d'un (ou des) autres puits, mais ne s'y ajouteraient pas.									
Maître d'ouvrage ou pilote potentiel									
GBCA									
Points d'attention									
Indicateurs de suivi									
<i>Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat</i>		<i>Indicateurs d'état du milieu</i>							
Rendus des études		/							
Calendrier envisagé	2022		2023						
			Engagement des études MOe						
			2024						
			Poursuite des études MOe						
Coût et plan de financement envisagés									
<i>Code opé.</i>	<i>Opération</i>		<i>Année d'engagement</i>						
B2-7-1	Etudes de maîtrise d'œuvre		2023						
			Coût total						
			50 000 €						
Plan de financement (€ HT)									
<i>opération</i>	<i>Agence de l'eau</i>			<i>Autres financeurs</i>			<i>Autofinancement</i>		
	<i>taux classique</i>	<i>bonification</i>	<i>montant HT</i>	<i>Financeur</i>	<i>taux</i>	<i>montant HT</i>	<i>MOA</i>	<i>taux</i>	<i>montant HT</i>
B2-7-1	50%		25 000 €			- €	GBCA	50%	25 000 €
Total			25 000 €			- €			25 000 €
Remarques / Suites possibles									
Création d'un puits supplémentaire (2025)									

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID : 090-249000241-20231109-2023_06_01A-DE

Orientation B		AMÉLIORER LA DISPONIBILITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU	
Objectif B2		Etablir une stratégie globale de sécurisation de l'alimentation en eau potable	
Fiche action		Recherche de nouvelles ressources en eau dans le karst sous couverture Belfort	
B2-8			
<i>Sous-bassin versant concerné(s)</i>	<i>Savoireuse</i>		
<i>Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)</i>	FRDR628a / FRDG362		
<i>Mesure(s) PDM concernée(s)</i>	RES0801		
<i>Lien dispositions SAGE</i>	2.1.2		

Contexte général									
<p>Les ressources propres du Grand Belfort Communauté d'Agglomération proviennent à 90% des champs captants de Sermamagny (alluvions de la Savoireuse). Or cette ressource est naturellement déficitaire, les déficits étant accentués par les prélèvements. En période d'étiage, les besoins de l'agglomération sont alors essentiellement comblés par l'achat d'eau à Pays de Montbéliard Agglomération (prise d'eau de Mathay), qui devient vulnérable en cas de sécheresse prolongée.</p> <p>Afin de réduire la pression des prélèvements sur ces ressources, GBCA a entrepris une diversification de ses approvisionnements. Parmi les pistes étudiées, deux sont actuellement poursuivies :</p> <ul style="list-style-type: none"> - recherche de nouvelles ressources en eau (FA B2-8) : étude confiée au BRGM dont un premier volet a ciblé les calcaires du Jurassique comme présentant le plus de potentialités - l'optimisation du champ captant de Sermamagny (FA B2-7) : une étude hydrogéologique ayant mis en lumière l'extension des alluvions de la Savoireuse à l'Est du champ captant actuellement exploité, un forage dans ce flanc Est pourrait limiter l'influence des pompages sur le débit de la Savoireuse (sous réserve de tests). Une étude des interactions entre la nappe et la rivière est en cours afin de déterminer un emplacement pour un forage d'essais, ainsi que des préconisations de restauration morphologique de la rivière au droit du champ captant (cf. FA B1-1) 									
Objectifs de l'action									
Trouver de nouvelles ressources en eau potable afin de diminuer la pression des prélèvements dans la masse d'eau déficitaire des alluvions de la Savoireuse									
Descriptif de l'action envisagée									
<p>Poursuite des investigations de nouvelles ressources en eau dans les calcaires du Jurassique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - campagnes de géophysique - forages de reconnaissance <p>Les campagnes de géophysique seront conduites suivant la méthode préconisée par le BRGM (étude sismique-réflexion). Ces campagnes permettront d'affiner la connaissance de l'aquifère et de faciliter l'implantation d'un futur forage. S'ensuivra une phase de gestion du foncier, préalable à la création du forage de reconnaissance. En cas de succès du forage (présence d'eau), des tests de pompage pourront être réalisés.</p>									
Maître d'ouvrage ou pilote potentiel									
GBCA									
Points d'attention									
Négociations foncières - Succès non garanti du forage de reconnaissance									
Indicateurs de suivi									
<i>Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat</i>		<i>Indicateurs d'état du milieu</i>							
diminution des m ³ prélevés au niveau des puits existants		nb j où débit Savoireuse à Sermamagny < 70 l/s							
Calendrier envisagé	2022		2023						
	Campagnes géophysiques		Animation foncière						
			2024						
			Forages de reconnaissance						
Coût et plan de financement envisagés									
<i>Code opé.</i>	<i>Opération</i>		<i>Année d'engagement</i>						
B2-8-1	Campagnes géophysiques		2022						
B2-8-2	Animation foncière		2023						
B2-8-3	Forages de reconnaissance		2024						
			Coût total						
			442 000 €						
Plan de financement (€ HT)									
<i>opération</i>	<i>Agence de l'eau</i>			<i>Autres financeurs</i>			<i>Autofinancement</i>		
	<i>taux classique</i>	<i>bonification</i>	<i>montant HT</i>	<i>Financier</i>	<i>taux</i>	<i>montant HT</i>	<i>MOA</i>	<i>taux</i>	<i>montant HT</i>
B2-8-1	50%		96 000 €			- €	50%	96 000 €	
B2-8-2			- €			- €	-	- €	
B2-8-3	50%		125 000 €			- €	50%	125 000 €	
Total			221 000 €			- €		221 000 €	
Remarques / Suites possibles									
Suites envisageables : test de pompage en cas de succès du forage de reconnaissance (coût estimé : 30 à 80 k€)									

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID : 090-249000241-20231109-2023_06_01A-DE

Orientation B		AMÉLIORER LA DISPONIBILITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU	
Objectif B2		Etablir une stratégie globale de sécurisation de l'alimentation en eau potable	
Fiche action		Travaux de diversification des ressources de PMA :	
B2-9		programme de forages d'exploration sur les années 2022 à 2025	
Sous-bassin versant concerné(s)		/	
Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)		/	
Mesure(s) PDM concernée(s)		/	
Lien dispositions SAGE		2.1.2	

Contexte général									
En période d'étiage, la ressource en eau de GBCA repose majoritairement (aux 2/3) sur le captage dans le Doubs à Mathay, exploité par PMA, afin de suppléer à la baisse de capacité des captages de la Savoureuse. Les sécheresses se généralisant, de plus en plus de collectivités se tournent de même vers le captage de Mathay. Or celui-ci est également vulnérable aux étiages, ainsi qu'aux pollutions de surface. Afin de sécuriser l'alimentation en eau potable des collectivités du Nord Franche-Comté, PMA a entrepris de chercher de nouvelles ressources en eau dans le karst profond.									
Objectifs de l'action									
Réaliser des forages exploratoires dans le karst profond, les calcaires du Jurassique Moyen sous couverture des marnes de l'Oxfordien, afin de trouver de nouvelles ressources dont l'exploitation n'impacte pas les eaux de surface et qui ne sont pas influencées par les aléas climatiques ni par les pollutions de surface.									
Descriptif de l'action envisagée									
Identifier les zones préférentielles de prospection dans le secteur de Mathay - Bourguignon avec l'appui de Jean-Pierre METTETAL, hydrogéologue agréée sur le département du Doubs. Deux forages réalisés fin 2021, dont un non productif. Le second fait l'objet d'investigations complémentaires durant l'été 2022 (acidification). Poursuite de l'action prospective par réalisation de 3 autres forages exploratoires sur le secteur sur les années 2022 à 2024.									
Maître d'ouvrage ou pilote potentiel									
PMA									
Points d'attention									
Succès non garanti des forages de reconnaissance									
Indicateurs de suivi									
Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat		Indicateurs d'état du milieu							
Réalisation des forages		/							
Calendrier envisagé	2022		2024						
	Forage de reconnaissance		Forage de reconnaissance						
Coût et plan de financement envisagés									
Code opér.	Opération		Année d'engagement						
B2-9-1	Forage de reconnaissance 2022		2022						
	Forage de reconnaissance 2023		2023						
	Forage de reconnaissance 2024		2024						
			Coût total						
			390 000 €						
Plan de financement (€ HT)									
opération	Agence de l'eau			Autres financeurs			Autofinancement		
	taux classique	aide exceptionn	montant HT	Financeur	taux	montant HT	MOA	taux	montant HT
B2-9-1	-		-			- €	PMA	100%	390 000 €
Total			- €			- €			390 000 €
Remarques / Suites possibles									
Suites envisagées : si les résultats sont positifs sur un potentiel de plus de 300-400 m ³ /h, des travaux de réalisation d'un forage d'exploitation et de liaison vers les infrastructures de production d'eau potable de Mathay pourront être engagés									

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID : 090-249000241-20231109-2023_06_01A-DE

Orientation B		AMÉLIORER LA DISPONIBILITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU	
Objectif B2		Etablir une stratégie globale de sécurisation de l'alimentation en eau potable	
Fiche action		Création d'une réserve d'eau brute à Mathay	
B2-10			
Sous-bassin versant concerné(s)		/	
Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)		/	
Mesure(s) PDM concernée(s)		/	
Lien dispositions SAGE		2.1.2	

Contexte général									
<p>En période d'étiage, la ressource en eau de GBCA repose majoritairement (aux 2/3) sur le captage dans le Doubs à Mathay, exploité par PMA, afin de suppléer à la baisse de capacité des captages de la Savoureuse. Les sécheresses se généralisant, de plus en plus de collectivités se tournent de même vers le captage de Mathay. Or celui-ci est également vulnérable aux pollutions de surface. Afin de pallier à des situations de crise, PMA a entrepris d'utiliser d'anciennes gravières en réserves d'eau brute pouvant être potabilisées si le besoin s'en faisait sentir.</p>									
Objectifs de l'action									
<p>La phase d'étude achevée en 2021 en lien avec l'ARS a démontré la faisabilité d'utiliser l'ancienne gravière située à la limite des communes de Mathay et Bourguignon en réserve d'eau brute. Les 400 000 m³ à 500 000 m³ d'eau qu'elle contient ne sont pas influencés par l'eau du Doubs en cas de pollution de ce dernier. Cette réserve offre une capacité de substitution d'environ 15 jours en cas de pollution du Doubs, et pourrait aussi pallier aux étiages sévères du fait du changement climatique. L'action vise à mettre en exploitation cette réserve d'eau brute.</p>									
Descriptif de l'action envisagée									
<ul style="list-style-type: none"> - déclarer d'utilité publique cette ressource et recourir à l'expropriation si nécessaire, - acheter les emprises foncières de la gravière, - réaliser les ouvrages de prise d'eau et de pompage dans la gravière, - réaliser le feeder de transport de l'eau brute pompée dans la gravière jusqu'à l'usine de potabilisation de Mathay (environ 5 km en diamètre DN800 mm) 									
Maître d'ouvrage ou pilote potentiel									
PMA									
Points d'attention									
Négociations foncières / Déclaration d'utilité publique									
Indicateurs de suivi									
Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat		Indicateurs d'état du milieu							
Rendus des études		/							
Arrêté de DUP									
Réalisation des travaux									
Calendrier envisagé	2022	2023	2024						
		DUP Achat des parcelles	Travaux						
Coût et plan de financement envisagés									
Code opé.	Opération	Année d'engagement	Coût € HT						
B2-10-1	Etudes de maîtrise d'œuvre, DUP et achat	2023	500 000 €						
B2-10-2	Travaux	2024	9 500 000 €						
Coût total			10 000 000 €						
Plan de financement (€ HT)									
opération	Agence de l'eau			Autres financeurs			Autofinancement		
	taux classique	autres	montant HT	Financier	taux	montant HT	MOA	taux	montant HT
B2-10-1			- €	CD 25		- €	PMA	100%	500 000 €
B2-10-2			- €	CD 25		- €	PMA	100%	9 500 000 €
Total			- €			- €			10 000 000 €
Remarques / Suites possibles									

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID : 090-249000241-20231109-2023_06_01A-DE

Orientation B		AMÉLIORER LA DISPONIBILITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU
Objectif B2		Etablir une stratégie globale de sécurisation de l'alimentation en eau potable
Fiche action		Mobilisation de ressources alternatives à l'eau potable : anciens captages
B2-11		
<i>Sous-bassin versant concerné(s)</i>	Tout le bassin	
<i>Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)</i>	/	
<i>Mesure(s) PDM concernée(s)</i>	RES0202	
<i>Lien dispositions SAGE</i>	2.2.5	

Contexte général

Le périmètre du SAGE comprend des captages dont l'exploitation pour l'alimentation en eau potable n'a jamais abouti ou a été abandonnée pour divers motifs d'ordre technique ou économique (difficultés de mise en place des périmètres de protection réglementaires, coût trop élevé pour une exploitation permanente, faible productivité...).

Si la mise en service de ces captages n'est pas à l'ordre du jour pour la consommation humaine, certaines de ces ressources pourraient éventuellement être sollicitées en substitution de l'eau potabilisée pour des usages moins sensibles (usages agricoles ou industriels, lavages hors contre-indications sanitaires...), ou servir de secours ponctuel en cas de défaillance d'une ressource conventionnelle.

Les éventuels usages permanents de ces ressources alternatives ne devront pas conduire à augmenter les prélèvements dans les ressources déficitaires, ni servir à promouvoir l'installation et/ou le développement d'activités risquant de contaminer des nappes vulnérables.

Objectifs de l'action

Contribuer à la sécurisation de l'alimentation en eau potable

Descriptif de l'action envisagée

Il s'agira de créer une base de données recensant les captages abandonnés, leurs usages potentiels et leurs conditions de mobilisation. Un groupe de travail (ARS, AERMC, DDT...) sera constitué afin d'identifier les sources de données pouvant servir à identifier d'anciens captages (bases BRGM, données ARS...) ainsi que les raisons de l'abandon d'exploitation, puis de déterminer les éventuelles mesures à mettre en œuvre afin de permettre leur exploitation (pérenne ou ponctuelle) ainsi que les usages auxquels ces ressources non conventionnelles pourraient être réservés. Le groupe de travail devra s'assurer que la mobilisation de ces captages ne risque pas d'exercer une pression supplémentaire sur des ressources en déficit ou à l'équilibre quantitatif à préserver.

Maître d'ouvrage ou pilote potentiel

EPTB Saône & Doubs

Points d'attention

Indicateurs de suivi

Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat	Indicateurs d'état du milieu
Base de données finalisée - nombre de captages identifiés	/

Calendrier envisagé	2022	2023	2024
		Animation GT	Animation GT

Coût et plan de financement envisagés

Code opé.	Opération	Année d'engagement	Coût € HT
B2-5-1	Animation d'un groupe de travail	2023	- €
Coût total			- €

Plan de financement (€ HT)

opération	Agence de l'eau			Autres financeurs			Autofinancement		
	taux classique	bonification	montant HT	Financeur	taux	montant HT	MOA	taux	montant HT
B2-5-1			- €			- €			- €
Total			- €			- €			- €

Remarques / Suites possibles

Travail conduit en régie, compris dans le temps d'animation du contrat

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID : 090-249000241-20231109-2023_06_01A-DE

Orientation C		RÉDUIRE LES POLLUTIONS TOXIQUES ET DIFFUSES	
Objectif C1		Encadrer et réduire les impacts des activités sources de pollutions	
Fiche action		Délimitation des zones de sauvegarde des ressources stratégiques	
C1-1			
<i>Sous-bassin versant concerné(s)</i>		Tout le bassin	
<i>Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)</i>		/	
<i>Mesure(s) PDM concernée(s)</i>		RES0202	
<i>Lien dispositions SAGE</i>		2.2.5	

Contexte général									
<p>Le SDAGE Rhône Méditerranée a établi une liste de masses d'eau souterraines et aquifères désignés à fort enjeu pour la satisfaction des besoins en eau potable, recelant des ressources dites « stratégiques », lesquelles sont à préserver pour assurer dans les meilleures conditions l'alimentation en eau potable (AEP) actuelle et future des populations. Afin de protéger ces ressources, le SDAGE demande aux SAGE, lorsqu'ils existent, de délimiter des zones nécessaires à leur sauvegarde. Ces zones de sauvegarde ont pour objectif de maintenir une qualité de l'eau compatible avec une production d'eau potable ainsi qu'un équilibre quantitatif entre les prélèvements et la recharge naturelle, en mettant en œuvre sur ces secteurs des actions spécifiques et en encadrant certaines activités.</p> <p>Sur le périmètre du SAGE Allan, 11 ressources majeures ont été délimitées, dont 8 sont actuellement exploitées. Des zones de sauvegarde leur sont associées, couvrant cependant une superficie importante qui ne permet pas de définir des modalités de gestion opérationnelles. Une délimitation plus fine doit donc être réalisée, puis des mesures de protection devront être définies et mises en place.</p>									
Objectifs de l'action									
Préserver qualitativement et quantitativement des ressources pour l'alimentation en eau potable pour le futur									
Descriptif de l'action envisagée									
L'action consiste à conduire une étude visant à délimiter les zones préférentielles d'alimentation des ressources majeures sur le périmètre du SAGE Allan et à proposer, en concertation avec les acteurs locaux, des mesures de gestion et de protection pour tout ou partie de ces espaces. La ressource des cailloutis du Sundgau sera à traiter prioritairement (une redéfinition des contours de cette ressource majeure est à envisager).									
Maître d'ouvrage ou pilote potentiel									
EPTB Saône & Doubs									
Points d'attention									
Indicateurs de suivi									
<i>Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat</i>		<i>Indicateurs d'état du milieu</i>							
Rendus de l'étude		/							
Calendrier envisagé	2022	2023	2024						
			Lancement de l'étude						
Coût et plan de financement envisagés									
<i>Code opé.</i>	<i>Opération</i>	<i>Année d'engagement</i>	<i>Coût € HT</i>						
C1-1-1	Etude de définition des zones de sauvegarde	2024	83 333 €						
Coût total			83 333 €						
Plan de financement (€ HT)									
<i>opération</i>	<i>Agence de l'eau</i>			<i>Autres financeurs</i>			<i>Autofinancement</i>		
	<i>taux classique</i>	<i>bonification</i>	<i>montant HT</i>	<i>Financier</i>	<i>taux</i>	<i>montant HT</i>	<i>MOA</i>	<i>taux</i>	<i>montant HT</i>
C1-1-1	70%		58 333 €	EPCI-FP	30%	25 000 €	EPTB S&D	0%	0 €
Total			58 333 €			25 000 €			0 €
Remarques / Suites possibles									

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID : 090-249000241-20231109-2023_06_01A-DE

Orientation C		RÉDUIRE LES POLLUTIONS TOXIQUES ET DIFFUSES	
Objectif C1		Encadrer et réduire les impacts des activités sources de pollutions	
Fiche action C1-2		Etablissement d'un projet de territoire en faveur de la qualité de l'eau	
<i>Sous-bassin versant concerné(s)</i>	Allaine-Allan		
<i>Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)</i>	FRDG178 - FRDG363 - FRDR630a - FRDR11203		
<i>Mesure(s) PDM concernée(s)</i>	AGR0302 - AGR0303 - AGR0401		
<i>Lien dispositions SAGE</i>	3.1.1 - 3.1.2 - 3.1.3		

Contexte général									
<p>La Communauté de communes du Sud Territoire est concernée par une dégradation de la ressource en eau par les pesticides, et notamment par un métabolite du S-métolachlore.</p> <p>La collectivité compte 9 captages au total dont 2 prioritaires, les captages de Saint-Dizier-l'Evêque et de Grandvillars. En une dizaine d'années, et malgré une animation territoriale et des actions mises en œuvre, la reconquête de la qualité de la ressource en eau peine à avancer. Ceci a eu pour conséquence majeure la fermeture du captage de Saint-Dizier.</p> <p>La CCST fait partie des deux collectivités pionnières à bénéficier du dispositif déployé dans le cadre de l'action 54 du 3e Plan régional santé environnement (PRSE 3).</p> <p>Ce projet vise à encourager les élus concernés par des enjeux eau-pesticides à déployer sur leur territoire un travail de co-construction en faveur de la reconquête de la qualité de l'eau.</p>									
Objectifs de l'action									
Favoriser la mise en place de projets de territoires dont le levier principal de mobilisation serait la qualité de l'eau dans son environnement et au robinet.									
Descriptif de l'action envisagée									
La CCST recrute 1 ETP afin d'animer la démarche de marketing territorial "L'eau d'ici" (action 54 du PRSE 3), dont la mission sera d'élaborer un plan d'action co-construit avec les acteurs du territoire. Pour les actions spécifiquement orientées vers le monde agricole, la CCST missionne la Chambre d'agriculture 25/90 afin de porter cette animation. Cette action participe à la gestion de l'AAC de Saint-Dizier (cf. FA C1-3).									
Maître d'ouvrage ou pilote potentiel									
CCST									
Points d'attention									
Calendrier envisagé	2022		2023		2024				
	Feuille de route		Diagnostics		Elaboration du plan d'actions				
Indicateurs de suivi									
<i>Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat</i>				<i>Indicateurs d'état du milieu</i>					
Etablissement du plan d'actions				/					
Coût et plan de financement envisagés									
<i>Code opé.</i>	<i>Opération</i>				<i>Année d'engagement</i>	<i>Coût € HT</i>			
C1-2-1	Animation "L'eau d'ici" et AAC St-Dizier				2023	135 000 €			
					2024	135 000 €			
					Coût total	270 000 €			
Plan de financement (€ HT)									
<i>opération</i>	<i>Agence de l'eau</i>			<i>Autres financeurs</i>			<i>Autofinancement</i>		
	<i>taux classique</i>	<i>bonification</i>	<i>montant HT</i>	<i>Financeur</i>	<i>taux</i>	<i>montant HT</i>	<i>MOA</i>	<i>taux</i>	<i>montant HT</i>
C1-2-1	70%		94 500 €			- €	CCST	30%	40 500 €
Total			94 500 €			- €			40 500 €
Remarques / Suites possibles									
Mise en œuvre du plan d'actions									

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID : 090-249000241-20231109-2023_06_01A-DE

Orientation C		RÉDUIRE LES POLLUTIONS TOXIQUES ET DIFFUSES	
Objectif C1		Encadrer et réduire les impacts des activités sources de pollutions	
Fiche action		Protection des aires d'alimentation des captages	
C1-3			
<i>Sous-bassin versant concerné(s)</i>	Allaine - Allan / Bourbeuse / Savoureuse		
<i>Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)</i>	FRDG173 - FRDG178 - FRDG362 - FRDG363 - FRDR12081		
<i>Mesure(s) PDM concernée(s)</i>	AGR0302 - AGR0303 - AGR0401		
<i>Lien dispositions SAGE</i>	3.1.1 - 3.1.2		

Contexte général									
<p>Le bassin de l'Allan comprend 6 captages prioritaires pour l'alimentation en eau potable, concernés par des problématiques de pesticides et/ou de nitrates. Des démarches d'animation (essentiellement agricole) ont été conduites depuis plusieurs années sur ces AAC. La multiplication sur le marché des molécules à usages phytosanitaires (et notamment l'émergence de la problématique du S-métolachlore) rend nécessaire une veille constante de la qualité sanitaire des eaux et des pratiques (agricoles ou non) sur l'ensemble des AAC, particulièrement dans un contexte de réchauffement climatique venant accroître les pressions sur les ressources disponibles pour l'alimentation humaine. Les AAC situées sur le territoire de la CCST font l'objet d'une démarche spécifique (FA C1-1).</p>									
Objectifs de l'action									
Préserver, voire améliorer la qualité des eaux des captages prioritaires gérés par GBCA (Sermamagny, Fousse-magne, Grandvillars) et PMA (Baumette)									
Descriptif de l'action envisagée									
Il s'agit de poursuivre l'animation engagée sur les aires d'alimentation des captages. Les collectivités gestionnaires de l'eau potable ont confié l'animation agricole à la Chambre d'agriculture 25/90, et le suivi de la qualité des eaux à la FREDON.									
Maître d'ouvrage ou pilote potentiel									
GBCA / PMA									
Points d'attention									
Prise en considération des pratiques non agricoles / Emergence de la problématique des métabolites de pesticides									
Indicateurs de suivi									
<i>Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat</i>			<i>Indicateurs d'état du milieu</i>						
Nombre de COPIL AAC			Mesures de la qualité des eaux Etat chimique des masses d'eau souterraine						
Calendrier envisagé	2022		2023	2024					
	Animation Elaboration des nouveaux plans d'actions		Animation	Animation					
Coût et plan de financement envisagés									
<i>Code opé.</i>	<i>Opération</i>		<i>MOA</i>	<i>Année d'engagement</i>	<i>Coût € HT</i>				
C1-3-1	Protection des AAC de GBCA : animation du plan d'actions		GBCA	2023	11 000 €				
				2024	11 000 €				
C1-3-2	Protection de l'AAC de la Baumette : animation du plan d'actions		PMA	2023	25 000 €				
				2024	25 000 €				
				Coût total	72 000 €				
Plan de financement (€ HT)									
<i>opération</i>	<i>Agence de l'eau</i>			<i>Autres financeurs</i>		<i>Autofinancement</i>			
	<i>taux classique</i>	<i>bonification</i>	<i>montant HT</i>	<i>Financier</i>	<i>taux</i>	<i>montant HT</i>	<i>MOA</i>	<i>taux</i>	<i>montant HT</i>
C1-3-1	70%		7 700 €	CIA 25/90		- €		30%	3 300 €
C1-3-2	70%		17 500 €	CIA 25/90		- €		30%	7 500 €
Total			25 200 €			- €			10 800 €
Remarques / Suites possibles									

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID : 090-249000241-20231109-2023_06_01A-DE

Orientation C		RÉDUIRE LES POLLUTIONS TOXIQUES ET DIFFUSES
Objectif C1		Encadrer et réduire les impacts des activités sources de pollutions
Fiche action		Schémas directeurs d'assainissement et zonages pluviaux
C1-4		
<i>Sous-bassin versant concerné(s)</i>	Tout le bassin	
<i>Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)</i>	/	
<i>Mesure(s) PDM concernée(s)</i>		
<i>Lien dispositions SAGE</i>	3.2.3	

Contexte général

Le suivi de la qualité des eaux superficielles réalisé par le CD 90 (cf FA C2-1) indique une dégradation quasi-systématique de la qualité des eaux en aval des agglomérations. Les paramètres physico-chimiques et biologiques indiquent une contribution certaine des pollutions d'origine domestique (collecte et traitement des eaux usées) au déclassement des masses d'eau concernées. Ces pollutions peuvent être la résultante :

- de dysfonctionnements des systèmes de traitement des eaux usées (STEU) : stations vétustes, capacités de traitement inférieures à la charge entrante...
- de dysfonctionnements du réseau de collecte : entrées d'eaux claires parasites, fuites des canalisations...
- de rejets directs : mauvais branchements, absence de raccordement ou de système de traitement, délestages par les déversoirs d'orage...

Les collectivités dont les équipements présentent des dysfonctionnements doivent réaliser un schéma directeur d'assainissement (FA C1-4) afin de cibler les travaux à réaliser sur les systèmes d'épuration (FA C1-5) et les réseaux de collecte (C1-6).

Objectifs de l'action

Planifier les travaux nécessaires pour réduire les contaminations des eaux superficielles et souterraines par les effluents d'origine domestique

Descriptif de l'action envisagée

Réalisation ou mise à jour des schémas directeurs d'assainissement et des zonages pluviaux de 4 agglomérations d'assainissement du Grand Belfort

Maître d'ouvrage ou pilote potentiel

GBCA

Points d'attention

Indicateurs de suivi

<i>Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat</i>	<i>Indicateurs d'état du milieu</i>
Nombre de SDA et ZP réalisés	/

Calendrier envisagé	2022	2023	2024
	SDA agglomérations Sud Savoureuse et Vézelois-Meroux	SDA agglomération de Bourogne-ZI	SDA agglomération de Bourogne-ville

Coût et plan de financement envisagés

Code opé.	Opération	Année d'engagement	Coût € HT
C1-4-1	SDA et zonages EP : Agglomération Sud-Savoiseuse	2022	169 200 €
C1-4-2	SDA et zonages EP : Agglomération de Vézelois-Meroux	2022	100 000 €
C1-4-3	SDA et zonages EP : Agglomération de Bourogne-ZI	2023	150 000 €
C1-4-4	SDA et zonages EP : Agglomération de Bourogne-ville	2024	80 000 €
Coût total			499 200 €

Plan de financement (€ HT)

opération	Agence de l'eau			Autres financeurs			Autofinancement		
	taux classique	bonification	montant HT	Financier	taux	montant HT	MOA	taux	montant HT
C1-4-1	50%		84 600 €			- €	GBCA	50%	84 600 €
C1-4-2	50%		50 000 €			- €	GBCA	50%	50 000 €
C1-4-3	50%		75 000 €			- €	GBCA	50%	75 000 €
C1-4-4	50%		40 000 €			- €	GBCA	50%	40 000 €
Total			209 600 €			- €			209 600 €

Remarques / Suites possibles

Des programmes de travaux découleront de l'élaboration des schémas directeurs.

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID : 090-249000241-20231109-2023_06_01A-DE

Orientation C		RÉDUIRE LES POLLUTIONS TOXIQUES ET DIFFUSES
Objectif C1		Encadrer et réduire les impacts des activités sources de pollutions
Fiche action C1-5		Réduction des pollutions issues du traitement des eaux usées domestiques
<i>Sous-bassin versant concerné(s)</i>		Bourbeuse
<i>Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)</i>		FRDR11146
<i>Mesure(s) PDM concernée(s)</i>		ASS0402
<i>Lien dispositions SAGE</i>		3.2.3

Contexte général

Le suivi de la qualité des eaux superficielles réalisé par le CD 90 (cf FA C2-1) indique une dégradation quasi-systématique de la qualité des eaux en aval des agglomérations. Les paramètres physico-chimiques et biologiques indiquent une contribution certaine des pollutions d'origine domestique (collecte et traitement des eaux usées) au déclassement des masses d'eau concernées. Ces pollutions peuvent être la résultante :

- de dysfonctionnements des systèmes de traitement des eaux usées (STEU) : stations vétustes, capacités de traitement inférieures à la charge entrante...
- de dysfonctionnements du réseau de collecte : entrées d'eaux claires parasites, fuites des canalisations...
- de rejets directs : mauvais branchements, absence de raccordement ou de système de traitement, délestages par les déversoirs d'orage...

Les collectivités dont les équipements présentent des dysfonctionnements doivent réaliser un schéma directeur d'assainissement (FA C1-4) afin de cibler les travaux à réaliser sur les systèmes d'épuration (FA C1-5) et les réseaux de collecte (C1-6).

Objectifs de l'action

Améliorer la performance des systèmes d'assainissement collectifs des eaux usées domestiques pour limiter le transfert de pollution aux eaux souterraines et superficielles

Descriptif de l'action envisagée

Une première étude achevée en 2022 a exploré plusieurs scénarios quant au devenir de la STEU vétuste de Denney. A l'issue de cette étude, le choix retenu est la suppression de la STEU de Denney et une réorientation des effluents collectés vers la STEU de Belfort. Il s'agit donc de créer le réseau de transfert pour cette opération.

Sur la durée du contrat, les études de maîtrise d'œuvre seront conduites. La phase travaux se déroulera ultérieurement (2025-2026).

Maître d'ouvrage ou pilote potentiel

GBCA

Points d'attention

Indicateurs de suivi

Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat		Indicateurs d'état du milieu	
Nombre de STEP réhabilitées		Teneur en macronutriments des eaux de surface	
Calendrier envisagé	2022	2023	2024
		Lancement études MOe	Poursuite études MOe et missions annexes

Coût et plan de financement envisagés

Code opé.	Opération	MOa	Année d'engagement	Coût € HT
C1-5-1	Raccordement de l'agglomération de Denney sur la STEU de Belfort	GBCA	2023	38 400 €
		GBCA	2024	99 600 €
Coût total				138 000 €

Plan de financement (€ HT)

opération	Agence de l'eau *			Autres financeurs			Autofinancement		
	taux classique	bonification	montant HT	Financeur	taux	montant HT	MOA	taux	montant HT
C1-5-1	50%		19 200 €			- €		50%	69 000 €
Total			19 200 €			- €			69 000 €

* la subvention AERMC sera attribuée au dépôt de la demande d'aide pour la phase travaux (postérieure au contrat)

Remarques / Suites possibles

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID : 090-249000241-20231109-2023_06_01A-DE

Orientation C		RÉDUIRE LES POLLUTIONS TOXIQUES ET DIFFUSES
Objectif C1		Encadrer et réduire les impacts des activités sources de pollutions
Fiche action		Réduction des pollutions issues de la collecte des effluents domestiques
C1-6		
<i>Sous-bassin versant concerné(s)</i>	Tout le bassin	
<i>Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)</i>	FRDR627 - FRDR628a - FRDR628b - FRDR632a - FRDR1679 - FRDR10019 - FRDR10366 - FRDR10948 - FRDR11146 - FRDR11546 - FRDR11813 - FRDR12081	
<i>Mesure(s) PDM concernée(s)</i>	ASS0302	
<i>Lien dispositions SAGE</i>	3.2.3	

Contexte général

Le suivi de la qualité des eaux superficielles réalisé par le CD 90 (cf FA C2-1) indique une dégradation quasi-systématique de la qualité des eaux en aval des agglomérations. Les paramètres physico-chimiques et biologiques indiquent une contribution certaine des pollutions d'origine domestique (collecte et traitement des eaux usées) au déclassement des masses d'eau concernées. Ces pollutions peuvent être la résultante :

- de dysfonctionnements des systèmes de traitement des eaux usées (STEU) : stations vétustes, capacités de traitement inférieures à la charge entrante...
- de dysfonctionnements du réseau de collecte : entrées d'eaux claires parasites, fuites des canalisations...
- de rejets directs : mauvais branchements, absence de raccordement ou de système de traitement, délestages par les déversoirs d'orage...

Les collectivités dont les équipements présentent des dysfonctionnements doivent réaliser un schéma directeur d'assainissement (FA C1-4) afin de cibler les travaux à réaliser sur les systèmes d'épuration (FA C1-5) et les réseaux de collecte (C1-6).

Objectifs de l'action

Améliorer la performance des réseaux de collecte des eaux usées domestiques pour limiter le transfert de pollution aux eaux souterraines et superficielles

Descriptif de l'action envisagée

Les travaux peuvent consister en une réhabilitation ou un renouvellement des réseaux de collecte, une mise en séparatif (séparation de la collecte des eaux pluviales et des eaux usées), ou des interventions sur divers organes du réseau tels que les déversoirs d'orages ou les postes de relevage.

Maître d'ouvrage ou pilote potentiel

Collectivités compétentes en assainissement collectif

Points d'attention

Coordination des travaux avec d'autres interventions en voirie (autres réseaux, voies de circulation...)

Indicateurs de suivi

<i>Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat</i>	<i>Indicateurs d'état du milieu</i>
Nombre de ml de réseaux réhabilités/renouvelés	Teneur en macronutriments des eaux de surface
Taux de collecte en séparatif	

Calendrier envisagé	2022	2023	2024
	Opérations programmées	Opérations programmées	Opérations programmées

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID : 090-249000241-20231109-2023_06_01A-DE

Coût et plan de financement envisagés

Code opé.	Opération	MOa	Année d'engagement	Coût € HT
C1-6-1	Réhabilitation des réseaux d'assainissement : commune de Phaffans	GBCA	2023	426 650 €
C1-6-2	Travaux de réhabilitation du réseau lié au programme de réduction des ECP : Danjoutin, Belfort	GBCA	2022	226 000 €
			2023	86 275 €
			2024	313 725 €
C1-6-3	Réhabilitation des réseaux d'assainissement Agglo sud Savoureuse	GBCA	2022	142 000 €
			2023	106 000 €
C1-6-4	Etudes déversoirs d'orage Belfort Strolz et Théâtre	GBCA	2023	30 000 €
C1-6-5	Travaux de réhabilitation du réseau : opérations annuelles	GBCA	2023	200 000 €
			2024	200 000 €
C1-6-6	Mise en séparatif + poste de relevage Courtelevant	CCST	2022	426 637 €
C1-6-7	Renouvellement réseau unitaire au centre-ville de Delle	CCST	2022	117 887 €
C1-6-8	Création de réseau + mise en séparatif Florimont	CCST	2022	400 000 €
C1-6-9	Création de réseau + mise en séparatif Faverois	CCST	2022	500 000 €
			2023	1 150 000 €
C1-6-10	Réhabilitation réseaux Grandvillars	CCST	2024	1 150 000 €
			2023	40 000 €
C1-6-11	Mise en séparatif réseau assainissement collectif Lebetain (rue des Cantons)	CCST	2023	40 000 €
C1-6-12	Réhabilitation du réseau d'assainissement sur la commune de Giromagny	CCVS	2022	352 605 €
			2023	223 568 €
C1-6-13	Renouvellement des canalisations 2022-2024 pour réduction des ECP	CCVS	2022	606 480 €
			2023	684 856 €
			2024	448 251 €
C1-6-14	Diagnostic du réseau sur l'agglomération d'assainissement de Lachapelle-sous-Rougemont	CCVS	2022	94 261 €
C1-6-15	Diagnostic du réseau sur l'agglomération d'assainissement d'Anjoutey	CCVS	2023	100 000 €
C1-6-16	Restructuration du collecteur de transit sous le musée Peugeot	PMA	2022	750 000 €
Coût total				8 775 195 €

Plan de financement (€ HT)

opération	Agence de l'eau RMC			Autres financeurs			Autofinancement		
	taux classique*	bonification*	montant HT	Financier	taux	montant HT	MOA	taux	montant HT
C1-6-1	50%		149 100 €			- €	GBCA	65%	277 550 €
C1-6-2	50%		206 131 €			- €	GBCA	67%	419 869 €
C1-6-3	50%		106 000 €			- €	GBCA	57%	142 000 €
C1-6-4	50%		15 000 €			- €	GBCA	50%	15 000 €
C1-6-5	50%		(à définir)			- €	GBCA	(à définir)	(à définir)
C1-6-6	50%		160 125 €			- €	CCST	62%	266 512 €
C1-6-7		30%	17 010 €			- €	CCST	86%	100 877 €
C1-6-8	50%		162 750 €			- €	CCST	59%	237 250 €
C1-6-9	50%		250 000 €			- €	CCST	50%	250 000 €
C1-6-10		30%	483 000 €			- €	CCST	79%	1 817 000 €
C1-6-11		30%	7 350 €			- €	CCST	82%	32 650 €
C1-6-12	50%		238 709 €			- €	CCVS	59%	337 464 €
C1-6-13	50%		477 575 €	DETR		86 000 €	CCVS	50%	569 532 €
C1-6-14	50%		47 131 €			- €	CCVS	50%	47 131 €
C1-6-15	50%		50 000 €			- €	CCVS	50%	50 000 €
C1-6-16	50%		100 625 €	CD25		- €	PMA	87%	649 375 €
Total			2 470 506 €			86 000 €			5 212 210 €

* avec coûts plafonds

Remarques / Suites possibles

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID : 090-249000241-20231109-2023_06_01A-DE

Orientation C		RÉDUIRE LES POLLUTIONS TOXIQUES ET DIFFUSES	
Objectif C1		Encadrer et réduire les impacts des activités sources de pollutions	
Fiche action		Etat des lieux des enjeux relatifs aux effluents d'origine industrielle et artisanale, et analyse de l'opération OPALE 2016-2018	
C1-7			
<i>Sous-bassin versant concerné(s)</i>		Tout le bassin	
<i>Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)</i>		/	
<i>Mesure(s) PDM concernée(s)</i>		IND0901	
<i>Lien dispositions SAGE</i>		3.2.4	

Contexte général									
<p>Empreint d'une histoire industrielle marquée, le bassin de l'Allan présente des contaminations en substances toxiques (métaux en particulier) issus des activités à caractère industriel passées ou actuelles. Ces substances peuvent porter atteinte aux objectifs de bon état des eaux. Hormis les grands sites industriels disposant de leurs propres systèmes de traitement, il existe nombre d'entreprises de petite taille qui rejettent dans les réseaux collectifs des eaux pouvant porter des traces de contamination (ateliers de peinture, de traitement de surface...). Or les stations d'épuration urbaines ne sont pas conçues pour traiter ces effluents.</p> <p>Afin de recenser ces rejets et d'y apporter une solution adaptée, plusieurs opérations collectives se sont déjà déroulées, la plus récente (contrat OPALE 2016-2018) ayant couvert l'intégralité du bassin de l'Allan. Ce contrat était animé par le réseau des CCI. Cependant le dispositif a rencontré un succès modeste, particulièrement dans le secteur du Pays de Montbéliard.</p> <p>La nécessité de reconduire ce type de démarche est pressentie par différents partenaires, afin de toucher les entreprises et activités qui ne seraient pas encore aux normes. Avant d'engager une nouvelle démarche, il apparaît nécessaire d'actualiser l'état des lieux et de produire une analyse du premier contrat OPALE 2016-2018, afin de mettre en exergue les freins rencontrés et d'y remédier.</p>									
Objectifs de l'action									
Evaluer la pertinence d'une future démarche collective de réduction des émissions de polluants toxiques par les activités économiques de type petites industries et artisanat									
Descriptif de l'action envisagée									
Diagnostic des enjeux actuels en matière de pollutions d'origine industrielle et artisanale, analyse du contrat OPALE 2016-2018 centrée sur les moyens (animation, résultats opérationnels : conventions de raccordement, réduction des rejets...)									
Maître d'ouvrage ou pilote potentiel									
EPTB Saône & Doubs									
Points d'attention									
Indicateurs de suivi									
<i>Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat</i>		<i>Indicateurs d'état du milieu</i>							
Réception de l'étude/Rapport d'étude		/							
Calendrier envisagé	2022		2024						
	Etat des lieux et analyse		Poursuite état des lieux et analyse						
Coût et plan de financement envisagés									
<i>Code opé.</i>	<i>Opération</i>		<i>Année d'engagement</i>						
C1-7-1	Etat des lieux et analyse du contrat OPALE 2016-2018		2023						
			Coût € HT						
			16 667 €						
			Coût total						
			16 667 €						
Plan de financement (€ HT)									
<i>opération</i>	<i>Agence de l'eau</i>			<i>Autres financeurs</i>			<i>Autofinancement</i>		
	<i>taux classique</i>	<i>bonification</i>	<i>montant HT</i>	<i>Financier</i>	<i>taux</i>	<i>montant HT</i>	<i>MOA</i>	<i>taux</i>	<i>montant HT</i>
C1-7-1	50%		8 334 €	EPCI-FP	50%	8 334 €	EPTB S&D	0%	- €
Total			8 334 €			8 334 €			- €
Remarques / Suites possibles									

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID : 090-249000241-20231109-2023_06_01A-DE

Orientation C		RÉDUIRE LES POLLUTIONS TOXIQUES ET DIFFUSES	
Objectif C2		Améliorer la connaissance des pollutions et de la capacité des milieux récepteurs	
Fiche action		Suivi étendu de la qualité des eaux de surface	
C2-1			
Sous-bassin versant concerné(s)	Tout le bassin		
Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)	/		
Mesure(s) PDM concernée(s)	/		
Lien dispositions SAGE	3.3.3		

Contexte général									
<p>Le Département du Territoire de Belfort réalise depuis de nombreuses années des campagnes de suivi de la qualité des eaux des cours d'eau. Ce suivi ne se cantonne pas aux mesures requises dans le cadre de la DCE, mais s'intéresse à un réseau dense de stations. Ce suivi fin est utile pour déterminer les causes de dégradation de la qualité des eaux. Or il n'existe pas de suivi équivalent sur les parties de bassin relevant des départements du Doubs et de la Haute-Saône. Comme réalisé par le passé, le Département du Territoire de Belfort se propose de compléter son suivi régulier en relevant les stations sur le 25 et le 70, ceci afin de disposer d'un état des lieux homogène sur l'ensemble du périmètre du SAGE.</p> <p>Parallèlement, dans un objectif d'amélioration de la qualité de l'eau et des habitats de son patrimoine aquatique, PMA s'engage dans l'élaboration d'un programme de suivi pluriannuel des qualités eau/sédiments/hydrobiologiques de ses rivières. Il s'agit de définir, en concertation avec les acteurs du territoire, un roulement pluriannuel de suivi permettant d'identifier non seulement les cours d'eau présentant des désordres et où des actions nécessitent d'être menées mais également de mettre en évidence l'amélioration des qualités eau et milieu des cours d'eau suite aux actions de restauration écologique et épuratoires réalisées.</p>									
Objectifs de l'action									
Disposer d'un état de la qualité des eaux homogène sur le périmètre du SAGE									
Orienter l'action sur les cours d'eau du territoire en fonction des qualités eaux/sédiments/hydrobiologiques des rivières.									
Descriptif de l'action envisagée									
Campagnes de prélèvements et d'analyses sur les stations du bassin Allan dans les départements 25, 70 et 90									
Sur le périmètre de PMA :									
Réaliser une réunion préalable de concertation avec les acteurs du territoire (AERMC, CD25, EPTB Saône et Doubs, fédération de pêche, pour identifier des secteurs prioritaires en terme de suivi									
Elaborer un programme de suivi pluriannuel des cours d'eau du territoire									
Soumettre le programme aux acteurs du territoire et réaliser les adaptations suite à concertation									
Réaliser le suivi de l'année N=2023									
Réaliser le suivi de l'année N+1 = 2024									
Maître d'ouvrage ou pilote potentiel									
CD 90 - PMA									
Points d'attention									
Coordination des campagnes sur le périmètre de PMA									
Indicateurs de suivi									
Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat		Indicateurs d'état du milieu							
Campagnes de mesures qualité		/							
Calendrier envisagé	2022		2024						
	Réunion de concertation avec les acteurs du territoire de PMA		Campagnes de mesures 2024						
2023		2024							
Elaboration du programme de suivi		Campagnes de mesures 2023							
Coût et plan de financement envisagés									
Code opé.	Opérations	MOA	Année d'engagement						
C2-1-1	Suivi étendu de la qualité des eaux de surface	CD90	2023						
			2024						
C2-1-2	Suivi de la qualité des eaux de surface de PMA	PMA	2023						
			2024						
			Coût total						
			270 000 €						
Plan de financement (€ HT)									
opération	Agence de l'eau			Autres financeurs			Autofinancement		
	taux classique	bonification	montant HT	Financier	taux	montant HT	MOA	taux	montant HT
C2-1-1	50%		110 000 €	CD25		- €	CD90	50%	110 000 €
				CD70		- €			
C2-1-2	50%		25 000 €	CD25	30%	15 000 €	PMA	20%	10 000 €
Total			135 000 €			15 000 €			120 000 €
Remarques / Suites possibles									

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID : 090-249000241-20231109-2023_06_01A-DE

Orientation C		RÉDUIRE LES POLLUTIONS TOXIQUES ET DIFFUSES	
Objectif C2		Améliorer la connaissance des pollutions et de la capacité des milieux récepteurs	
Fiche action		Évaluation de la contamination par les substances toxiques	
C2-2			
<i>Sous-bassin versant concerné(s)</i>		Tout le bassin	
<i>Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)</i>		/	
<i>Mesure(s) PDM concernée(s)</i>		/	
<i>Lien dispositions SAGE</i>		3.3.5	

Contexte général

Les eaux superficielles du bassin de l'Allan présentent des contaminations par de nombreuses substances toxiques. Celles-ci peuvent être le fait d'activités industrielles passées et/ou actuelles, de dépôts sauvages ou anciennes décharges, ou encore d'un fonds géochimique naturel. Une évaluation des contaminations avait été réalisée par le Département du Territoire de Belfort sur l'ensemble du bassin de l'Allan. Des mises à jour partielles ont été réalisées depuis, mais celles-ci ne permettent pas d'évaluer l'évolution des contaminations à l'échelle du bassin. Cependant, au vu du nombre de molécules susceptibles d'être retrouvées, le coût d'une nouvelle étude serait conséquent. Il convient donc au préalable d'évaluer l'opportunité de réaliser une telle étude, en clarifiant les objectifs poursuivis et les actions de réduction des contaminations qui pourraient en découler.

Objectifs de l'action

Identifier des leviers d'action de réduction des pollutions toxiques

Descriptif de l'action envisagée

Constitution d'un groupe de travail pour faire le point sur les données existantes et les besoins de réactualisation ; cibler les secteurs / molécules à rechercher / supports à analyser (eau, sédiments) et définir les objectifs de la future étude

Maître d'ouvrage ou pilote potentiel

CD 90

Points d'attention

Indicateurs de suivi

<i>Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat</i>	<i>Indicateurs d'état du milieu</i>
Réunions du groupe de travail	/
Décision sur l'opportunité d'une étude	/

Calendrier envisagé	2022	2023	2024
		Animation GT	Propositions GT

Coût et plan de financement envisagés

Code opé.	Opération	MOa	Année d'engagement	Coût € HT
C2-2-1	Pilotage d'un groupe de travail	CD 90	2023	- €
Coût total				- €

Plan de financement (€ HT)

opération	Agence de l'eau			Autres financeurs			Autofinancement		
	taux classique	bonification	montant HT	Financeur	taux	montant HT	MOA	taux	montant HT
C2-2-1			- €			- €			- €
Total			- €			- €			- €

Remarques / Suites possibles

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID : 090-249000241-20231109-2023_06_01A-DE

Orientation C		RÉDUIRE LES POLLUTIONS TOXIQUES ET DIFFUSES	
Objectif C2		Améliorer la connaissance des pollutions et de la capacité des milieux récepteurs	
Fiche action		Évaluation de l'impact des systèmes d'assainissement non collectif	
C2-3			
<i>Sous-bassin versant concerné(s)</i>	Allaine - Allan / Bourbeuse		
<i>Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)</i>	FRDR11128 - FRDR12081		
<i>Mesure(s) PDM concernée(s)</i>	ASS0801		
<i>Lien dispositions SAGE</i>	/		

Contexte général									
Le suivi de la qualité des eaux de surface, effectué par le Département du Territoire de Belfort, indique que la qualité des eaux reste impactée par les systèmes d'assainissement. Certains sous-bassins, où l'assainissement autonome reste très présent, montrent ainsi une qualité dégradée. Un diagnostic réalisé dans le cadre du contrat de rivière Allaine 2010-2015 avait par exemple indiqué un taux de non-conformité de 70% sur le secteur de la Loutre. Un programme de réhabilitation a depuis été entrepris par la CCST ; cependant, la qualité de ce cours d'eau ne montre pour le moment aucune amélioration. Une connaissance plus fine de l'état des systèmes ANC, ciblé sur les deux secteurs visés par le PDM, permettrait d'évaluer la contribution potentielle de ces installations à la dégradation de la qualité des eaux.									
Objectifs de l'action									
Améliorer la connaissance sur la conformité des dispositifs d'assainissement autonome et inciter à la mise aux normes des installations défectueuses									
Descriptif de l'action envisagée									
Les services ANC des deux collectivités concernées orienteront prioritairement leurs contrôles sur les communes situées sur les bassins versants des deux masses d'eau ciblées par le SDAGE. Par la suite, un bilan des contrôles et de leurs effets (mises aux normes réalisées) pourra être effectué, afin de juger de l'opportunité d'une action de plus grande ampleur (opération collective).									
Maître d'ouvrage ou pilote potentiel									
CCST / GBCA									
Points d'attention									
Indicateurs de suivi									
<i>Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat</i>			<i>Indicateurs d'état du milieu</i>						
Nombre de contrôles réalisés sur les masses d'eau objectifs			Teneurs en macronutriments des eaux superficielles						
Calendrier envisagé	2022		2023	2024					
			Diagnostics	Diagnostics					
Coût et plan de financement envisagés									
<i>Code opé.</i>	<i>Opération</i>		<i>MOa</i>	<i>Année d'engagement</i>					
C2-3-1	Diagnostic des installations d'assainissement autonome (BV		GBCA	2023					
C2-3-2	Loutre/Suarcine)		CCST	2023					
				Coût total					
				- €					
Plan de financement (€ HT)									
<i>opération</i>	<i>Agence de l'eau</i>			<i>Autres financeurs</i>			<i>Autofinancement</i>		
	<i>taux classique</i>	<i>bonification</i>	<i>montant HT</i>	<i>Financier</i>	<i>taux</i>	<i>montant HT</i>	<i>MOA</i>	<i>taux</i>	<i>montant HT</i>
C2-3-1			- €			- €			- €
C2-3-2			- €			- €			- €
Total			- €			- €			- €
Remarques / Suites possibles									
Selon le bilan des contrôles et de leurs suites, une action de type opération collective pourra être envisagée.									

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID : 090-249000241-20231109-2023_06_01A-DE

Orientation D		PROTÉGER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES	
Objectif D1		Restaurer la morphologie et la continuité écologique	
Fiche action		Restauration de l'Allaine entre Delle et Grandvillars	
D1-1			
<i>Sous-bassin versant concerné(s)</i>	Allaine-Allan		
<i>Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)</i>	FRDR630a - FRDR12081		
<i>Mesure(s) PDM concernée(s)</i>	MIA0203 - MIA0301		
<i>Lien dispositions SAGE</i>	5.1.1 - 5.1.2		

Contexte général									
<p>Les travaux du Comité technique Morphologie du SAGE ont permis d'identifier 30 tronçons de cours d'eau prioritaires pour y mener des opérations de restauration morphologique d'ampleur. Parmi ces tronçons figurent l'Allaine à Grandvillars (priorité très forte) et la Covatte en amont de Joncherey (priorité forte).</p> <p>Dans la continuité des travaux conduits sous le contrat de rivière Allaine 2010-2015, la CCST a décidé d'engager un vaste chantier de restauration de l'Allaine et de la Covatte entre Delle/Joncherey et Grandvillars, dans une optique de coupler restauration des milieux et atténuation du risque d'inondation. Des études d'avant-projet ont été réalisées par le bureau d'études Teleos en 2018. Au vu de l'ampleur de la restauration envisagée, qui concerne environ 10 km de cours d'eau, les travaux seront réalisés en phases successives. Ainsi, en 2021, une première phase de travaux a été initiée dans la traversée de Delle, avec effacement d'un ouvrage infranchissable et aménagements dans le lit mineur.</p> <p>Parallèlement, un projet en partenariat avec AgroSup Dijon a vu le jour, afin de prendre en considération les activités agricoles de la plaine de l'Allaine dans le secteur concerné par le projet de restauration hors agglomérations.</p> <p>Il s'agit de poursuivre la restauration de l'Allaine et de la Covatte sur l'ensemble du linéaire étudié par la CCST.</p>									
Objectifs de l'action									
Poursuivre le programme de restauration de l'Allaine et de la Covatte entre Delle/Joncherey et Grandvillars : restauration morphologique de l'Allaine à l'aval de Delle, aménagement d'un ouvrage infranchissable sur l'Allaine (seuil des Roselets).									
Descriptif de l'action envisagée									
Ce projet consiste à réaliser une restauration écologique de l'Allaine entre la zone des Brétiloux (précédemment restaurée) et le moulin de Thiancourt, et de la Covatte entre Faverois et Joncherey. Les travaux prévus consistent à reméandrer les cours d'eau en secteurs non urbanisés, à aménager un seuil infranchissable et à améliorer le fonctionnement de la zone d'expansion des crues des Brétiloux par l'aménagement de la friche Von Roll.									
Maître d'ouvrage ou pilote potentiel									
CCST									
Points d'attention									
Acceptation du projet de reméandrement dans la plaine agricole par les exploitants									
Calendrier envisagé	2022		2023						
	Poursuite Tranche 1		Etudes Tranche 2						
			2024						
			Travaux Tranche 2 (2024-2025)						
Indicateurs de suivi									
<i>Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat</i>		<i>Indicateurs d'état du milieu</i>							
Coût et plan de financement envisagés									
<i>Code opé.</i>	<i>Opération</i>	<i>Année d'engagement</i>	<i>Coût € HT</i>						
D1-1-1	Tranche 2 (aval Brétiloux jusqu'au moulin de Thiancourt + Covatte) : études	2023	100 000 €						
D1-1-2	Tranche 2 (aval Brétiloux jusqu'au moulin de Thiancourt + Covatte) : travaux	2024	(à définir)						
Coût total			100 000 €						
Plan de financement (€ HT)									
<i>opération</i>	<i>Agence de l'eau</i>			<i>Autres financeurs</i>			<i>Autofinancement</i>		
	<i>taux classique</i>	<i>bonification</i>	<i>montant HT</i>	<i>Financier</i>	<i>taux</i>	<i>montant HT</i>	<i>MOA</i>	<i>taux</i>	<i>montant HT</i>
D1-1-1	50%		50 000 €			- €	CCST	50%	50 000 €
D1-1-2	50% à 70%		(à définir)			- €	CCST	-	(à définir)
Total			50 000 €			- €			50 000 €
Remarques / Suites possibles									
Suites envisagées : Etudes et travaux de restauration d'un troisième tronçon									

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID : 090-249000241-20231109-2023_06_01A-DE

Orientation D		PROTÉGER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES	
Objectif D1		Restaurer la morphologie et la continuité écologique	
Fiche action		Restauration de l'Allaine à Morvillars	
D1-2			
<i>Sous-bassin versant concerné(s)</i>		Allaine-Allan	
<i>Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)</i>		FRDR630a	
<i>Mesure(s) PDM concernée(s)</i>		MIA0203 - MIA0301	
<i>Lien dispositions SAGE</i>		5.1.1 - 5.1.2	

Contexte général									
<p>Lors de l'élaboration du SAGE Allan, la commission morphologie a identifié plusieurs tronçons de cours d'eau prioritaires à restaurer au regard de leur dégradation. Afin d'identifier les enjeux en terme d'amélioration des milieux dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI en 2018, GBCA a mené, en 2017, une étude visant à hiérarchiser 7 tronçons prioritaires sur son territoire et élaborer un programme de maîtrise d'œuvre de futurs travaux.</p> <p>Suite à la prise de compétence GEMAPI au 1er janvier 2018, GBCA a souhaité engager une étude de restauration morphologique d'un premier tronçon situé sur l'Allaine à Morvillars. Ce tronçon, de 2,15 km, est identifié au programme de mesures du SDAGE 2016-2021.</p> <p>La commune de Morvillars, propriétaire du seuil ROE 15873 situé sur l'Allaine, doit rétablir la continuité écologique au droit de ce seuil infranchissable situé sur un cours d'eau classé liste 2.</p> <p>Aussi, GBCA a souhaité inclure cet objectif de rétablissement de la continuité écologique dans son étude morphologique.</p>									
Objectifs de l'action									
Restaurer morphologiquement l'Allaine dans la traversée de Morvillars (tronçon prioritaire du SAGE)									
Rendre franchissable des ouvrages faisant obstacle à la continuité écologique (cours d'eau liste 2)									
Descriptif de l'action envisagée									
<p>Les différents scénarios proposés à l'issue de la phase de diagnostic ne tenaient pas compte de l'influence du premier ouvrage sur le captage d'eau potable (captage de Morvillars) situé à l'amont du tronçon étudié, ni d'un éventuel gain de recharge qui pourrait être apporté par une restauration morphologique dans la zone d'alimentation de la prise d'eau. De plus la société VMC, propriétaire de terrains à proximité du cours de l'Allaine, propose de mettre à disposition ses propriétés pour permettre un projet ambitieux de restauration morphologique. Ce nouveau scénario doit être approfondi, ainsi que les interactions entre la rivière et la nappe exploitée pour l'alimentation en eau potable. A l'issue, un programme de travaux pourra être conduit, incluant a minima le rétablissement de la franchissabilité piscicole au droit de l'ouvrage amont (ROE 15873).</p>									
Maître d'ouvrage ou pilote potentiel									
GBCA									
Points d'attention									
Tronçon à l'aval d'un captage AEP - Tronçon en site Natura 2000 - Alimentation du canal usinier VMC - Erosion de la digue de l'étang VMC									
Indicateurs de suivi									
<i>Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat</i>		<i>Indicateurs d'état du milieu</i>							
Nombre de seuils rendus franchissables - nombre de ml restaurés		Indicateurs biologiques (IPR, I2M2)							
Calendrier envisagé	2022		2023						
	Etudes complémentaires		Travaux d'aménagement du seuil						
Coût et plan de financement envisagés									
<i>Code opé.</i>	<i>Opération</i>	<i>Année d'engagement</i>	<i>Coût € HT</i>						
D1-2-1	Etudes complémentaires	2022	30 000 €						
D1-2-2	Aménagement du seuil	2024	450 000 €						
Coût total			480 000 €						
Plan de financement (€ HT)									
<i>opération</i>	<i>Agence de l'eau</i>			<i>Autres financeurs</i>			<i>Autofinancement</i>		
	<i>taux classique</i>	<i>bonification</i>	<i>montant HT</i>	<i>Financier</i>	<i>taux</i>	<i>montant HT</i>	<i>MOA</i>	<i>taux</i>	<i>montant HT</i>
D1-2-1	50%		15 000 €			- €	GBCA	50%	15 000 €
D1-2-2	50%	20%	315 000 €			- €	GBCA	30%	135 000 €
Total			330 000 €			- €			150 000 €
Remarques / Suites possibles									
Les travaux pourront se poursuivre en plusieurs phases à l'issue des premiers aménagements									

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID : 090-249000241-20231109-2023_06_01A-DE

Orientation D		PROTÉGER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES	
Objectif D1		Restaurer la morphologie et la continuité écologique	
Fiche action		Restauration écologique du Rupt et de ses fonctionnalités	
D1-3			
<i>Sous-bassin versant concerné(s)</i>		Allaine - Allan	
<i>Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)</i>		FRDR10948	
<i>Mesure(s) PDM concernée(s)</i>		MIA0203 - MIA0301	
<i>Lien dispositions SAGE</i>		4.2.1 - 5.1.1 - 5.1.2 - 5.1.3	

Contexte général									
<p>La vallée du Rupt est quasi intégralement sur le périmètre de PMA 72 depuis la fusion avec l'ancienne CC de la vallée du Rupt. Or il s'avère que ce cours d'eau a été gravement impacté par des travaux connexes aux remembrements ce qui a mené à la chenalisation de l'ensemble de son linéaire sur le périmètre de l'agglomération.</p> <p>Suite à ces travaux, de nombreux seuils ont été mis en place sur son cours (environ 50).</p> <p>Enfin, le complexe des étangs des Princes capture la quasi totalité du débit du ruisseau et y rejette en aval une eau aux caractéristiques peu compatibles avec une rivière de première catégorie piscicole.</p> <p>Des inondations récurrentes, notamment causées par des orages localisés, incitent à chercher des solutions sur la partie amont du bassin versant pour préserver les biens et les personnes du risque inondation sur l'ensemble de son linéaire. La recherche de solutions fondées sur la nature (reconnexion de zones humides, reconstitution de zones d'expansions de crues) est privilégiée.</p> <p>La forte dégradation du cours d'eau et les problèmes d'inondations récurrents incitent PMA à mener une étude globale de restauration écologique et de prévention des inondations. L'objectif est de définir des tronçons prioritaires pour y développer des projets de restauration écologique/renaturation couplés à des solutions de gestion des inondations fondées sur la nature.</p>									
Objectifs de l'action									
<p>Etablir un diagnostic écologique global du Rupt et de ses affluents en tenant compte du risque inondation</p> <p>Définition des propositions d'actions de restaurations écologiques, morphologiques (restauration, renaturation) et d'atténuation des inondations par des solutions fondées sur la nature</p> <p>Définir 3 sites prioritaires</p> <p>Réalisation d'une étude de maîtrise d'œuvre sur 1 site prioritaire</p>									
Descriptif de l'action envisagée									
<p>L'étude comprend un suivi écologique sur une année qui comprend des analyses physico-chimique, des indices biologiques, et un diagnostic morphologique.</p> <p>Elle doit déboucher sur un travail de priorisation de sites prioritaires et la proposition de travaux au stade APS.</p>									
Maître d'ouvrage ou pilote potentiel									
PMA									
Points d'attention									
Faisabilité technique, foncier et acceptation locale des propositions d'aménagements									
Indicateurs de suivi									
<i>Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat</i>		<i>Indicateurs d'état du milieu</i>							
Rapport de rendu de l'étude préalable de diagnostic + propositions d'actions		Analyse physico-chimique de l'eau I2M2 et/ou pêche électrique IAM							
Calendrier envisagé	2022		2023						
	Lancement étude et suivis		Poursuite étude et suivis						
			2024						
			Lancement étude MOe						
Coût et plan de financement envisagés									
<i>Code opé.</i>	<i>Opération</i>		<i>Année d'engagement</i>						
D1-3-1	Etude globale du Rupt et de ses affluents et proposition d'actions		2022						
D1-3-2	Suivi écologique et physico-chimique sur 1 an		2022						
D1-3-3	Etude de maîtrise d'œuvre pour un site prioritaire		2024						
			Coût total						
			111 006 €						
Plan de financement (€ HT)									
<i>opération</i>	<i>Agence de l'eau</i>			<i>Autres financeurs</i>			<i>Autofinancement</i>		
	<i>taux classique</i>	<i>bonification</i>	<i>montant HT</i>	<i>Financeur</i>	<i>taux</i>	<i>montant HT</i>	<i>MOA</i>	<i>taux</i>	<i>montant HT</i>
D1-3-1	50%		22 475 €	CD25	30%	13 485 €	PMA	20%	8 990 €
D1-3-2	50%		13 028 €	CD25	30%	7 817 €	PMA	20%	5 211 €
D1-3-3	50%		20 000 €	CD25	30%	12 000 €	PMA	20%	8 000 €
Total			55 503 €			33 302 €			22 201 €
Remarques / Suites possibles									
Suites envisagées : Travaux sur un premier site et étude de maîtrise d'œuvre en vue de la restauration d'un second et troisième site. Ces projets seront proposés dans le prochain contrat de l'Allan.									

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID : 090-249000241-20231109-2023_06_01A-DE

Orientation D		PROTÉGER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES
Objectif D1		Restaurer la morphologie et la continuité écologique
Fiche action		Diagnostic des petits affluents de l'Allaine et de la Bourbeuse,
D1-4		définition et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'entretien
<i>Sous-bassin versant concerné(s)</i>	Allaine-Allan / Bourbeuse	
<i>Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)</i>		
<i>Mesure(s) PDM concernée(s)</i>	/	
<i>Lien dispositions SAGE</i>	5.1.1 - 5.1.2	

Contexte général									
<p>Les travaux menés dans le cadre du contrat de rivière Allaine et de l'élaboration du SAGE Allan se sont concentrés sur les cours d'eau principaux. Or l'état morphologique des petits affluents peut contribuer, favorablement ou non, à l'état des drains principaux. Dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI, la CCST a entrepris de réaliser en régie un diagnostic de l'état morphologique des affluents de l'Allaine et de la Bourbeuse sur son périmètre. Ce diagnostic s'intéresse aux principales dégradations du lit mineur et des berges (érosion / protections de berges, piétinement, état de la ripisylve, présence d'obstacles, embâcles...). Débuté en 2021, il se poursuivra en 2022. Ce diagnostic servira de base à l'établissement d'un plan pluriannuel d'entretien des cours d'eau (qui devrait être mis en œuvre à compter de 2024). Il s'adossera à une action de sensibilisation des riverains à l'entretien des cours d'eau (FA n° E1-4).</p>									
Objectifs de l'action									
<p>Etablir et mettre en œuvre un programme pluriannuel d'entretien des affluents de l'Allaine et de la Bourbeuse. Prévenir et remédier aux "petites" dégradations morphologiques ne nécessitant pas des travaux de restauration.</p>									
Descriptif de l'action envisagée									
<p>Le diagnostic s'appuie sur des observations de terrain réalisées en régie. Il est transcrit sous forme cartographique permettant de localiser et de caractériser les différentes dégradations constatées. Une synthèse en sera effectuée pour proposer un programme de travaux mineurs et d'entretien.</p>									
Maître d'ouvrage ou pilote potentiel									
CCST									
Points d'attention									
Moyens humains disponibles									
Indicateurs de suivi									
<i>Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat</i>		<i>Indicateurs d'état du milieu</i>							
Plan pluriannuel élaboré et mis en œuvre		/							
Calendrier envisagé	2022		2023						
	Diagnostic		Elaboration d'un plan pluriannuel d'entretien						
			2024						
			Mise en œuvre du plan pluriannuel d'entretien						
Coût et plan de financement envisagés									
<i>Code opé.</i>	<i>Opération</i>		<i>Année d'engagement</i>						
D1-4-1	Diagnostic des petits affluents (en régie)		2022						
D1-4-2	Elaboration d'un plan pluriannuel d'entretien		2023						
D1-4-3	Mise en œuvre du plan pluriannuel		2024						
			Coût total						
			100 000 €						
Plan de financement (€ HT)									
<i>opération</i>	<i>Agence de l'eau</i>			<i>Autres financeurs</i>			<i>Autofinancement</i>		
	<i>taux classique</i>	<i>bonification</i>	<i>montant HT</i>	<i>Financier</i>	<i>taux</i>	<i>montant HT</i>	<i>MOA</i>	<i>taux</i>	<i>montant HT</i>
D1-4-1			- €			- €	CCST		- €
D1-4-2			- €			- €	CCST		- €
D1-4-3	30%		30 000 €			- €	CCST	70%	70 000 €
Total			30 000 €			- €			70 000 €
Remarques / Suites possibles									
<p>Les observations réalisées, mises en corrélation avec des diagnostics morphologiques antérieurs et le suivi de la qualité des eaux de surface, pourront servir à établir une stratégie plus large de restaurations de petite ampleur (désherbage, plantation de ripisylve...) sur l'ensemble des rivières du bassin .</p>									

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID : 090-249000241-20231109-2023_06_01A-DE

Orientation D		PROTÉGER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES	
Objectif D1		Restaurer la morphologie et la continuité écologique	
Fiche action		Restauration de la Saint-Nicolas entre Rougemont-le-Château et Petitefontaine	
D1-5			
<i>Sous-bassin versant concerné(s)</i>		Bourbeuse	
<i>Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)</i>		FRDR632a	
<i>Mesure(s) PDM concernée(s)</i>		MIA0203 - MIA0301	
<i>Lien dispositions SAGE</i>		5.1.1 - 5.1.2	

Contexte général

L'étude hydromorphologique réalisée sur le bassin versant de la Bourbeuse (par le conseil départemental 90 en 2016) et les travaux du comité technique du SAGE Allan ont permis d'identifier un tronçon prioritaire (à priorité très forte) sur la Saint-Nicolas de Rougemont-le-Château à Petitefontaine. La CCVS a engagé en 2020 une étude hydromorphologique, en prolongeant le linéaire étudié depuis la traversée urbaine de Rougemont-le-Château et jusqu'à la limite aval du périmètre de la Communauté de communes, soit un linéaire d'environ 7,9 km. Cette étude, conduite par le bureau d'études SAFEGE, a abouti à la proposition de différents scénarios d'aménagement visant à redonner au cours d'eau une hydromorphologie plus naturelle, à traiter les obstacles à la continuité écologique (cours d'eau classé en liste 1), voire d'atténuer le risque d'inondation (PPRI en cours d'élaboration).
La CCVS ayant par ailleurs engagé prioritairement une action visant à la restauration d'un autre cours d'eau (cf. FA D1-8), le projet de restauration de la Saint-Nicolas sera repris à la suite de celui du Rhône.

Objectifs de l'action

Réaliser les études d'avant-projet et de projet du scénario d'aménagement retenu, en vue de travaux ultérieurs de restauration morphologique

Descriptif de l'action envisagée

Les scénarios présentés au stade diagnostic consistent, à des degrés d'ambition divers, à supprimer au moins 2 ouvrages infranchissables et à aménager ou supprimer les autres, à aménager le lit mineur du cours d'eau dans les traversées urbaines, à restaurer la mobilité latérale du cours d'eau (retrait d'encrochements) et à recréer un lit sinueux sur le reste du linéaire. La question du recul ou de la suppression de digues est également à considérer.
Une fois le choix d'un scénario fixé, les études de maîtrise d'œuvre seront engagées. Les travaux seront réalisés après la fin du contrat.

Maître d'ouvrage ou pilote potentiel

CCVS

Points d'attention

Indicateurs de suivi

Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat | *Indicateurs d'état du milieu*

Rendu des études | Indicateurs biologiques et morphologiques

Calendrier envisagé	2022		2023		2024	
					Reprise du projet : choix d'un scénario et études correspondantes	

Coût et plan de financement envisagés

Code opé.	Opération	Année d'engagement	Coût € HT
D1-5-1	Etudes de maîtrise d'œuvre	2024	151 228 €
Coût total			151 228 €

Plan de financement (€ HT)

opération	Agence de l'eau			Autres financeurs			Autofinancement		
	taux classique	bonification	montant HT	Financeur	taux	montant HT	MOA	taux	montant HT
D1-5-1	50% à 70%		75 614 €			- €		50%	75 614 €
Total			75 614 €			- €			75 614 €

Remarques / Suites possibles

Travaux à engager à l'issue des études

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID : 090-249000241-20231109-2023_06_01A-DE

Orientation D		PROTÉGER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES	
Objectif D1		Restaurer la morphologie et la continuité écologique	
Fiche action		Restauration d'un tronçon de la Bourbeuse à Froidefontaine :	
D1-6		suivi après travaux	
<i>Sous-bassin versant concerné(s)</i>		<i>Bourbeuse</i>	
<i>Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)</i>		FRDR631	
<i>Mesure(s) PDM concernée(s)</i>		/	
<i>Lien dispositions SAGE</i>		5.1.1 - 5.1.2	

Contexte général									
<p>La remise en service de la ligne de trains Belfort-Delle/construction de la ligne à grande vitesse Rhin Rhône a nécessité la destruction de zones humides situées sur le tracé de la ligne. L'application de la réglementation requiert la compensation de ces destructions par la création ou la restauration de zones humides, si possible à proximité des espaces détruits. Parmi les sites sélectionnés par SNCF Réseau, une frayère à brochet déconnectée se trouve dans le périmètre immédiat d'un tronçon prioritaire du SAGE Allan (B1 la Bourbeuse de Brebotte à Bourogne). SNCF Réseau s'est donc rapproché des intercommunalités concernées par le tronçon (CCST et GBCA) afin qu'un projet global de restauration du tronçon prioritaire et de ses annexes hydrauliques puisse voir le jour.</p>									
Objectifs de l'action									
<p>Restauration de 920 m de la Bourbeuse profondément incisé et surélargi : rehausse du fond du lit par pose de semelles de fond, reconnexion de 2 anciens méandres scindés, rehausse du toit de la nappe Suivi piscicole + macroinvertébrés, suivi morphologique (CARHYCE + IAM), suivi piézométrique</p>									
Descriptif de l'action envisagée									
<p>Le projet consiste à resserrer et rehausser le lit de la Bourbeuse majoritairement dans son tracé actuel par la pose régulière de semelles de fond ; deux anciens méandres scindés seront remis en eau, l'ancien lit sera comblé. La réhausse de la nappe ainsi obtenue permettra la reconnexion d'annexes hydrauliques, dont un site favorable à la reproduction du brochet. Les incidences hydrauliques à Q100 sont mineures et ne touchent aucun enjeu humain. Le projet de restauration (hors contrat) est porté par SNCF Réseaux. La présente fiche-action concerne le suivi écologique après travaux.</p>									
Maître d'ouvrage ou pilote potentiel									
FDPPMA90 (suivi morphologique et piscicole)									
Points d'attention									
Projet en zone rouge PPRI ; opposition des maires des communes concernées									
Indicateurs de suivi									
Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat		Indicateurs d'état du milieu							
Rendus des suivis		/							
Calendrier envisagé	2022		2023						
	Concertation avec les communes, études de définition du projet		Réalisation des travaux						
			2024						
			Suivi						
Coût et plan de financement envisagés									
Code opé.	Opérations		Année d'engagement						
D1-6-1	Suivi après travaux		2024						
			Coût total						
			45 000 €						
Plan de financement (€ HT)									
opération	Agence de l'eau			Autres financeurs			Autofinancement		
	taux classique	bonification	montant HT	Financier	taux	montant HT	MOA	taux	montant HT
D1-6-1	50%		22 500 €	CCST	25%	11 250 €	FDAAPPMA	0%	- €
				GBCA	25%	11 250 €	90		
Total			22 500 €			22 500 €			- €
Remarques / Suites possibles									

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID : 090-249000241-20231109-2023_06_01A-DE

Orientation D		PROTÉGER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES	
Objectif D1		Restaurer la morphologie et la continuité écologique	
Fiche action		Etude diagnostic pour la restauration écologique et la renaturation de la Lizaine	
D1-7			
<i>Sous-bassin versant concerné(s)</i>		Lizaine	
<i>Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)</i>		FRDR1679	
<i>Mesure(s) PDM concernée(s)</i>		MIA203	
<i>Lien dispositions SAGE</i>		5.1.1 - 5.1.2	

Contexte général

La Lizaine présente un lit méandriforme dans l'Espace Naturel Sensible (ENS) de la Lizaine, mais sa morphologie est gravement atteinte. En effet, une forte incision du lit et la présence de nombreux seuils dans un état de délabrement avancé laissent craindre un assèchement des zones humides attenantes qui font tout l'intérêt de cet espace naturel classé sensible en 2020. Le plan de gestion en cours de validation (fin 2022) prescrit une étude hydro-morphologique pour faire le lien entre la rivière et les prairies humides et ainsi définir des pistes d'actions permettant de conserver voir d'améliorer le caractère humide de la zone tout en restaurant la morphologie de ce tronçon de rivière. La commune, principale propriétaire du site, est un acteur engagé dans la préservation de l'ENS, ce qui représente un atout considérable pour mener à bien un projet ambitieux. PMA est gestionnaire de cet ENS.

Objectifs de l'action

Diagnostiquer et comprendre les relations nappes/rivières/prairies humides sur l'ENS de la Lizaine
 Evaluer la qualité morphologique de la Lizaine et définir des actions d'amélioration (renaturation, restauration)
 Définir des solutions pour préserver et/ou améliorer le caractère humide de l'ENS

Descriptif de l'action envisagée

Une étude sera confiée à un bureau d'études pour notamment :
 -Mettre en place et suivre un réseau de piézomètre à mettre en œuvre sur le site
 -Etablir le diagnostic morphologique de la Lizaine
 -Etablir le profil physico-chimique et biologique de la Lizaine (dont pêche électrique)
 -Caractériser les relations rivières/nappes/prairies humides
 -Proposer des solutions pour conserver et améliorer le caractère humide de l'ENS
 -Proposer des solutions de restauration hydro-éco-morphologique de la Lizaine

Maître d'ouvrage ou pilote potentiel

PMA

Points d'attention

Coûts et financement des solutions

Indicateurs de suivi

<i>Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat</i>	<i>Indicateurs d'état du milieu</i>
Notification de l'étude à un bureau d'études spécialisé Rapport de rendu de l'étude préalable de diagnostic + propositions d'actions	Suivi de la nappe d'accompagnement de la Lizaine au sein de l'ENS (suivi des piézomètres) Pêche électrique IAM

Calendrier envisagé	2022	2023	2024

Coût et plan de financement envisagés

Code opé.	Opération	Année d'engagement	Coût € HT
D1-7-1	Etude préalable de diagnostic	2024	40 000 €
Coût total			40 000 €

Plan de financement (€ HT)

opération	Agence de l'eau			Autres financeurs			Autofinancement		
	taux classique	bonification	montant HT	Financier	taux	montant HT	MOA	taux	montant HT
D1-7-1	50%		20 000 €	CD25	30%	12 000 €	PMA	20%	8 000 €
Total	20 000 €			12 000 €			8 000 €		

Remarques / Suites possibles

L'étude préalable (2024-2026) sera suivie d'une étude de maîtrise d'œuvre et de travaux dans les années futures, et seront proposées dans le prochain contrat Allan.

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID : 090-249000241-20231109-2023_06_01A-DE

Orientation D		PROTÉGER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES
Objectif D1		Restaurer la morphologie et la continuité écologique
Fiche action		Restauration du Rhône à Auxelles-Bas
D1-8		
<i>Sous-bassin versant concerné(s)</i>	Savoireuse	
<i>Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)</i>	FRDR11327	
<i>Mesure(s) PDM concernée(s)</i>	/	
<i>Lien dispositions SAGE</i>	5.1.1 - 5.1.2	

Contexte général									
<p>Le Rhône subit des dysfonctionnements ayant entraîné en 2020 des débordements très fréquents sur la commune d'Auxelles-Bas, qui ont notamment eu pour conséquences la destruction partielle d'un chemin rural. Des travaux d'urgence ont été réalisés en octobre 2020. L'étude ayant mené à ces travaux, a relevé de nombreux désordres (présences de seuils, ancien bras abandonné, érosions, ...) sur le secteur et le besoin de réaliser une étude hydromorphologique afin de réaliser un véritable projet global de restauration de la rivière. Le bureau d'études SAFEGE a été recruté par la CCVS avec pour mission de mener les études nécessaires à la réalisation des travaux consistant à renaturer le bras actuel, voire aussi activer un ancien bras. De telles actions doivent permettre de restaurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le fonctionnement hydromorphologique des bras de cours d'eau (dans le but de mettre un terme durable aux désordres constatés : débordement, forte érosion et incision des différents chenaux d'écoulement, prélèvements d'eau non conformes...); - La continuité piscicole et sédimentaire (cours d'eau classé en liste 1) ; - Le soutien hydrogéologique au marais forestier et à la nappe d'accompagnement ; - Les zones humides d'accompagnement. 									
Objectifs de l'action									
Restaurer écologiquement le cours d'eau afin de remédier durablement aux désordres provoqués par modifications artificielles de la morphologie du cours d'eau									
Favoriser l'hydrologie du cours d'eau à l'étiage (prises d'eau non conformes)									
Descriptif de l'action envisagée									
La finalisation du diagnostic devra permettre le choix d'un scénario d'aménagement permettant de remédier durablement aux désordres constatés. Les prises d'eau des deux étangs situés dans la zone d'étude devront être rendues conformes à la réglementation (débits réservés, continuité écologique). Selon le scénario retenu, le cours d'eau reprendra un cours plus ou moins méandriforme davantage conforme à sa morphologie naturelle.									
Maître d'ouvrage ou pilote potentiel									
CCVS									
Points d'attention									
Nombreux propriétaires dans la zone d'étude - Coût des travaux									
Indicateurs de suivi									
Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat		Indicateurs d'état du milieu							
ml de cours d'eau restaurés		Indicateurs biologiques et morphologiques							
nb d'ouvrages rendus franchissables									
Calendrier envisagé	2022		2023						
	Finalisation du DIAG Animation foncière permettant le choix du scénario		PRO / DIG / DLE / recrutement entreprise travaux						
			2024						
			Travaux						
Coût et plan de financement envisagés									
<i>Code opé.</i>	<i>Opération</i>		<i>Année d'engagement</i>						
D1-8-1	Finalisation MOE et missions annexes, animation foncière		2022						
D1-8-2	Travaux de restauration		2024						
			Coût total						
			350 000 €						
Plan de financement (€ HT)									
<i>opération</i>	<i>Agence de l'eau</i>			<i>Autres financeurs</i>			<i>Autofinancement</i>		
	<i>taux classique</i>	<i>bonification</i>	<i>montant HT</i>	<i>Financier</i>	<i>taux</i>	<i>montant HT</i>	<i>MOA</i>	<i>taux</i>	<i>montant HT</i>
D1-8-1	-	-	- €			- €	CCVS	-	-
D1-8-2	50%	20%	245 000 €			- €	CCVS	30%	105 000 €
Total			245 000 €			- €			105 000 €
Remarques / Suites possibles									

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID : 090-249000241-20231109-2023_06_01A-DE

Orientation D		PROTÉGER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES
Objectif D1		Restaurer la morphologie et la continuité écologique
Fiche action		Rétablissement de la continuité écologique au droit du seuil de l'Arсот
D1-9		
<i>Sous-bassin versant concerné(s)</i>	Savoireuse	
<i>Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)</i>	FRDR628a	
<i>Mesure(s) PDM concernée(s)</i>	MIA0202 - MIA0301	
<i>Lien dispositions SAGE</i>	5.1.1 - 5.1.2	

Contexte général

Le barrage de l'Arсот est situé sur le cours de la Savoireuse, à l'amont de la commune de Belfort, dont il est la propriété. Il s'agit d'un barrage transversal en béton. La prise d'eau à laquelle il est associé alimente l'étang des Forges, également propriété de la ville de Belfort, qui souhaite conserver cette alimentation. Cet ouvrage de 4,30 m de hauteur constitue un obstacle infranchissable pour la faune piscicole et rompt la continuité sédimentaire. Le barrage est équipé en rive droite d'une passe à poissons non fonctionnelle. Au droit de cet ouvrage, la Savoireuse est classée en liste 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement : des actions sont donc nécessaires afin de rétablir la continuité écologique et piscicole.

La ville de Belfort, alors maître d'ouvrage du projet, a lancé en 2017 une mission de maîtrise d'œuvre complète pour l'aménagement du seuil de l'Arсот. Le cabinet Artelia a été retenu pour cette mission. Un diagnostic a été réalisé en 2017 et la phase d'avant-projet a débuté en 2018. La communauté d'agglomération du Grand Belfort a pris la compétence GEMAPI depuis le 1er janvier 2018 et la maîtrise d'ouvrage du projet. Au vu de l'importance de la chute d'eau et du contexte urbanisé au droit du bief contrôlé par l'ouvrage (habitations et jardins en rives gauche et droite), l'effacement de l'ouvrage est irréalisable. Un arasement partiel est envisagé, avec construction d'une passe à poissons en rive droite. Les partenaires du projet (Agence de l'eau, OFB, Fédération de pêche...) ont souhaité que des aménagements complémentaires en lit mineur soient étudiés à l'amont du seuil, afin d'améliorer la qualité morphologique de ce tronçon, très proche d'un affluent de bonne qualité.

Objectifs de l'action

Les études d'avant-projet ont été réalisées par le Grand Belfort.
L'action vise à réaliser les travaux d'aménagement du seuil et les mesures connexes d'aménagement dans le lit mineur.

Descriptif de l'action envisagée

Les travaux visent :

- l'arasement partiel du seuil de l'Arсот et la construction d'une passe à poissons en rive droite
- la réalisation d'aménagements en lit mineur à l'amont du seuil afin d'améliorer la qualité morphologique et l'attractivité pour la faune aquatique

Maître d'ouvrage ou pilote potentiel

GBCA

Points d'attention

Projet en zone rouge du PPR - Stabilité des berges - Emprise foncière

Indicateurs de suivi

<i>Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat</i>		<i>Indicateurs d'état du milieu</i>	
Nombre de seuils Liste 2 aménagés - nombre de ml restaurés		Indices biologiques et morphologiques	

Calendrier envisagé	2022		2023		2024	
		Finalisation des études en cours		Finalisation des études en cours		Travaux (passe à poissons et aménagements à l'amont du seuil)

Coût et plan de financement envisagés

Code opé.	Opération	Année d'engagement	Coût € HT
D1-9-1	Passe à poissons	2024	303 000 €
D1-9-2	Aménagements connexes	2024	100 000 €
Coût total			403 000 €

Plan de financement (€ HT)

opération	Agence de l'eau			Autres financeurs			Autofinancement		
	taux classique	bonification	montant HT	Financeur	taux	montant HT	MOA	taux	montant HT
D1-9-1	50%		151 500 €			- €	GBCA	50%	151 500 €
D1-9-2	50%		50 000 €			- €	GBCA	50%	50 000 €
Total			201 500 €			- €			201 500 €

Remarques / Suites possibles

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID : 090-249000241-20231109-2023_06_01A-DE

Orientation D		PROTÉGER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES
Objectif D1		Restaurer la morphologie et la continuité écologique
Fiche action		Rétablissement de la continuité écologique au droit de 5 seuils
D1-10		dans la traversée de Belfort
<i>Sous-bassin versant concerné(s)</i>	Savoireuse	
<i>Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)</i>	FRDR628b	
<i>Mesure(s) PDM concernée(s)</i>	MIA0301	
<i>Lien dispositions SAGE</i>	5.1.1 - 5.1.2	

Contexte général									
<p>La ville de Belfort est propriétaire de 5 seuils barrant le cours de la Savoireuse en traversée urbaine. Ces seuils (de hauteur allant de 65 cm à plus de 1,50m) font obstacle à la continuité biologique et sédimentaire et doivent être aménagés en application de l'article L214-17 du code de l'environnement. La ville de Belfort a entrepris en 2015 une étude en vue d'aménager ces 5 seuils et de créer une promenade en rive gauche de la rivière. Les conclusions négatives de l'enquête publique ont conduit la ville de Belfort à suspendre le projet afin de repenser les aménagements prévus.</p> <p>Entretemps, la communauté d'agglomération du Grand Belfort a pris la compétence GEMAPI depuis le 1er janvier 2018 et sera le maître d'ouvrage du projet.</p> <p>Le projet se trouvant en centre-ville, et au vu des réactions suscitées par le projet précédent, une étude sociologique sera conduite au préalable, afin de dégager les attentes des habitants et des commerçants.</p> <p>Des aménagements du lit mineur pourront être réalisés, de façon à recréer un lit d'étiage pseudo-méandrique plus fonctionnel que le lit actuel.</p>									
Objectifs de l'action									
Rétablissement de la continuité écologique (biologique et sédimentaire) au droit de 5 seuils transversaux sur la Savoireuse dans la traversée de Belfort et aménagements connexes									
Descriptif de l'action envisagée									
Aménagement de 5 seuils en traversée urbaine (cours d'eau canalisé) et aménagement du lit mineur du cours d'eau Les études d'avant-projet détermineront les aménagements envisageables pour chaque seuil, allant du fractionnement de la chute au dérasement complet.									
Maître d'ouvrage ou pilote potentiel									
GBCA									
Points d'attention									
Acceptation du projet par les habitants - Zone rouge PPRI - stabilité des berges									
Indicateurs de suivi									
<i>Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat</i>		<i>Indicateurs d'état du milieu</i>							
Nombre de seuils Liste 2 aménagés - nombre de ml restaurés		Indices biologiques et morphologiques							
Calendrier envisagé	2022		2024						
	Etudes AVP Etude sociologique	Poursuite des études	Première phase de travaux						
Coût et plan de financement envisagés									
<i>Code op.</i>	<i>Opération</i>	<i>Année d'engagement</i>	<i>Coût € HT</i>						
D1-10-1	Etude sociologique	2022	50 000 €						
D1-10-2	Etudes AVP	2022	800 000 €						
D1-10-3	Travaux (1re tranche)	2024	1 533 333 €						
Coût total			2 383 333 €						
Plan de financement (€ HT)									
<i>opération</i>	<i>Agence de l'eau</i>			<i>Autres financeurs</i>			<i>Autofinancement</i>		
	<i>taux classique</i>	<i>bonification</i>	<i>montant HT</i>	<i>Financier</i>	<i>taux</i>	<i>montant HT</i>	<i>MOA</i>	<i>taux</i>	<i>montant HT</i>
D1-10-1	50%		25 000 €			- €	GBCA	50%	25 000 €
D1-10-2	50% à 70%		400 000 €			- €	GBCA	50%	400 000 €
D1-10-3	50% à 70%		766 667 €			- €	GBCA	50%	766 667 €
Total			1 191 667 €			- €			1 191 667 €
Remarques / Suites possibles									
Suites envisagées : Phases suivantes des travaux et suivi									

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID : 090-249000241-20231109-2023_06_01A-DE

Orientation D		PROTÉGER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES
Objectif D1		Restaurer la morphologie et la continuité écologique
Fiche action		Restauration de la Savoureuse entre Sevenans et Bermont
D1-11		
<i>Sous-bassin versant concerné(s)</i>		Savoreuse
<i>Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)</i>		FRDR628b
<i>Mesure(s) PDM concernée(s)</i>		MIA0203
<i>Lien dispositions SAGE</i>		5.1.1 - 5.1.2

Contexte général									
<p>Lors de l'élaboration du SAGE Allan, la commission morphologie a identifié plusieurs tronçons de cours d'eau prioritaires à restaurer au regard de leur dégradation. Afin d'identifier les enjeux en terme d'amélioration des milieux dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI en 2018, GBCA a mené, en 2017, une étude visant à hiérarchiser 7 tronçons prioritaires sur son territoire et élaborer un programme de maîtrise d'œuvre de futurs travaux.</p> <p>Le secteur de la Savoureuse entre Sevenans et Bermont présente des potentialités intéressantes en-dehors de tout contexte urbain. Il est concerné par un ouvrage prioritaire pour le rétablissement de la continuité écologique (ouvrage liste 2). De plus, des zones humides situées à proximité pourraient être restaurées dans le cadre de mesures compensatoires.</p>									
Objectifs de l'action									
Rendre franchissable un ouvrage faisant obstacle à la continuité écologique (cours d'eau liste 2)									
Descriptif de l'action envisagée									
il s'agit dans le cadre du contrat de conduire les études préalables à un projet global de restauration de grande ampleur (restauration morphologique en secteur de prairie, restauration de zones humides, création/amélioration de zones d'expansion des crues, aménagement d'un ouvrage faisant obstacle à la continuité écologique). Les travaux menés par la suite dépendront des potentialités que l'étude diagnostic mettra en évidence, et de l'acceptation du projet par les propriétaires.									
Maître d'ouvrage ou pilote potentiel									
GBCA									
Points d'attention									
Seuil alimentant le canal usinier de l'usine Hendrickson (refroidissement du process)									
Indicateurs de suivi									
<i>Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat</i>		<i>Indicateurs d'état du milieu</i>							
Nombre de seuils rendus franchissables		Indicateurs biologiques (IPR, I2M2)							
Nombre de ml restaurés									
Calendrier envisagé	2022	2023	2024						
		Etudes et négociations foncières							
Coût et plan de financement envisagés									
<i>Code opé.</i>	<i>Opération</i>	<i>Année d'engagement</i>	<i>Coût € HT</i>						
D1-11-1	Etudes et négociations foncières	2023	400 000 €						
Coût total			400 000 €						
Plan de financement (€ HT)									
<i>opération</i>	<i>Agence de l'eau</i>			<i>Autres financeurs</i>			<i>Autofinancement</i>		
	<i>taux classique</i>	<i>bonification</i>	<i>montant HT</i>	<i>Financeur</i>	<i>taux</i>	<i>montant HT</i>	<i>MOA</i>	<i>taux</i>	<i>montant HT</i>
D1-11-1	50% à 70%		200 000 €			- €	GBCA	50%	200 000 €
Total			200 000 €			- €			200 000 €
Remarques / Suites possibles									
Travaux de restauration (2025)									

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID : 090-249000241-20231109-2023_06_01A-DE

Orientation D		PROTÉGER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES
Objectif D1		Restaurer la morphologie et la continuité écologique
Fiche action		Renaturation de la Savoureuse à Nommay
D1-12		
<i>Sous-bassin versant concerné(s)</i>		Savoreuse
<i>Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)</i>		FRDR628b
<i>Mesure(s) PDM concernée(s)</i>		MIA0203
<i>Lien dispositions SAGE</i>		5.1.1 - 5.1.2

Contexte général									
<p>Les berges de la Savoureuse sont érodées à Nommay, au droit des digues de protection locales contre les inondations PL1 et PL2. Pour assurer la stabilité des ouvrages, il est nécessaire de procéder à des opérations de stabilisation. L'étude à cet effet a écarté les protections végétales, pas assez robustes pour stabiliser durablement les ouvrages.</p> <p>PMA s'est alors interrogé sur les possibilités de dissipation de l'énergie en couplant un objectif de restauration de la rivière Savoureuse au projet. Un tracé de renaturation de la Savoureuse a été élaboré par le maître d'œuvre Artelia, permettant de restaurer un espace de bon fonctionnement à la rivière et de limiter les contraintes érosives au droit des digues.</p> <p>Le dossier de demande d'autorisation loi sur l'eau déposé fin 2022 permet d'envisager des travaux de renaturation de la Savoureuse dès l'été 2023.</p>									
Objectifs de l'action									
Restaurer un fuseau de mobilité à la rivière Savoureuse sur des parcelles propriétés de la commune de Nommay, en vue d'améliorer la qualité écologique de la rivière Savoureuse et de participer à la dissipation de son énergie hydraulique en vue de réduire ses forces d'arrachement et les phénomènes érosifs au droit des pieds de berge des digues de protection contre les inondations PL1 et PL2.									
Descriptif de l'action envisagée									
<p>Le bureau d'études Artelia poursuivra son étude de maîtrise d'œuvre pour la phase chantier (ACT, DET, VISA, EXE, OPC, AOR).</p> <p>Une entreprise de travaux sera recrutée pour assurer le chantier.</p> <p>Les travaux envisagés consistent à recréer un lit méandrique sur la base d'un ancien lit, terrasser en lit majeur (conservation de la section hydraulique) de manière à recréer une dynamique érosive, créer des annexes et baissières, végétaliser les berges.</p>									
Maître d'ouvrage ou pilote potentiel									
PMA									
Points d'attention									
Autorisation foncière de la commune de Nommay - Accès - Coût des travaux									
Indicateurs de suivi									
<i>Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat</i>		<i>Indicateurs d'état du milieu</i>							
ml de rivière renaturée (365 ml)		Etat biologique (I2M2, IAM)							
Calendrier envisagé	2022	2023	2024						
		Etudes de maîtrise d'œuvre Travaux de renaturation							
Coût et plan de financement envisagés									
<i>Code opé.</i>	<i>Opération</i>	<i>Année d'engagement</i>	<i>Coût € HT</i>						
D1-12-1	Etude de maîtrise d'œuvre	2023	20 000 €						
D1-12-2	Travaux de renaturation	2023	400 000 €						
			Coût total 420 000 €						
Plan de financement (€ HT)									
<i>opération</i>	<i>Agence de l'eau</i>			<i>Autres financeurs</i>			<i>Autofinancement</i>		
	<i>taux classique</i>	<i>bonification</i>	<i>montant HT</i>	<i>Financier</i>	<i>taux</i>	<i>montant HT</i>	<i>MOA</i>	<i>taux</i>	<i>montant HT</i>
D1-12-1	50%		10 000 €	CD 25	30%	6 000 €	PMA	30%	6 000 €
D1-12-2	50%		200 000 €	CD 25	30%	120 000 €	PMA	30%	120 000 €
Total			210 000 €			126 000 €			126 000 €
Remarques / Suites possibles									
Les travaux pourront éventuellement se décaler sur 2024 suivant les contraintes liées aux autorisations loi sur l'eau et au délai de la consultation des entreprises.									

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID : 090-249000241-20231109-2023_06_01A-DE

Orientation D		PROTÉGER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES	
Objectif D1		Restaurer la morphologie et la continuité écologique	
Fiche action		Mise en conformité d'un chapelet d'étangs sur le bassin versant du Rhône	
D1-13			
<i>Sous-bassin versant concerné(s)</i>		Savoireuse	
<i>Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)</i>		FRDR11593 / FRDR628a / FRDG362	
<i>Mesure(s) PDM concernée(s)</i>		RES0601	
<i>Lien dispositions SAGE</i>		5.1.1 - 5.2.7	

Contexte général									
<p>Le bassin de l'Allan est couvert par de nombreux étangs, pour la plupart artificiels et établis en barrage de cours d'eau. Certains sont très anciens, mais leur nombre a plus que doublé depuis les années 1950. Un certain nombre de ces plans d'eau sont irréguliers et/ou non conformes. Ils constituent des obstacles à la continuité écologique et ne respectent pas la restitution des débits réservés.</p> <p>En raison de leur nombre, leurs impacts cumulés sur la ressource en eau, la qualité des eaux et la biodiversité sont une réelle source de préoccupation à l'échelle du bassin versant.</p> <p>La mise en conformité des plans d'eau est suivie en MISEN 90, sous pilotage de la DDT. Cependant la multiplicité des plans d'eau et leur configuration en chaînes d'étangs rend la chose complexe. En effet, une intervention sur un seul plan d'eau au milieu d'une chaîne d'étangs n'aura que peu d'intérêt, c'est pourquoi il est préférable d'intervenir à l'échelle d'une chapine complète. Il est donc proposé de procéder à une opération pilote, afin d'aplanir les difficultés qui pourront être rencontrées lors de futures opérations.</p> <p>Le secteur de la Savoireuse amont est considéré comme prioritaire, eu égard aux possibles incidences sur l'alimentation du captage de Sermamagny à l'aval. Un premier secteur a été ciblé entre le Rhône et la Savoireuse.</p>									
Objectifs de l'action									
Définir une stratégie de réduction des impacts des plans d'eau									
Descriptif de l'action envisagée									
Caractérisation des plans d'eau et de l'opportunité d'une opération groupée à l'échelle des chaînes d'étangs, choix d'un secteur									
Montage d'une opération groupée avec les propriétaires.									
Les solutions à mettre en œuvre (ouvrages de restitution, bras de contournement, effacement...) seront fonction de la configuration du secteur choisi et du choix de propriétaires.									
Maître d'ouvrage ou pilote potentiel									
Pilote : DDT 90 / Assistance technique aux propriétaires : CCVS									
Points d'attention									
identification d'un maître d'ouvrage - Consentement des propriétaires									
Indicateurs de suivi									
<i>Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat</i>		<i>Indicateurs d'état du milieu</i>							
Nombre d'étangs mis en conformité		Taux d'étagement							
Nombre d'obstacles à l'écoulement traités									
Calendrier envisagé	2022		2023						
	Animation		Animation						
			2024						
			Opération collective						
Coût et plan de financement envisagés									
<i>Code opé.</i>	<i>Opération</i>	<i>Année d'engagement</i>	<i>Coût € HT</i>						
D1-13-1	Animation MISEN	2022	- €						
D1-13-2	Appui à la réalisation d'une opération collective	2024	(à définir)						
Coût total			- €						
Plan de financement (€ HT)									
<i>opération</i>	<i>Agence de l'eau</i>			<i>Autres financeurs</i>			<i>Autofinancement</i>		
	<i>taux classique</i>	<i>bonification</i>	<i>montant HT</i>	<i>Financeur</i>	<i>taux</i>	<i>montant HT</i>	<i>MOA</i>	<i>taux</i>	<i>montant HT</i>
D1-13-1			- €			- €			- €
D1-13-2			- €			- €			- €
Total			- €			- €			- €
Remarques / Suites possibles									
Reproduction de la démarche sur d'autres chaînes d'étangs									

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID : 090-249000241-20231109-2023_06_01A-DE

Orientation D		PROTÉGER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES	
Objectif D1		Restaurer la morphologie et la continuité écologique	
Fiche action		Gestion de la renouée du Japon	
D1-14			
<i>Sous-bassin versant concerné(s)</i>	Tout le bassin		
<i>Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)</i>	/		
<i>Mesure(s) PDM concernée(s)</i>	/		
<i>Lien dispositions SAGE</i>	5.2.6		

Contexte général
 La renouée du Japon, désignée comme espèce exotique envahissante (EEE), a largement colonisé le bassin de l'Allan. Aucun sous-bassin n'est épargné.
 Son grand pouvoir de dissémination nécessite une extrême attention lors de la gestion des rémanents car la reprise peut s'opérer à partir de minuscules fragments. Or, faute de solutions de traitement (le brûlage des déchets verts étant interdit), les services communaux en charge de l'entretien des espaces verts laissent couramment sécher les tiges de renouée en tas, ce qui présente un risque important de dissémination. La solution serait d'identifier une ou des filières de traitement à destination des collectivités. Différentes méthodes de traitement (compostage industriel, incinération, méthanisation) peuvent être envisagées sur la base de retours d'expériences menées dans d'autres territoires.

Objectifs de l'action
 Identifier une ou des solutions de traitement pour les coupes de renouée du Japon afin d'éviter la propagation de l'espèce à partir des rémanents

Descriptif de l'action envisagée
 Constitution d'un groupe de travail pour recenser les pratiques et besoins des collectivités, rassembler des retours sur des expériences de gestion des coupes de renouée et identifier un ou des opérateurs (SERTRID, SMICTOM de la zone sous-vosgienne...) qui pourraient être les partenaires d'une opération pilote

Maître d'ouvrage ou pilote potentiel
 Pilote : CD 90

Points d'attention

Indicateurs de suivi
Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat / *Indicateurs d'état du milieu*
 Identification d'une ou plusieurs filières de traitement des coupes de renouée du Japon /

Calendrier envisagé	2022	2023	2024
			Animation

Coût et plan de financement envisagés

Code opé.	Opération	Année d'engagement	Coût € HT
D1-14-1	Retours d'expérience sur la gestion de la renouée	2023	- €
D1-14-2	Plate-forme test pour le traitement de la renouée	2024	(à définir)
Coût total			- €

Plan de financement (€ HT)

opération	Agence de l'eau			Autres financeurs			Autofinancement		
	taux classique	bonification	montant HT	Financeur	taux	montant HT	MOA	taux	montant HT
D1-14-1			- €			- €			- €
D1-14-2			- €			- €			- €
Total			- €			- €			- €

Remarques / Suites possibles

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID : 090-249000241-20231109-2023_06_01A-DE

Orientation D		PROTÉGER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES	
Objectif D2		Définir et mettre en œuvre une stratégie d'intervention en faveur des milieux humides	
Fiche action		Stratégie de protection des milieux humides	
D2-1			
Sous-bassin versant concerné(s)	Tout le bassin / sous-bv à cibler		
Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)	/		
Mesure(s) PDM concernée(s)	MIA0601 - MIA0602		
Lien dispositions SAGE	5.2.1 - 5.2.2		

Contexte général

Comme à l'échelle de la France, les zones humides du bassin de l'Allan ont disparu en grand nombre sur les dernières décennies. La densité de population du bassin et sa situation encaissée entre les reliefs accentuent les pressions sur les milieux humides résiduels, dont les emplacements sont menacés par l'urbanisation et l'exploitation agricole. Le rôle de régulation hydraulique offert par ces milieux les rend d'autant plus cruciaux à préserver dans ce bassin soumis tant aux étiages sévères qu'aux inondations rapides.

Pour l'heure, les inventaires des zones humides n'ont pas été capitalisés à l'échelle du bassin. Afin de faire connaître les rôles joués par les zones humides et ainsi de participer à leur préservation, il paraît souhaitable de définir une stratégie d'intervention. Pour cela, l'outil d'aide à la décision développé par le CEN Franche-Comté-Pôle Milieux Humides sera mobilisé. Par la suite, l'élaboration d'un plan de gestion stratégique des zones humides à une échelle adaptée (EPCI-FP, sous-BV...) pourra être envisagée.

Objectifs de l'action

Elaborer une stratégie d'intervention sur les milieux humides avérés/zones humides du bassin de l'Allan

Descriptif de l'action envisagée

Mobilisation d'un groupe de travail pour la mise en œuvre de l'outil d'aide à la décision du CEN Franche-Comté (choix des fonctionnalités prioritaires, des modes d'intervention privilégiés)

Définition d'une stratégie d'intervention territorialisée, ciblage d'un secteur/d'une échelle pour l'élaboration d'un plan de gestion stratégique des zones humides.

Maître d'ouvrage ou pilote potentiel

CEN FC-Pôle Milieux Humides / EPTB Saône & Doubs

Points d'attention

Harmonisation des données d'inventaire

Indicateurs de suivi*Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat**Indicateurs d'état du milieu*

Elaboration d'un plan de gestion stratégique

/

Calendrier envisagé	2022	2023	2024
			Mobilisation de l'outil d'aide à la décision du PMH

Coût et plan de financement envisagés

Code opé.	Opération	MOA	Année d'engagement	Coût € HT
D2-1-1	Mobilisation de l'outil d'aide à la décision du PMH	PMH	2023	- €
D2-1-2	Elaboration d'un PGSZH à une échelle pertinente	EPTB S&D	2024	41 667 €
Coût total				41 667 €

Plan de financement (€ HT)

opération	Agence de l'eau			Autres financeurs			Autofinancement		
	taux classique	bonification	montant HT	Financeur	taux	montant HT	MOA	taux	montant HT
D2-1-1			- €			- €			- €
D2-1-2	70%		29 167 €	EPCI-FP	30%	12 500 €	EPTB S&D		0 €
Total			29 167 €			12 500 €			0 €

Remarques / Suites possibles

Mise en œuvre du plan de gestion stratégique (maîtrise foncière ou d'usage, restauration de milieux humides...)

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID : 090-249000241-20231109-2023_06_01A-DE

Orientation E		SENSIBILISER LES ÉLUS ET LE GRAND PUBLIC AUX ENJEUX DE L'EAU DU TERRITOIRE	
Fiche action		Plan de communication : conforter le rôle de la CLE	
E1-1			
Sous-bassin versant concerné(s)	Tout le bassin		
Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)	/		
Mesure(s) PDM concernée(s)	/		
Lien dispositions SAGE	1.2.3 - 1.2.4 - 1.3.1 - 1.3.2 - 3.3.2 - 5.2.3		

Contexte général
 De par la portée juridique du SAGE, la CLE dispose de leviers pour infléchir les projets et politiques locales dans l'intérêt des objectifs de protection de la ressource et des milieux aquatiques. Pour permettre à la CLE d'exercer ce rôle d'influence, ses membres (notamment ceux issus du collège des élus) doivent disposer d'informations claires et synthétiques sur les enjeux du SAGE. Ce rôle de garant de la cohérence des interventions dans le domaine de l'eau, endossé par la CLE, doit aussi être reconnu de l'ensemble de ses partenaires.

Objectifs de l'action
 Conforter le rôle de la CLE en tant qu'acteur central des enjeux de l'eau du territoire

Descriptif de l'action envisagée
 Il est proposé de systématiser l'utilisation du logo du SAGE Allan dans les communications externes, et notamment les communications autour des actions du contrat de bassin, afin de faire connaître le SAGE en-dehors des membres de la CLE.
 Afin d'améliorer le niveau de connaissance des membres de la CLE, des documents pédagogiques seront créés, afin de présenter les grands enjeux du SAGE, les acteurs, les outils d'intervention en faveur des milieux aquatiques et de la ressource ou tout autre sujet utile à la réalisation des missions de la CLE.
 Un site internet permettra de faire connaître le SAGE et ses enjeux à un large public, ainsi que de faciliter le partage de connaissances au sein de la CLE.

Maître d'Ouvrage ou pilote potentiel
 EPTB Saône & Doubs

Points d'attention

Indicateurs de suivi

Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat		Indicateurs d'état du milieu	
Nombre de supports créés		/	
Mise en ligne du site internet du SAGE		/	
Calendrier envisagé	2022	2023	2024
	Systématisation de l'utilisation du logo "SAGE Allan"	Documents pédagogiques	Site internet du SAGE

Coût et plan de financement envisagés

Code opé.	Opération	MOa	Année d'engagement	Coût € HT
E1-1-1	Production de documents pédagogiques à destination de la CLE	EPTB S&D	2023	- €
E1-1-2	Site internet du SAGE	EPTB S&D	2024	10 000 €
E1-1-3	Systématisation de l'utilisation du logo "SAGE Allan"	EPTB S&D	2022	- €
Coût total				- €

Plan de financement (€ HT)

opération	Agence de l'eau			Autres financeurs			Autofinancement		
	taux classique	bonification	montant HT	Financier	taux	montant HT	MOA	taux	montant HT
E1-1-1			- €			- €	EPTB S&D	-	- €
E1-1-2	70%		7 000 €	EPCI-FP	30%	3 000 €	EPTB S&D	0%	- €
E1-1-3			- €			- €	EPTB S&D	-	- €
Total			7 000 €			3 000 €			- €

Remarques / Suites possibles

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID : 090-249000241-20231109-2023_06_01A-DE

Orientation E		SENSIBILISER LES ÉLUS ET LE GRAND PUBLIC	
		AUX ENJEUX DE L'EAU DU TERRITOIRE	
Fiche action		Plan de communication :	
E1-2		Implémenter une culture du risque	
<i>Sous-bassin versant concerné(s)</i>		Tout le bassin	
<i>Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)</i>		/	
<i>Mesure(s) PDM concernée(s)</i>		/	
<i>Lien dispositions SAGE</i>		1.3.1 - 2.1.3	

Contexte général									
Le Nord Franche-Comté bénéficie d'une pluviométrie abondante et régulière. Pour ses habitants, il est difficile de concevoir que l'on puisse y manquer d'eau. Pourtant la perspective d'une pénurie d'eau n'est plus si éloignée, comme en témoignent les épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents et prolongés. Tous les publics doivent être avertis de ce risque bien réel.									
Objectifs de l'action									
Sensibiliser différents publics (particuliers, professionnels...) au risque de sécheresse									
Descriptif de l'action envisagée									
Plusieurs types d'actions de sensibilisation pourront être conduits, tels que la diffusion, à l'approche de la période estivale, d'informations au grand public via différents media (journaux et réseaux sociaux des collectivités, presse locale, affichages publics...) pour prévenir d'une possible sécheresse et rappeler les gestes d'économie d'eau (en lien avec les opérations E1-3-5 et E1-3-6). On pourra s'appuyer sur l'outil participatif "Enquête d'eau" d'observation des étiages pour sensibiliser le public aux effets de la sécheresse sur les milieux et les espèces aquatiques. Une conférence des maires pourra être organisée au printemps, afin de mobiliser les élus sur le sujet et les préparer à relayer les messages d'alerte sécheresse.									
Maître d'Ouvrage ou pilote potentiel									
Pilote : EPTB Saône & Doubs									
Points d'attention									
Renouvellement de la communication tous les ans - Éviter les messages trop anxiogènes									
Indicateurs de suivi									
<i>Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat</i>			<i>Indicateurs d'état du milieu</i>						
Réalisation d'une campagne d'information par an			/						
Calendrier envisagé	2022		2023	2024					
			Diffusion d'informations Interventions auprès des assemblées	Affichage d'informations in situ					
Coût et plan de financement envisagés									
<i>Code opé.</i>	<i>Opération</i>		<i>Moa</i>	<i>Année d'engagement</i>					
E1-2-1	Sensibilisation sécheresse : diffusion d'informations via les media des collectivités		EPTB S&D	2023					
E1-2-2	Sensibilisation sécheresse : affichage d'informations in situ		EPTB S&D	2024					
E1-2-3	Sensibilisation sécheresse : diffusion d'informations sur les économies d'eau à destination des usagers professionnels		EPTB S&D	2023					
E1-2-4	Interventions auprès des assemblées		EPTB S&D	2023					
				Coût total					
				- €					
Plan de financement (€ HT)									
<i>opération</i>	<i>Agence de l'eau</i>			<i>Autres financeurs</i>			<i>Autofinancement</i>		
	<i>taux classique</i>	<i>bonification</i>	<i>montant HT</i>	<i>Financeur</i>	<i>taux</i>	<i>montant HT</i>	<i>MOA</i>	<i>taux</i>	<i>montant HT</i>
E1-2-1	70%		- €			- €	EPTB S&D	-	- €
E1-2-2	70%		3 500 €	EPCI-FP	30%	1 500 €	EPTB S&D	0%	- €
E1-2-3	70%		- €			- €	EPTB S&D	-	- €
E1-2-4	70%		3 850 €	EPCI-FP	30%	1 650 €	EPTB S&D	0%	0 €
Total			7 350 €			3 150 €			0 €
Remarques / Suites possibles									

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID : 090-249000241-20231109-2023_06_01A-DE

Orientation E		SENSIBILISER LES ÉLUS ET LE GRAND PUBLIC	
		AUX ENJEUX DE L'EAU DU TERRITOIRE	
Fiche action		Plan de communication :	
E1-3		Faire le lien entre la ressource et le milieu	
<i>Sous-bassin versant concerné(s)</i>	Tout le bassin		
<i>Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)</i>	/		
<i>Mesure(s) PDM concernée(s)</i>	/		
<i>Lien dispositions SAGE</i>	1.2.3 - 1.2.4 - 1.3.1 - 1.3.2 - 2.1.3 - 2.2.3 - 5.2.3 - 5.2.4		

Contexte général				
<p>Peu de personnes connaissent la provenance de l'eau tirée au robinet. Pour renforcer l'impact des incitations aux économies d'eau, il peut être efficace d'expliquer le lien entre l'eau distribuée et les milieux familiers aux usagers, par exemple la source de la Savoureuse au ballon d'Alsace très fréquentée en été. Plus largement, il s'agit d'améliorer la compréhension des fonctionnements des milieux aquatiques et des services qu'ils rendent, afin d'aider à leur protection.</p>				
Objectifs de l'action				
Renforcer le lien affectif entre l'eau et les milieux aquatiques et les usagers				
Descriptif de l'action envisagée				
<p>Il s'agira de produire du matériel pédagogique pour informer différents publics sur le fonctionnement des milieux aquatiques et les services qu'ils rendent, ainsi que les impacts des activités humaines sur ces fonctionnalités. Ces actions pédagogiques pourront prendre la forme de stands d'informations tenus à l'occasion de manifestations grand public (Journées développement durable, marches climatiques...), d'expositions temporaires, de cycles de visites sur la thématique de l'eau amenant le grand public au contact des sites naturels (zones humides, espaces naturels sensibles...) et techniques (usines de potabilisation, ouvrages d'écrêtement des crues...). Des sensibilisations adaptées seront développées à l'adresse des publics professionnels (agriculteurs, urbanistes). Une attention particulière sera portée à l'éducation à l'environnement par la réalisation de classes d'eau, et à la formation des élus.</p>				
Maître d'Ouvrage ou pilote potentiel				
EPTB Saône & Doubs / Collectivités / Fédérations de pêche / Chambres consulaires...				
Points d'attention				
Adaptation du message au public / Recours à des supports diversifiés pour toucher tous les publics				
Indicateurs de suivi				
<i>Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat</i>		<i>Indicateurs d'état du milieu</i>		
		/		
Calendrier envisagé	2022	2023	2024	
Coût et plan de financement envisagés				
<i>Code opé.</i>	<i>Opérations</i>	<i>Moa</i>	<i>Année d'engagement</i>	<i>Coût € HT</i>
E1-3-1	Participation à des manifestations grand public	EPTB S&D	2023	2 500 €
			2024	2 500 €
E1-3-2	Organisation d'expositions sur l'eau	Collectivités	2024	5 000 €
E1-3-3	Organisation de visites "grand cycle de l'eau"	Collectivités	2023	5 000 €
E1-3-4	Opérations "rendre l'eau visible"	Collectivités	2024	5 000 €
E1-3-5	Création et diffusion de supports d'information à destination du grand public	EPTB S&D	2023	5 000 €
			2024	5 000 €
E1-3-6	Création d'un indicateur de bonne santé de la ressource	EPTB S&D	2024	- €
E1-3-7	Cycle d'animations scolaires (classes de primaire)	Collectivités	2023	25 000 €
			2024	25 000 €
E1-3-8	Sensibilisation au fonctionnement d'un bassin versant	FDAAPPMA90	2023	2 400 €
E1-3-9	Création d'une carte dynamique des projets	EPTB S&D	2023	- €
E1-3-10	Diffusion d'informations auprès des techniciens	EPTB S&D	2023	2 000 €
			2024	2 000 €
E1-3-11	Organisation de visites de terrain (à destination des agriculteurs)	Chambres	2023	2 000 €
E1-3-12	Sensibilisation à la problématique des drainages agricoles	d'agriculture	2024	2 000 €
Coût total				- €

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID : 090-249000241-20231109-2023_06_01A-DE

Plan de financement (€ HT)

opération	Agence de l'eau			Autres financeurs			Autofinancement		
	taux classique	bonification	montant HT	Financier	taux	montant HT	MOA	taux	montant HT
E1-3-1	70%		3 500 €	EPCI-FP	30%	1 500 €	EPTB S&D	0%	- €
E1-3-2	70%		3 500 €			- €	Collectivités	30%	1 500 €
E1-3-3	70%		3 500 €			- €	Collectivités	30%	1 500 €
E1-3-4	70%		3 500 €			- €	Collectivités	30%	1 500 €
E1-3-5	70%		7 000 €	EPCI-FP	30%	3 000 €	EPTB S&D	0%	- €
E1-3-6	70%		- €	EPCI-FP	30%	- €	EPTB S&D	-	- €
E1-3-7	70%		35 000 €			- €	Collectivités	30%	15 000 €
E1-3-8	70%		1 680 €			- €	FDAAPPMA90	30%	720 €
E1-3-9	70%		- €	EPCI-FP	30%	- €	EPTB S&D	-	- €
E1-3-10	70%		2 800 €	EPCI-FP	30%	1 200 €	EPTB S&D	0%	- €
E1-3-11	70%		1 400 €			- €	Ch Agri	30%	600 €
E1-3-12	70%		1 400 €			- €	Ch Agri	30%	600 €
Total			63 280 €			5 700 €			21 420 €
Remarques / Suites possibles									

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID : 090-249000241-20231109-2023_06_01A-DE

Orientation E		SENSIBILISER LES ÉLUS ET LE GRAND PUBLIC	
		AUX ENJEUX DE L'EAU DU TERRITOIRE	
Fiche action		Plan de communication :	
E1-4		Accompagner vers un changement durable des pratiques	
Sous-bassin versant concerné(s)	Tout le bassin		
Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)	/		
Mesure(s) PDM concernée(s)	/		
Lien dispositions SAGE	1.3.1 - 2.1.3 - 2.2.3 - 5.2.7		

Contexte général									
Les actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement ont pour finalité de provoquer un changement des comportements du public afin qu'il adopte des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Pour ce faire, l'information seule ne suffit pas. Il est souvent efficace de confronter un petit groupe à des situations concrètes pour susciter un changement des pratiques.									
Objectifs de l'action									
Impulser un changement durable de pratiques chez les participants									
Descriptif de l'action envisagée									
Deux types d'actions sont envisagées :									
- un défi "éc'eau'nomes", consistant à challenger des équipes (familles, classes d'écoles, voire administrations) dans une démarche de réduction volontaire de leurs consommations en eau									
- une opération de démonstration des bonnes pratiques de gestion des cours d'eau ou des étangs à destination des propriétaires riverains, qui pourra s'accompagner de la (re)diffusion de guides de bonnes pratiques									
Maître d'Ouvrage ou pilote potentiel									
Défi éco'eau'nomes : collectivité volontaire (à définir) / Bonnes pratiques : DDT90 (pilote de l'opération)									
Points d'attention									
Indicateurs de suivi									
Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat			Indicateurs d'état du milieu						
Réalisation du défi et d'une journée de démonstration			/						
Calendrier envisagé	2022		2023	2024					
			Démonstration	Défi					
Coût et plan de financement envisagés									
Code opé.	Opérations		MOA	Année d'engagement					
E1-4-1	Organisation d'un défi « éc'eau'nomes »		(à définir)	2024					
E1-4-2	Démonstrations des bonnes pratiques d'entretien des cours d'eau et des étangs		DDT 90	2023					
				Coût total					
				- €					
Plan de financement (€ HT)									
opération	Agence de l'eau			Autres financeurs			Autofinancement		
	taux classique	bonification	montant HT	Financier	taux	montant HT	MOA	taux	montant HT
E1-4-1	70%		7 000 €			- €	(à définir)	-	3 000 €
E1-4-2	-		- €			- €	DDT 90	-	- €
Total			7 000 €			- €			3 000 €
Remarques / Suites possibles									

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID : 090-249000241-20231109-2023_06_01A-DE

Orientation E		SENSIBILISER LES ÉLUS ET LE GRAND TERRITOIRE	
		AUX ENJEUX DE L'EAU DU TERRITOIRE	
Fiche action		Plan de communication :	
E1-5		Mettre l'eau au cœur de l'aménagement	
Sous-bassin versant concerné(s)	Tout le bassin		
Masse(s) d'eau / cours d'eau concerné(s)	/		
Mesure(s) PDM concernée(s)	/		
Lien dispositions SAGE	1.2.4 - 1.3.1		

Contexte général
 L'un des enjeux clés pour parvenir à une meilleure gestion de l'eau est la prise en considération de l'élément eau et des milieux associés dans l'aménagement du territoire. C'est particulièrement vrai sur le bassin de l'Allan dont la part de surfaces artificialisées dépasse la moyenne nationale, avec une densité de populations et d'enjeux concentrée sur des nœuds hydrographiques. Des liens sont à chercher avec les acteurs de l'urbanisme, souvent peu au fait des enjeux de l'eau.

Objectifs de l'action

Faire connaître les enjeux de l'eau du territoire aux acteurs de l'urbanisme

Descriptif de l'action envisagée

La production d'un guide de prise en main du SAGE à destination des acteurs de l'urbanisme facilitera l'appropriation de ces enjeux en proposant une transcription des dispositions du SAGE dans un langage qui leur est familier.

Des partages d'expérience (sous forme d'interventions en réunions ou de visites de terrain) seront proposés pour présenter des aménagements favorisant la gestion de l'eau.

Maître d'Ouvrage ou pilote potentiel

EPTB Saône & Doubs

Points d'attention

Indicateurs de suivi

Indicateurs de réalisation des objectifs du Contrat / **Indicateurs d'état du milieu**

Diffusion d'un guide "SAGE et urbanisme" /

Calendrier envisagé	2022	2023	2024
			Elaboration guide SAGE et urbanisme Partages d'expérience

Coût et plan de financement envisagés

Code opé.	Opérations	Moa	Année d'engagement	Coût € HT
E1-5-1	Création et diffusion d'un guide SAGE et urbanisme	EPTB S&D	2023	15 000 €
E1-5-2	Organisation de visites de terrain (à destination des élus)	EPTB S&D	2024	7 000 €
E1-5-3	Présentation en CLE de retours d'expériences ou visites de sites	EPTB S&D	2023	1 000 €
Coût total				- €

Plan de financement (€ HT)

opération	Agence de l'eau			Autres financeurs			Autofinancement		
	taux classique	bonification	montant HT	Financier	taux	montant HT	MOA	taux	montant HT
E1-5-1	50%		7 500 €	EPCI-FP	50%	7 500 €	EPTB S&D	0%	- €
E1-5-2	50%		3 500 €	EPCI-FP	50%	3 500 €	EPTB S&D	0%	- €
E1-5-3	50%		500 €	EPCI-FP	50%	500 €	EPTB S&D	0%	- €
Total			11 500 €			11 500 €			- €

Remarques / Suites possibles

LISTE DES SIGLES

AAC : aire d'alimentation de captage	ME : masse d'eau
APB/APPB : arrêté préfectoral de protection du biotope	NFC : nord Franche-Comté
AEP : alimentation en eau potable	OPALE : opération Allan Environnement
AERMC : Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse	PAGD : plan d'aménagement et de gestion durable
ANC : assainissement non collectif	PAPI : programme d'actions de prévention des inondations
ARS : agence régionale de santé	PGRE : plan de gestion de la ressource en eau
AVP : avant-projet	PGSSE : plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux
BFC : Bourgogne-Franche-Comté	PGSZH : plan de gestion stratégique des zones humides
BV : bassin versant	PIC : plan interne de crise
CCPH : Communauté de communes du Pays d'Héricourt	PMA : Pays de Montbéliard Agglomération
CCRC : Communauté de communes Rahin et Chérimont	PPRI : plan de prévention du risque inondation
CCST : Communauté de communes du Sud Territoire	PRSE : plan régional santé environnement
CCVS : Communauté de communes des Vosges du Sud	PTGE : projet de territoire pour la gestion de l'eau
CD : Conseil départemental	QMNA5 : débit mensuel minimal annuel qui se produit statistiquement une année sur 5
CEN : conservatoire d'espaces naturels	SAGE : schéma d'aménagement et de gestion des eaux
CLE : commission locale de l'eau	SDA : schéma directeur d'assainissement
DCE : directive cadre européenne sur l'eau	SDAEP : schéma directeur d'alimentation en eau potable
DCR : débit de crise renforcée	SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
DDT : direction départementale des territoires	SIAHVO : Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Haute Vallée de l'Ognon
DOE : débit objectif d'étiage	SIE : syndicat intercommunal des eaux
DREAL : direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement	SMAMBVO : Syndicat Mixte d'Aménagement de la Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon
DUP : déclaration d'utilité publique	SLGRI : stratégie locale de gestion du risque inondation
EH : équivalent habitant	STEP/STEU : station d'épuration des eaux usées
ENS : espace naturel sensible	TRI : territoire à risque important d'inondation
EP : eaux pluviales	ZPS : zone de protection spéciale (Natura 2000)
EPAGE : établissement public d'aménagement et de gestion des eaux	ZSC : zone spéciale de conservation (Natura 2000)
EPCI (-FP) : établissement public de coopération intercommunale (à fiscalité propre)	
EPTB : établissement public territorial de bassin	
ERU : eaux résiduaires urbaines	
ETP : Equivalent temps plein	
EVP : étude des volumes prélevables	
FDAAPPMA : fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques	
GBCA : Grand Belfort Communauté d'Agglomération	
GEMAPI : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations	
HAP : hydrolats aromatiques polycycliques	
IPR : indice poisson rivière	